

COFHUAT

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE POUR L'HABITAT,
L'URBANISME, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



70 ANS D'INITIATIVES
1947 - 2017

ÉTAT - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
CAISSE DES DÉPÔTS - SOCIÉTÉS D'AUTOROUTES

ÉDITION LE COURRIER DE LA COFHUAT

COFHUAT - 21 boulevard de Grenelle - 75015 Paris

info@cofhuat.org www.cofhuat.org

Section Française de la Fédération Internationale pour l'Habitation,
l'Urbanisme et l'Aménagement des territoires (FIHUAT)

Directeur de la Publication : François Leblond

Impression : Navis - 4 chemin de Meyrefort - 333370 Pompignac
www.navis-print.com

Maquette : B&B Graphic - Tél. 01 42 73 23 69

ISSN : 1632-3645

Tirage : 500

Dépôt légal : Dès la parution

© Tous droits réservés

COFHUAT

**LOGEMENT, URBANISME,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Une histoire construite autour
d'hommes exceptionnels**

**Eugène Claudius-Petit,
François Bloch-Lainé,
Paul Delouvrier,
Pierre Méhaignerie,
Christian Blanc,
Jean-Louis Borloo**

Précédés par Henri Sellier, Henri Prost et Raoul Dautry

FRANÇOIS LEBLOND
BERNARD AUBERT, JEAN-NOËL HERMAN, ROBERT LAFONT, ALAIN LECOMTE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE POUR L'HABITAT, L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1947 - 2017

HOMMAGES AUX PRINCIPAUX ACTEURS
DES CHANGEMENTS INTERVENUS EN FRANCE

Eugène Claudius-Petit reconstruit le pays

François Bloch-Lainé transforme les objectifs de la Caisse des Dépôts

Paul Delouvrier organise la région parisienne avec les villes nouvelles

Pierre Méhaignerie étend le réseau autoroutier aux territoires isolés

Christian Blanc dessine le Grand Paris de XXI^e siècle

Jean-Louis Borloo bouleverse la politique de la ville

**Chronologie de la législation, des institutions,
des acteurs de l'aménagement, des événements de chque époque**

LA COFHUAT, MARQUÉE PAR LEURS INITIATIVES, POURSUIT LEUR COMBAT

INTRODUCTION

FRANÇOIS LEBLOND

La Cofhuat, créée en 1947, a eu pour objet de rassembler les différentes disciplines liées à l'acte de bâtir afin de mettre en évidence les valeurs communes auxquelles devaient souscrire les professions concernées et de diffuser ce message. Tous ceux qui ont fait partie de son Conseil à l'origine avaient à cœur de réagir contre certaines faiblesses du passé et de faire des propositions raisonnables pour l'avenir. Un de leurs soucis était de mettre fin, dans le domaine de l'urbanisme, aux îlots fermés, aux cours étroites qui ne laissaient guère passer la lumière, à l'anarchie et au gaspillage du sol dans les banlieues. L'hymne à la lumière, à l'air, à la végétation, de Le Corbusier et des auteurs de la Charte d'Athènes, trouvait chez eux un large écho. Cependant la pluridisciplinarité de leur démarche dépassait les réflexions d'un groupe d'architectes. La dimension humaine devait être mise en avant dans toutes ses composantes.

Des dérives pouvaient se produire dans les réalisations sur le terrain à partir d'analyses trop sommaires : il importait de réagir. Auguste Perret au Havre avait compris l'importance du sujet, il avait pour souci de développer techniques et valeurs nouvelles en respectant ce qu'il y avait de positif dans l'architecture passée. Il essuyait des critiques, la Cofhuat le défendait. Pierre Randet, polytechnicien ingénieur du Génie Rural, qui fut

pendant vingt ans un des personnages clés du Ministère de la Reconstruction et fut un des créateurs de notre institution, apportait son soutien à Perret en rappelant son opposition à ce qu'il considérait comme des effets de mode.

Mais le besoin de constructions nouvelles se faisait de plus en plus pressant. Ceux qui proposaient à l'administration de construire vite et en grand nombre, n'étaient pas toujours sensibles aux prescriptions architecturales prônées par la Charte d'Athènes et aux valeurs diverses qu'il fallait respecter pour assurer le bien-être de la population. Pierre Randet s'en est ému. Il a toujours été soutenu par la Cofhuat. Il étudiait ce qui se passait de différent à la même époque à l'étranger en s'appuyant sur les congrès de la Fihuat dont notre association est la branche française. Il initiait ainsi le rôle que devait jouer notre institution, l'émergence d'une réflexion libre fondée sur des valeurs reconnues.

Dans l'article qu'il a écrit pour les 35 ans de la Cofhuat, il résume ses critiques en ces termes : *"les ensembles ouverts à la lumière le sont aussi au vacarme de la ville"*. La composition de ces ensembles, harmonieuse en maquette, s'avère souvent incohérente en vraie grandeur parce que le regard ne peut pas la saisir dans sa totalité :

la rupture avec le gabarit favorise le gigantisme dans les quartiers neufs et, dans les quartiers anciens où la construction remplit les vides, brise la ligne des toits et détruit les perspectives. Quant à la végétation, elle est, hélas, cantonnée dans les "espaces verts" ; depuis que je ne sais quel cuistre a inventé cette locution, on ne fait plus guère de parcs et jardins ; l'espace vert c'est trop souvent le rideau pudiquement tiré sur l'indigence de l'architecture, c'est le terrain délaissé par la construction où des marchands usurpant le titre de paysagiste disposent ces "espèces rares" qui réhaussent la publicité immobilière, mais sont aussi déplacées sous notre ciel que le seraient des palais maures ou des temples chinois. Ne faut-il pas dire aussi que ces espaces libres ont été trop souvent dévorés par les espaces de stationnement des automobiles... Il est indéniable que des architectes ont pu être grisés par la liberté que leur ouvrait la technologie moderne, verser dans un gigantisme arbitraire, perdre la recette des compositions fermées et d'échelle modérée qui donnent un sentiment d'intimité et de sécurité".

Notre organisation ne pouvait que souscrire à ce message qu'elle a reproduit dans le livre qu'elle a consacré au sujet lors de l'anniversaire de ses trente-cinq ans d'existence

L'actualité qui sert de base à nos réflexions et à notre action, a pris des formes très différentes au cours de ces 70 ans. Pendant cette période, des personnalités fortes ont laissé leur marque dans la recherche de bonnes solutions. C'est grâce à leur dynamisme à leur image dans l'opinion, à leur valeur morale,

que le travail de fond a été accompli, celui auquel a participé la Cofhuat, en toute liberté, aux côtés des administrations concernées. Aucune histoire de ces soixante-dix ans ne peut être engagée sans l'hommage qui doit leur être adressé.

Il y a eu d'abord la reconstruction et le début de la réponse à la pénurie de logement, cela a été la tâche des services nouvellement créés du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme avec la présence à leur tête pendant près de 5 ans, de Claudius-Petit. Toute étude de cette période ne peut se comprendre sans référence à la personnalité exceptionnelle qu'il a été. Ami des architectes, apôtre de l'aménagement du territoire, créateur de la loi de 1948 sur les loyers, rien n'était laissé par lui au hasard.

Est venue ensuite l'arrivée en force, dans le débat, de la Caisse des Dépôts et Consignations. François Bloch-Lainé, intime de Claudius-Petit, en a été le directeur général pendant 12 ans de 1953 à 1965 C'est lui qui a donné un rôle nouveau à la Caisse. Il s'est efforcé de mettre à la disposition des constructeurs, des fonds très importants qui leur avaient manqué jusque-là. Sa personnalité était forte comme celle de son ami qui n'était plus ministre mais continuait à suivre le sujet comme parlementaire et à le soutenir. D'une haute valeur morale et spirituelle, Il a dû faire confiance à des hommes sur le terrain. Ceux-ci ont pu parfois être critiqués pour leur manque d'humanisme, c'était l'ère des grands ensembles dont on a vu progressivement les faiblesses. François Bloch-Lainé a bien perçu le danger, il ne pouvait à lui tout seul

le conjurer. Les critiques ne peuvent s'adresser à lui. Cette ère de controverses sur la conduite à suivre a été décrite dans le livre paru pour les 35 ans de notre institution par Robert Lion, un des successeurs les plus emblématiques de François Bloch-Lainé à la Caisse des dépôts et président de la Cofhuat pendant deux ans.

Un homme lui aussi exceptionnel, Paul Delouvrier a été nommé par le Général de Gaulle en 1961 pour traiter de la région parisienne, un des sujets essentiels. Celui-ci s'est employé à modifier l'approche du dossier des grands ensembles tant critiqués, en concevant une organisation territoriale rénovée et en créant le concept de villes nouvelles qui ne devaient en rien leur ressembler. Ces nouveaux centres ont mis de nombreuses années à trouver leur équilibre, Lyon, Marseille, Lille ont été également concernées. Cela a été une des tâches essentielles du ministère, de prendre en compte les changements que Delouvrier avait imaginés et mis en œuvre, et d'assurer les moyens financiers et humains nécessaires. Ils doivent en être eux aussi remerciés.

L'aménagement du territoire est revenu en force en 1986 avec un ministre Pierre Méhaignerie. Élu breton et maire de Vitry, il s'est efforcé de mettre en place un réseau d'autoroutes qui désenclave les parties les plus difficiles d'accès du territoire. La Cofhuat s'est associée à cet effort en participant activement aux travaux de l'Association Française des Autoroutes qui venait de se créer et en organisant de nombreuses visites en France et à l'étranger. Elle a contribué à veiller à la bonne insertion de ces

nouvelles infrastructures dans l'ensemble du territoire. Elle consacre régulièrement certaines de ses publications à souligner les progrès accomplis dans la prise en compte des souhaits des populations qui bénéficient des nouveaux réseaux. L'autoroute constitue désormais la clé des efforts accomplis dans l'aménagement du territoire.

A partir des années 70, certains quartiers des grandes villes, à Paris et à Lyon notamment, ont connu des flambées de violence sans cesse plus fortes qui exigeaient les mesures les plus diverses pour tenter de les combattre. Progressivement, se mettait en place une politique de la ville à laquelle la Cofhuat s'associait. Chaque ministre, de droite comme de gauche, tentait de nouvelles mesures, assez souvent décevantes dans leurs résultats.

Un homme lui aussi exceptionnel, Jean-Louis Borloo, reprit le sujet à partir de son expérience de Valenciennes. Refusant les demi-mesures, il a créé l'ANRU, agence nationale pour la rénovation urbaine et a été plus tard le principal auteur du Grenelle de l'Environnement qui devait élargir la réflexion à l'ensemble des sujets à traiter conjointement. La Cofhuat lui a régulièrement apporté son concours par sa revue, son site internet et les conférences qu'elle a organisées.

En complément de l'action conduite par Jean-Louis Borloo, Christian Blanc, nommé ministre en 2007 a voulu donner un second souffle à la politique du Grand Paris initiée par Paul Delouvrier, la Cofhuat était aussi à ses côtés.

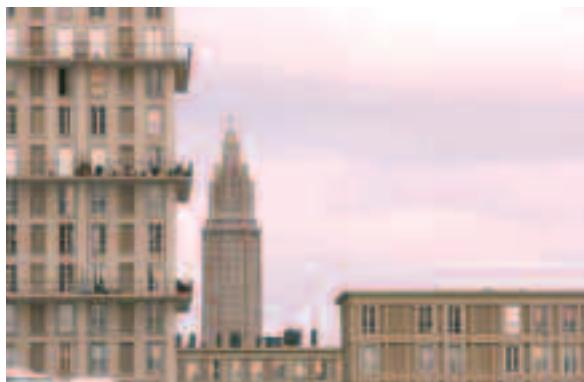
Depuis cette époque, l'actualité a été marquée par

l'émergence de nouveaux sujets de préoccupations pour les pouvoirs publics : la transition énergétique, la transition numérique, qui impliquent des réflexions dans toutes sortes de domaines mais, aussi celles qui font l'écho de phénomènes de société jusqu'ici inconnus qui menacent tout l'équilibre. Le terrorisme a pris une dimension qui nécessite une meilleure prise en compte des questions de sécurité en matière d'urbanisme. La Cofhuat, forte de l'expérience acquise depuis 1947, porteuse des valeurs humaines défendues par tous ceux qui se sont impliqués dans les débats auxquels elle a participé, s'est engagée dans ces réflexions nécessaires : Elle refuse de s'en tenir, comme elle l'a toujours fait dans le passé, au politiquement correct, elle n'a pas peur d'engager le débat sur des sujets controversés, elle présente ses observations dans la revue et sur le site et ne manque pas de transmettre aux pouvoirs publics les conclusions des rencontres qu'elle organise.

Ce sont toutes ces étapes de la vie de notre

institution que le livre entend décrire parce qu'elles ont chacune contribué à la culture qui est la nôtre. Une place majeure revient aux grands hommes qui ont changé la face des choses par des initiatives qu'aucun fonctionnaire n'était en mesure de prendre. Ils ont tant apporté au débat que la chronologie des événements se construit à partir de leurs interventions. Tels sont les chapitres de cette étude : chacun d'entre eux fait d'abord une place à la personnalité de celui qui exerce alors principalement le pouvoir pour ensuite décliner la chronologie des événements dont il a influencé le cours.

La Cofhuat entend s'appuyer sur le passé d'hommes et de femmes qui ont consacré leur vie au service des autres pour apporter sa contribution aux sujets majeurs d'aujourd'hui et de demain. La connaissance de l'histoire constitue une culture indispensable pour celui qui veut comprendre les réalités d'aujourd'hui et apporter sa contribution, même modeste à des réponses adaptées





L'AVANT-COFHUAT
LES PROGRÈS DE L'HYGIÉNISME
PUIS DE L'URBANISME
DEPUIS LE XIX^E SIÈCLE

LES PRÉCURSEURS
LES BASES DE L'AMÉNAGEMENT

LES PRÉCURSEURS LES BASES DE L'AMÉNAGEMENT EN FRANCE

BERNARD AUBERT

Dès 1947, date de la fondation de la Cofhuat, l'intervention de l'État et des collectivités va désormais se manifester dans les décisions d'aménagement. Ce qui va se traduire par l'action vigoureuse d'Eugène Claudius-Petit en 1948.

Cela ne doit pas nous faire oublier la longue période qui précède ; période d'études, de recherches, d'essais d'une meilleure gestion de la ville et de son développement. Il est intéressant de noter plusieurs objets :

- D'abord celui des limites de la ville ; Paris se délimite dans un rayon de trois lieues autour de Notre-Dame (loi du 13 janvier 1790), avant d'annexer plus tard les communes proches (loi du 16 juin 1859), et de se retrouver au centre de la Région parisienne, puis du Grand Paris.
- Celui ensuite d'une remise en ordre, avec le souci de l'alignement (loi du 16 septembre 1807) ; ce que l'on retrouve avec les lois Cornudet (1919 - 1924) qui parlent d'embellissement : il faut aussi assainir, élargir, faire pénétrer la lumière.
- Celui encore d'un développement harmonieux, équilibré, que l'on retrouve avec Henri Prost, avec Léon Jaussely ; souci de l'image qu'imposent les Grands Prix de Rome.

- Celui bien entendu du renouveau de la ville des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne, avec l'intervention de Le Corbusier et du Plan Voisin ; sans doute ne faut-il pas oublier que le pavillon de la Suisse à la Cité Universitaire date de 1930, soit plus de trente ans avant la réalisation de ses Cités.

La vision pleine de poésie de la Cité-Jardin (quelques maisons avec des jardinets, comme à La Ruche) ne résume pas la pensée d'une époque ; sous cette même dénomination, l'Office des Habitations à Bon Marché (1930 - 1943), avec le soutien permanent d'Henri Sellier, construit des ensembles de logements collectifs dans des sites soigneusement arborés, avec tous les équipements nécessaires, ce qui représente un énorme effort. Parmi ces cités, on peut nommer :

- Gennevilliers, le Plessis Robinson, le Pré Saint-Gervais, Suresnes, et montrer surtout leur importance.
- 1600 logements sur 56 ha à Chatenay-Malabry (J. Bassompierre 1931-1939),
- 1250 logements sur 11 ha à Drancy (La Muette - E. Beaudoin, M. Lods 1935),
- 1700 logements sur 28 ha à Stains (E. Gonnot, G. Aubenque 1921-1933).

Henri Sellier, héritier d'une pensée humaniste, avec

un souci du bien-être de la communauté parfaitement conforme à son engagement syndicaliste, veut que chaque famille soit logée. Il fustige les plans des Grands Architectes et reproche aux collectivités leur manque d'engagement, leur absence de politique foncière.

Henri Prost est soucieux de l'équilibre des paysages urbains, en leur donnant même un caractère monumental ; il prévoit leur développement sans compromettre cet équilibre ; il est soucieux de la vie sociale qu'introduit son plan.

Raoul Dautry n'oublie pas son expérience des logements cheminots, lorsqu'il construisait les réseaux ferrés ; il reste soucieux de réaliser tout ce qui accompagne le logement, ce qui lui rappelle les équipements sportifs dont il a eu longtemps la charge. Il va rassembler toute la législation des années 1940-1943, quand il va prendre la charge du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, et préparer l'avènement d'Eugène Claudius-Petit.



ESSAI SUR UNE CHRONOLOGIE DE L'URBANISME EN FRANCE DEPUIS LE XIX^E SIÈCLE

BERNARD AUBERT

Le 70^e anniversaire de la Cofhuat donne l'occasion de rappeler l'ensemble des études, recherches et actions d'aménagement qui ont marqué chaque période, en retraçant la vie des hommes qui en ont été les acteurs.

L'intérêt est de se situer dans la succession d'évènements qui illustrent l'évolution d'un concept. Il est intéressant de s'arrêter sur les séquences de temps où l'urbanisme côtoie l'économie, la vie sociale, en répondant aux besoins d'une époque. Chaque période a ainsi permis à la Cofhuat de lancer des débats, de mettre en œuvre des initiatives, de soutenir des actions, qui ont fait progresser les connaissances et pratiques de l'aménagement.

Au fil de ce parcours, il faut rappeler les dates des principales décisions qui pour une bonne part relèvent du domaine de la législation, et de citer les réalisations et les évènements qui les ont accompagnés. D'où le choix de plusieurs périodes :

- avant la naissance de la Cofhuat en 1947, les origines d'une discipline, avec tous ceux qui l'ont inspirée et nourrie de travaux et de recherches - la mise place de règles qui vont survivre jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale - c'est l'héritage avec des témoignages, comme ceux d'Henri Sellier et d'Henri Prost ;
- dès 1945, la reconstruction et la naissance d'une politique de l'aménagement, avec Raoul Dautry, pour répondre à un important besoin en logements - l'action de quelques grands architectes sous la houlette d'un ministre clairvoyant et déterminé, Eugène Claudius-Petit - Il faut souligner le rôle de l'État, facteur de progrès et de développement ;
- à partir de 1958, la mise en place de règles d'aménagement des villes et territoires - le développement de grands ensembles de logements collectifs - les Zones à Urbaniser en

Priorité - l'action de la Caisse des Dépôts et Consignations avec François Bloch-Lainé, et surtout la mission d'étude confiée à Paul Delouvrier qui va conduire à la création des Villes Nouvelles ;

- en 1967, l'engagement d'une période de réflexion sur les effets d'une urbanisation mal contrôlée - la mise en place de Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme et de Plans d'Occupation des Sols - l'introduction de la notion d'environnement - le regroupement des communes - une époque où l'on retrouve l'action d'Olivier Guichard ;
- à partir de 1980, les effets de la décentralisation sur l'aménagement régional - la politique du logement et le développement du réseau autoroutier avec l'action de Pierre Méhaignerie - la participation de la France à de nombreuses manifestations au niveau de l'Europe ;
- dans les années 2000, le renouvellement urbain avec notamment l'action de Michel Delebarre, puis de Jean-Louis Borloo - la mise en place d'une nouvelle législation avec les lois Solidarité et Renouvellement Urbains, l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové - c'est également pour l'Île-de-France la réflexion sur le Grand Paris, avec l'action de Christian Blanc.

Pour chaque période sont présentés en parallèle :

- la législation : politique de la ville, mode d'urbanisation, action foncière,
- les organismes et institutions, les acteurs de l'aménagement,
- les réalisations les plus importantes qui ont une valeur de symbole, les principaux évènements. La présentation des "grands témoins" de l'aménagement s'insère dans ces différentes périodes.

L'HÉRITAGE – L'ORIGINE D'UN CONCEPT – 1807/1945

LA LÉGISLATION

16 septembre 1807	Plan d'alignement pour les villes de plus de 2000 habitants, issu de l'édit royal de décembre 1607
8 mars 1810 - 7 juillet 1833 - 3 mai 1841	Premières juridictions sur l'expropriation pour cause d'utilité publique
28 avril 1816	Création de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Amortissement - Objectif de désenclavement des régions (canal latéral de la Loire - Surville)
11 juin 1842	Loi relative à l'établissement des grandes lignes de chemin de fer
13 avril 1850	Loi concernant le logement ouvrier - Assainissement et interdiction des logements insalubres Premiers programmes de logements sociaux engagés en 1849 -1851
16 juin 1859	Loi introduisant l'annexion de onze communes et treize fractions de communes à la ville de Paris
1853 - 1858	Plans d'alignement et d'assainissement du Préfet Haussmann à Paris
1874 -1909	Plans d'aménagement réalisés par Suède, Pays-Bas, Grande Bretagne, Prusse, Espagne et Portugal
18 mai 1878	Création des Chemins de fer de l'État
5 août 1879	Programme de travaux publics - Lignes ferroviaires et canaux - Plan Freycinet
19 février 1880 -	Affranchissement du péage des voies navigables (rétablissement des droits de navigation intérieure - Loi du 3 août 1926)
9 avril 1881	Caisse Nationale d'Épargne et Caisse Postale (centralisation des fonds d'épargne à la Caisse des Dépôts et Consignations)
1889	Première législation pour la création des Habitations à Bon Marché
30 novembre 1894	Loi Siegfried - Dans le cadre des comités locaux des Habitations à Bon Marché, encouragement à la construction de logements sociaux - Affectation des crédits aux sociétés de construction Cette loi va recevoir de nombreux compléments :
12 avril 1906	Loi Strauss (aspect qualitatif du logement)
24 août 1908	Loi Ribot (encouragement à la petite propriété)
12 juillet 1912	Loi intéressant le financement des HBM de la ville de Paris
5 février 1902	Loi relative à la protection de la santé publique

1908	Projet Dausset - Expropriation de la zone militaire des fortifications à Paris, pour création de logements et de parcs publics
11 juillet 1912	Loi Bonnevey créant les Offices Publics d'Habitations à Bon Marché - Équilibre entre interventions de l'État et des collectivités - Introduction d'une typologie du logement - Accession aux prêts de l'État avec l'aide de la Caisse des Dépôts et des Établissements Charitables
23 décembre 1912	Aménagement de la banlieue - Conseil Général du département de la Seine
1913	Rapport de la Commission sur l'Extension de Paris - Louis Bonnier - Marcel Poète
1914	Loi bloquant les loyers (moratoire prolongé jusqu'en 1918) - Abrogée en 1937
1919	Fondation de l'École des Hautes Etudes Urbaines par Henri Sellier et Marcel Poète Concours pour le Plan d'aménagement de Paris - Léon Jaussely
14 mars 1919 - 19 juillet 1924	Lois Cornudet pour les villes de plus de 10 000 habitants et les communes du département de la Seine - Plans d'aménagement, d'embellissement, puis d'extension - Droit des sols (à partir du nouveau cadastre créé par Napoléon) - Procédure de lotissement - Toutes ces mesures accompagnent les reconstructions de l'après-guerre
5 décembre 1922	Loi Strauss - Réunion de plusieurs législations précédentes - Modifiée le 19 avril 1925
13 juillet 1928	Loi Loucheur - Programme de construction sur cinq ans de 260 000 logements (Habitations à Bon Marché - Immeubles à Loyers Moyens), en reprenant le modèle de Paris
28 juin 1930	Loi Bonnevey - Introduction du logement HBM amélioré destiné aux classes moyennes
21 avril 1906 - 31 décembre 1913 - 2 mai 1930	Lois définissant la protection des sites et monuments
14 mai 1932	Projet d'aménagement de la Région Parisienne - Plan Prost - Approuvé le 28 août 1941
31 août 1937	Fusion des réseaux ferrés - SNCF - Suite à la proposition de Jules Moch de nationalisation en 1931
11 octobre 1940	Commissariat technique à la reconstruction immobilière
16 février 1941	Dispositions législatives pour la reconstruction - Commissariat à la reconstruction en 1943
1941	Création de l'Association Française des Normalisations
23 février 1941	Création de la Délégation Générale pour l'Équipement National
6 avril 1941	Plan Général d'Équipement du Pays - Dispositions législatives et réglementaires

26 mai 1941	Comité National d'Urbanisme
15 juin 1943	Loi donnant un cadre de règles : Les plans d'aménagement - Les groupements d'urbanisme - Les servitudes d'utilité publique (principe de non indemnisation) - L'application du permis de construire Reconnaissance des Urbanistes face aux Corps d'État
1944	Publication des rapports de la Délégation Générale pour l'Équipement National

LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS

1817	Fondation de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts
1865	Fondation de l'École Centrale d'Architecture sous l'influence de Viollet-le-Duc, devenue par la suite l'École Spéciale d'Architecture avec Emile Boutmy
1870	Le financement du logement social par la Caisse des Dépôts et Consignations
1872	Fondation de l'École Libre des Sciences Politiques devenue plus tard "Sciences Politiques"
1882	Création du Service de la restauration des terrains en montagne
1894	Fondation du Musée Social par le Comte de Chambrun - Création de la Section hygiène urbaine et rurale en 1908 - Délégation donnée à Georges Benoit Levy en 1903 pour une enquête sur les cités-jardins anglaises
1909	Première loi britannique d'urbanisme : Housing and Planning Act
1910	La naissance du mot "urbanisme" dans les textes officiels
1911	La Société Française des Urbanistes
1913	La Fédération Internationale pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire
1919	Création de la revue La Vie Urbaine
1922	Création de l'École Nationale d'Administration Municipale
1924	L'École des Hautes Études Urbaines devient l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris
1928	Comité Supérieur d'Aménagement et d'Organisation de la Région Parisienne - R. Poincaré
1928	Ligue nationale contre les taudis (la Courneuve - Le Bourget - Dugny - Stains) - Action de Raoul Dautry et Jacques Marcel Auburtin

1928	Congrès Internationaux d'Architecture Moderne
1944	Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

LES ACTEURS

1867	Ildefons Cerda - Théorie Générale de l'Urbanisme - 1859 Plan d'extension Barcelone
1895 - 1922	Jules Siegfried - Président du Musée Social
1899 - 1904	Tony Garnier - La cité industrielle - Introduction du concept de fonctionnalisme
1900	Camillo Sitte - L'art de bâtir les villes
1902	Charles Gide - Création d'une ville modèle
1902	Ebenezer Howard - Garden Cities of tomorrow
1909	Raymond Unwin - Town Planning in practice (traduit par H. Sellier en 1923 - 1925) - L'un des premiers manuels français d'urbanisme présentant des plans de ville à l'échelle mondiale
1920	Henri Sellier - Homme politique - Maire de Suresnes (habitat social, cités-jardins)
1929	Marcel Poëte - Introduction à l'urbanisme - L'être urbain
1929	Henri Prost - Directeur de l'École Spéciale d'Architecture
1926 - 1952	Pierre Lavedan - Histoire de l'Urbanisme - Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Paris dans la période 1950-1960
1933	Le Corbusier - Charte d'Athènes présentée dans le cadre des CIAM - Publiée en 1943 - Plan Voisin en 1925 - Ville radieuse en 1930
1937	Jean Giraudoux - Pour une politique urbaine (les Annales 1947) - Préface de la Charte d'Athènes - Participation à la Ligue Urbaine (s'oppose aux lotissements défectueux)
1938	Lewis Mumford - The culture of cities
1941	Gaston Bardet - Problèmes d'urbanisme
1941	Père Lebreton - Économie et Humanisme
1944 - 1946	Raoul Dautry Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme

LES RÉALISATIONS

1868 - 1891	Buenos Aires - Charles Thiais, puis Bouvard en 1909, Forestier en 1913 et Le Corbusier en 1947
1894	Cité-jardin de La Ruche à Saint-Denis, l'une des premières cités ouvrières
1903 et suivantes	Cités-jardins de Letchworth, Welwyn et Hamstead
1918	Port de Recife - Compagnie des Batignolles
1920 et suivantes	11 Cités-jardins autour de Paris - Avec Raoul Dautry, Cité du Tergnier dans le cadre des Chemins de fer du Nord, puis Orly et Bagneux (Champ des Oiseaux) - Chatenay-Malabry - Suresnes (protégée en 1985) - Autres Cités en 1932-1933 Des plans de villes : Jacques Greber - Lille 1920, Marseille 1933 Léon Jaussely - Paris 1919 - Lauréat du concours d'aménagement organisé par la Ville - Grenoble 1926, Toulouse 1928, Barcelone Plan des liaisons (Romulus) 1905 - 1909 Donat-Alfred Agache - Paris 1923 - Orléans 1932, Rio de Janeiro 1927-1932 - Curitiba 1940 - Porto Alegre 1941 Gaston Bardet - Vichy 1926 Henri Prost - Divers plans au Maroc 1920-1923, Istanbul, Plan d'aménagement de la région parisienne en 1934, approuvé et déclaré d'utilité publique en 1939 - Tony Garnier - Lyon avec Edouard Herriot Jacques Greber - USA Philadelphie 1916, Canada Ottawa et Montréal Ernest Hebrard - Thessalonique 1907, Indochine 1921 Maurice Rotival - Caracas 1939 -1946 René Danger - Alger 1936

LES ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

1851	Première Exposition universelle à Londres
1889	Exposition universelle de Paris - Présence des HBM avec la présentation d'un secteur d'habitations ouvrières - Premier Congrès tenu à Paris
1900	Lancement du Métropolitain à Paris, en vue de l'Exposition Universelle - Ligne 1
1903	Congrès - Première IBA tenue à Darmstadt - (Internazionale Bauaustellung Architecture)
1904	Congrès international des cités-jardins à Londres
1913	Commission d'extension de Paris - Léon Bonnier et Marcel Poëte

1913	Congrès de l'Union Internationale des villes - Premier congrès tenu à Gand - Suivi par plusieurs autres jusqu'en 1939 à Berlin et Munich
23 mai 1916	Exposition de la Cité reconstituée - Les Tuileries à Paris
22 avril 1919	Congrès interallié d'hygiène sociale pour la reconstruction des régions dévastées par la guerre - Sorbonne à Paris
1919	Concours pour le Plan d'aménagement de Paris - Lauréat Léon Jaussely
1923	Congrès de la SFU à Strasbourg
1929	Période de crise, puis arrivée du New Deal pour lutter contre les effets de la dépression Une nouvelle discipline : la macroéconomie moderne fondée par John Maynard Keynes
1932	Création de la revue Urbanisme - Jean Royer - Henri Prost
1932 - 1933	Plan du Grand Londres
1934	Congrès à Bordeaux : l'Urbanisme d'État
4 mai 1935	Début de la construction de l'Autoroute de l'Ouest
1937	Congrès à Paris : Convention d'Aménagement National
1935 et suivantes	Aménagement de la Ruhr - Les villes nouvelles du Reich avec Hitler - Les villes nouvelles italiennes - Laduna - Sabaudia avec Mussolini
1946	Naissance d'Air France (remplace la RLAF et reprend Air Bleu)
24 février 1848 - 2 décembre 1852	2 ^e République -
4 septembre 1870 - 10 juillet 1940	3 ^e République

HENRI SELLIER

FONDATEUR DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES URBAINES

BERNARD AUBERT

La mémoire d'Henri Sellier (1883-1943) est profondément liée à celle des cités-jardins partout présentes autour de Paris, qui nous font réfléchir sur la qualité de cette forme d'habitat :

- équilibre entre densité et espaces de vie, dans un vaste réseau d'espaces plantés,
- richesse de la vie d'un habitat, s'intégrant parfaitement dans les anciennes structures urbaines.

L'action entreprise par Henri Sellier, dans tout ce qui précède la création de l'École des Hautes Études Urbaines, s'inscrit dans un courant de pensée plus ancien dont il reste solidaire. Il s'agit précisément du Musée Social fondé en 1894, véritable tribune prenant part à tous les débats d'aménagement mettant en cause l'intérêt public. C'est ainsi que la Société d'Hygiène Urbaine et Rurale s'attaque au projet touchant les fortifications de Paris, en réclamant la création d'espaces plantés et de plaines de jeux. Parmi les jeunes urbanistes qui entourent l'un des responsables, l'architecte Eugène Henard, se trouve Marcel Poëte qui publie en 1913 un rapport sur le Musée Social.

Sous la férule d'Edouard Vaillant, le mouvement hygiéniste prend corps, avec Jules-Louis Breton Ministre de l'Hygiène Sociale en 1920, et surtout d'Henri Sellier, jeune licencié en droit, ancien élève de l'École

des Hautes Études Commerciales, qui va désormais consacrer une grande part de son activité à l'habitat social et à la réalisation de multiples équipements dans une véritable démarche d'aménagement.

La connaissance des premières cités-jardins, le contact du Musée Social avec sa vision d'une planification ouverte sur de grands paysages, et surtout l'intérêt qu'il porte aux formes de vie sociale, notamment au contact de Marcel Poëte : tout invite Henri Sellier à poursuivre cette connaissance et à s'interroger sur la formation des futurs acteurs de l'aménagement.

En novembre 1918, tout se précipite : l'économie est remise en route - il faut créer des logements - les collectivités locales sont démunies. Henri Sellier est préoccupé : la loi votée en 1919 invite les communes à élaborer *"un plan d'embellissement et d'extension"* - il faut pour cela des praticiens. D'où la proposition de créer une institution formant les futurs urbanistes.

C'est ainsi que, sur proposition d'Henri Sellier au Conseil Général de la Seine, est fondée le 18 juillet 1919 l'École des Hautes Études Urbaines. Il s'agit d'un enseignement capable de révéler des créateurs responsables des futurs aménagements, mais aussi de former des gestionnaires mis à la disposition des collectivités - ces praticiens sont appelés *"à donner aux villes un statut esthétique, hygiénique et social"*.



© Bernard AUBERT
Cité-Jardin de La Ruche - Plaine Saint-Denis

L'enseignement comprend *"l'histoire des villes, les besoins et solutions propres, la manière de gérer ces besoins et de réaliser des solutions, les aspects techniques"* - cet enseignement se veut *"scientifique, utilitaire, et organisateur"*.

Un Comité de Perfectionnement de 13 personnes suit les activités de l'École. On y retrouve Marcel Poète, qui était alors Directeur de l'Institut d'Histoire, de Géographie et d'Économie Urbaine de Paris.

Suit la création de la revue La Vie Urbaine qui reprend et diffuse tous les éléments de l'enseignement de la nouvelle École. De très nombreux articles approfondissent les différents thèmes d'aménagement, mettant en évidence les pratiques et faisant état de l'actualité.

Henri Sellier participe pleinement à ce travail, en mettant à la disposition les connaissances qu'il acquiert notamment à l'étranger. Dès 1913 il est en effet Vice-Président de l'Union Internationale des Villes. Il recueille dans ses voyages des témoignages, des récits d'expérience, dont il fait profiter l'École.

Un peu plus tard (1924), l'École devenue l'Institut d'Urbanisme de Paris, poursuit sa mission, en s'ouvrant à de nouvelles pratiques au contact de précurseurs.

Il faut citer à cette époque l'œuvre de Tony Garnier, l'envoi de Rome consacré à la Cité Industrielle, mais aussi la réalisation d'un habitat moyennement dense et paysager - ces formes urbanisées parfaitement fidèles au message d'Henri Sellier, sont les modèles d'un nouvel ordre social - les élèves sont pour une bonne part d'origine architecte.

Dans les années de l'après-guerre, les urbanistes sont confrontés à une situation comparable à celle de

1918 : économie à remettre sur pied, création de nombreux logements dans les villes ruinées ; le fonctionnalisme et sa culture des grandes opérations d'aménagement font quelque peu oublier la pensée humaniste de l'époque d'Henri Sellier.

L'environnement reste cependant fidèle aux principes de l'École de 1919 :

- l'histoire de l'urbanisme avec Pierre Lavedan, suscitant une réflexion sur les différentes étapes de la création urbaine,
- la sociologie urbaine avec Maximilien Sorre, réintroduisant la présence de l'homme dans les choix d'aménagement urbain, mais également dans l'aménagement rural,
- les bases d'une théorie de l'aménagement avec Robert Auzelle, véritables fondements de la pratique journalière de l'Urbaniste.

De nombreux Instituts poursuivent actuellement cette œuvre initiée par Henri Sellier. Un regard critique sur l'aménagement pratiqué ces dernières années nous fait réfléchir : organisation de l'espace suivant des fonctions, formes d'habitat qui se banalisent, identité d'un paysage urbain qui se dégrade lentement.

Sommes-nous encore capables de rester fidèles à la pensée d'Henri Sellier ?

Cela nous invite à réfléchir et à renouveler nos projets.

Texte de la conférence donnée par Bernard Aubert, au nom de la SFU, à l'occasion du colloque tenu le 28 novembre 2009, pour le 90^e anniversaire de l'accès d'Henri Sellier à la Mairie de Suresnes

HENRI PROST LE VISIONNAIRE L'ART DE BÂTIR DES VILLES

BERNARD AUBERT

Henri Prost (1874 - 1959) fait partie des personnalités qui ont le plus marqué les différentes périodes de l'aménagement urbain, depuis 1920 jusqu'à la reconstruction de l'après-guerre. Il faut distinguer dans son œuvre plusieurs aspects.

C'est d'abord celui de l'Architecte, 1^{er} Grand Prix de Rome, qui va mettre au service des collectivités ses recherches sur l'équilibre et l'harmonie des paysages urbains. C'est dans la réalisation des villes marocaines, depuis 1920 au service du Général Lyautey, qu'il va mettre à l'épreuve cet art de bâtir la ville. Plusieurs éléments sont en cause :

- la conception de la ville comme une composition monumentale, à travers le jeu des façades, des alignements, d'un espace public marqué par des édifices,
- la prévision des développements, notamment pour des équipements, au niveau de l'îlot par le jeu des fonds de parcelle - la ville peut évoluer sans renoncer à l'ordonnancement voulu au départ,
- le jeu des jardins et espaces plantés accompagnant les alignements, l'adaptation permanente à la topographie locale.

C'est également celui du visionnaire qui prévoit le développement d'une région, en se fondant sur la

mise en valeur d'un ensemble de sites urbains, véritables témoignages qui vont marquer le Plan d'Aménagement de la Région Parisienne, établi de 1928 à 1934. Tout repose sur un suivi scrupuleux des conditions d'utilisation du sol, de la forme et de la densité des constructions, à une époque où la législation était peu prégnante, et sur une vision d'avenir des grands axes autour desquels évoluent les sites des anciennes communes entourant Paris.

Il prend soin de résider dans tous les pays où il intervient. Il s'entoure de collaborateurs, qu'il va ini-



© Bernard AUBERT
Immeuble d'habitation à Boulogne - Billancourt (Mallet-Stevens)

tier à sa démarche - ce qui le rapproche d'Auguste Perret - Il a un sens de l'organisation de services encore peu présents : c'est lui qui va mettre en place à Metz le premier service d'urbanisme de France.

Il fait partie des grands praticiens de l'art urbain que la France "exporte" partout dans le monde. Cela le conduit notamment à Istanbul de 1936 à 1951.

C'est aussi l'artisan d'une méthode de mise en œuvre des aménagements urbains, qu'il expérimente en diverses situations, notamment :

- le relevé des voies des lotissements en région parisienne que lui demande Raoul Dautry pour les Chemins de fer du Nord,
- l'utilisation de fonds de plan à partir de photos aériennes, quand il met en œuvre le plan d'urbanisme d'Istanbul.

C'est enfin, dans la lignée des humanistes de l'époque, l'urbaniste qui se soucie de l'effet de l'organisation d'un quartier sur la vie sociale (cheminements, espaces de rencontre marqués par un témoignage d'architecture).

C'est un pédagogue, qui s'entoure d'une équipe ; il enseigne à l'Institut d'Urbanisme de Paris et prend la direction de l'École Spéciale d'Architecture en 1929.

Tous ces aspects d'une véritable culture de l'aménagement se retrouvent dans l'exposition qui lui est consacrée à Paris en 1953 par l'Académie d'Architecture (50 ans d'urbanisme).

Référence à l'article de Jean-Pierre Frey "*Henri Prost, parcours d'un urbaniste discret*" in Urbanisme mai - juin 2004 n°336



© Bernard AUBERT
Mairie du Pré Saint-Gervais

RAOUL DAUTRY L'HOMME DES DÉFIS

BERNARD AUBERT

Raoul Dautry (1880 - 1951), Ingénieur Polytechnicien, a consacré une grande partie de sa vie au service du rail, d'abord au service de la Compagnie du Nord, dont il est ingénieur principal de la voie en 1918. Dix ans plus tard, il est nommé par André Tardieu Directeur Général du réseau de l'Ouest - État, jusqu'à la constitution de la SNCF, dont il est le véritable organisateur (c'est lui qui préside le comité d'études pour la réalisation du tunnel sous la Manche).

C'est l'homme des défis ; il ouvre en 100 jours une voie nouvelle à partir de Beauvais, permettant d'acheminer les troupes jusqu'au front de l'Est.

Il préside ou administre de nombreux établissements : Compagnie générale d'électrometallurgie, Compagnie générale d'électricité, les Houillères de Ronchamp... En 1931, il réorganise la Compagnie Générale Transatlantique, puis la Compagnie Aérospatiale. Autre défi : c'est lui qui, à la demande de Frédéric Joliot-Curie, organise l'évacuation de l'eau lourde de Rjukan en Norvège, vers Paris, puis l'Angleterre, en juin 1940. De septembre 1939 à juin 1940, il venait d'être appelé au Gouvernement en tant que Ministre de l'Armement.

Après son retrait dans le Vaucluse de toutes ses fonctions durant la guerre, il réapparaît au Gouvernement

comme Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, de novembre 1944 à janvier 1946. Cette période, relativement courte, est riche de décisions pour la reconstruction de nombreux sites urbains en ruines, mais aussi pour se donner les moyens de mettre en œuvre la législation de l'urbanisme héritée de la loi du 15 juin 1943 ; ce cadre administratif de l'aménagement va s'appliquer pendant une quinzaine d'années. Les plans de reconstruction sont déjà étudiés : reste à donner le départ des grandes opérations de l'après-guerre :

- création d'une Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitation responsable de l'aménagement du territoire, et des Opérations d'urbanisme de caractère national,
- mise en place d'un Comité National d'Urbanisme réunissant 14 Urbanistes en chef "conseillers techniques mandataires de l'administration centrale", qui vont prendre en main les chantiers de la reconstruction.

Il faut faire vite, construire de nombreux logements, résoudre le difficile problème des droits des sinistrés, très attachés à une situation qui va faire échouer les meilleurs projets. L'attachement de Raoul Dautry à certaines personnalités comme celle d'Auguste Perret facilitera sa tâche.

Eugène Claudius-Petit, devenu à son tour Ministre

de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1953, va bénéficier de tout cet apport et donner un nouvel élan à l'aménagement du territoire.

Le souci de Raoul Dautry pour la réalisation du logement et des équipements utiles à la vie sociale s'était déjà manifesté au moment où il allait créer celui des cheminots, ce qui l'a amené à construire des cités, comme celle de Tergnier en 1928 - 1931.

Un autre visage de Raoul Dautry se dessine à la même époque : celui de l'adepte de l'Hébertisme ; ce qui explique son souci de permettre aux travailleurs de pratiquer des exercices physiques. D'où la construction près des logements de stades regroupant toutes les activités sportives, comme celui de la Compagnie du Nord en 1925 : cela le rattache à la tradition des hygiénistes. Il faut doter chaque famille d'un logement,

d'un lopin de terre et d'un site proche pour les activités physiques.

C'est ce même visage que l'on retrouve chez l'élus, responsable durant de longues années d'une commune : Raoul Dautry était Maire de Lourmarin, son refuge de tous temps dans le Vaucluse.

Après son passage au Gouvernement, qu'il quitte en 1946, d'autres activités se dessinent.

En 1945, il avait déjà étudié avec Frédéric Joliot-Curie la création d'un organisme national pour l'énergie atomique ; le 3 janvier 1946, il devient le premier Administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique ; c'est lui qui choisit le site de Saclay.

Référence à "Raoul Dautry et l'hébertisme (1920 - 1939)" in Revue du Nord 2004/2 n°355



© Bernard AUBERT
Pavillon de la Suisse Cité Universitaire de Paris (Le Corbusier)



PARTIE 1

**EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT
TROUBLÉ PAR LA MISÈRE**

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT EST LA PERSONNALITÉ LA PLUS FORTE D'APRÈS-GUERRE DANS LES DOMAINES DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FRANÇOIS LEBLOND

Quand il devient ministre en 1948, il est connu pour sa haute valeur morale, son enthousiasme, sa volonté de tout sacrifier à la défense de l'intérêt général. Il est ce qu'on pourrait appeler : *"un saint laïc"*. Il le restera jusqu'à sa mort. S'il désire procurer un toit à ceux qui n'en ont pas, c'est parce qu'il pense qu'en matière sociale, il s'agit du premier besoin.

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE D'UN ARTISTE À L'ÂME GÉNÉREUSE

Orphelin de père dès sa naissance, il est né à Angers en 1907. Sa mère, dès son veuvage, a ouvert une épicerie avec une buvette fréquentée par les permissionnaires de la guerre qui racontaient les atrocités de la campagne en cours, il se souvient de la victoire de 1918 comme de la fin d'un cauchemar.

A l'âge de 12 ans en 1919, il entre en apprentissage d'ébénisterie, travaille 10 heures par jour et complète sa formation par des cours du soir en dessin pour lequel il est très doué. Avec sa première paye, il fait installer l'eau dans la maison de sa mère. Dans l'atelier, il découvre un monde ouvrier anarchiste et libertaire, il sympathise avec ses collègues de travail sans pour autant les suivre, il fait connaissance d'une couturière



E. Claudius-Petit, président de l'Union centrale des arts décoratifs, regardant la maquette du "Front de Seine", © FranceArchives

qui sera son épouse. Celle-ci, très pieuse fait de lui un catholique pratiquant mais respecte son engagement à gauche. Il est, dans l'atelier, un des meilleurs et se distingue en réalisant une coiffeuse marquetée en style Louis XV. Il concourt au prix du meilleur ouvrier de l'Anjou en réalisant une porte en archivolte à vous-

sures saillantes, inspirée d'une des boiseries de la Cathédrale d'Angers, il obtient le premier prix.

C'est le moment où il découvre la richesse intellectuelle, morale et religieuse du député Marc Sangnier, le fondateur du Sillon. Celui-ci, catholique progressiste, tient meeting à Angers après la guerre, prône la réconciliation franco-allemande, le vote des femmes et la lutte contre le logement insalubre. Il décide alors de le suivre et de compléter cet engagement par le syndicalisme. Il rejoint le syndicat du bois.

Mais sa démarche artistique ne fait, elle aussi, que progresser, il prend des cours d'aquarelle, étudie le gothique angevin, s'initie à l'art nouveau, au style art déco et dévore les livres. Continuant son travail à l'ébénisterie, il fait installer l'électricité chez sa mère avec sa modeste paye.

Puis, c'est le service militaire. Affecté à Versailles dans les services de l'aviation, il dessine des hélices et fait connaissance des figures mythiques que sont Nungesser et Guynemer. Il va voir pendant ses temps de repos, les ébénistes du Faubourg Saint Antoine et s'y fait embaucher à sa sortie du service militaire, il y poursuit son action syndicale, il se marie avec celle qu'il n'a jamais cessé d'aimer, celle-ci entre dans une maison de haute couture.

En 1932, avec la grande crise, c'est le chômage pour tous les deux. Il s'inscrit aux cours du soir de la ville de Paris et se passionne pour le meuble art déco ainsi que, dans le bâtiment, pour l'usage nouveau de l'acier et du béton, puis c'est l'école des arts décoratifs. Il est toujours dans le sillage de Marc Sangnier, il est aussi chef scout comme plusieurs de ceux que nous retrouverons au cours de cette étude. Il passe le

concours du professorat de dessin, est nommé à Lyon au Lycée Ampère. Avec Marc Sangnier, il poursuit sa croisade pour un logement meilleur, il milite pour un accroissement des pouvoirs des maires en matière d'urbanisme, pour une lutte contre l'habitat insalubre et les taudis. Il assiste à une conférence de Le Corbusier venu à Lyon et est immédiatement conquis : *"Il était là, debout devant une liasse d'immenses feuilles blanches, il parlait peu mais dessinait beaucoup avec des craies de couleurs différentes. Les mots étaient limpides comme des évidences : espace, soleil, verdure devenaient les matériaux essentiels non seulement de l'architecture mais aussi de l'urbanisme ; il ne balayait pas le passé, il esquissait l'avenir sans oublier la condition humaine"*. C'est le début d'une grande amitié et de son attachement à un homme, comme lui, sans diplôme d'architecte et qui va faire école.

A Lyon, il accroît ses relations dans tout ce qui compose la vie sociale : le Docteur Dugoujon futur résistant, Joseph Folliet, directeur de la chronique sociale de France. Beaucoup sont aussi adeptes de Marc Sangnier et accueillent favorablement en 1936 le Front Populaire sans y participer. En 1939, il est mobilisé et affecté à l'aérodrome de Bron. Le 19 juillet 1940, il est rendu à la vie civile. Il a trente trois ans.

UN DES PREMIERS RÉSISTANTS

Claudius-Petit est, d'emblée, opposé à la propagande de Vichy. Dès août 1940, il retrouve des amis partageant ses convictions et fonde avec eux un modeste mouvement appelé *"France liberté"*. Il s'implique immédiatement dans la lutte contre le statut des juifs et lance une pétition contre l'exclusion des professeurs juifs du lycée Ampère. Il utilise ses compétences tech-

niques et artistiques pour réaliser de faux papiers en rectifiant des noms juifs avec un pinceau à trois poils et ensuite avec de l'encre de Chine délavée dans l'eau, il retouche des photos et les colle sur les passeports. Il a des contacts avec son collègue du Lycée du Parc, Joseph Hours proche du Père Chaillet, fondateur des "*Cahiers de Témoignage Chrétien*" puis avec Georges Bidault, Emmanuel Mounier, qui créent le journal "*Temps nouveau*" et, naturellement, Joseph Folliet avec qui il poursuivra son action en faveur du logement, au lendemain de la guerre, au sein des "*Semaines Sociales de France*", une des branches les plus actives du catholicisme social.

Pour ne pas éveiller les soupçons, il reprend la peinture, expose avec succès dans des galeries lyonnaises.

En novembre 1941, Yvon Morandat, envoyé du Général de Gaulle, est parachuté. Il se trouve parmi les personnalités que celui-ci rencontre à Lyon. Lui-même vient de prendre le nom de "*Claudius*", prénom très répandu dans cette ville. Morandat lui confie la mission de réaliser chez lui un atelier de photos, de microfilmages des rapports à envoyer à Londres et d'agrandissement des microfilms venus également de Londres. Puis c'est l'arrivée de Jean Moulin, lui aussi parachuté, dont la mission est de fédérer les différents mouvements. Le 1^{er} mai 1942, tout le monde se rassemble place Carnot à Lyon sous l'étiquette "*Franc-tireur*" et entonne la Marseillaise, c'est du délire mais les arrestations ne tardent pas à suivre. Il faut maintenir la flamme, les rangs se sont éclaircis et Claudius-Petit intègre le Comité Directeur de "*Franc-Tireur*" auquel a adhéré son association "*France Liberté*".

En septembre 1942, les dirigeants de *Combat*, de *Libération* et de *Franc-tireur*, fusionnent pour ce qui

va devenir le "*Mouvement Uni de la Résistance*" ancêtre du "*Conseil National de la Résistance*". La volonté de Claudius de calmer les divergences qui se développent entre les diverses tendances, lui assure un poids sans cesse croissant en plein accord avec ce Général de Gaulle qu'il n'a jamais vu. Son rôle est particulièrement important auprès de la jeunesse, grâce à la place qu'il occupe dans le mouvement scout. Au moment où de Gaulle rassemble à Alger l'Assemblée Consultative provisoire, le comité directeur de "*Franc-tireur*" désigne Claudius comme un de ses délégués.

À Alger, il se rend compte de la défiance qu'éprouvent les dignitaires d'Alger à l'égard du Comité français de libération nationale mais aussi les partis politiques vis-à-vis de la résistance intérieure. Son attachement à de Gaulle lui permet de creuser son sillon. Pour assurer l'équilibre politique qu'il appelle de ses vœux après la libération, il ne faut à aucun prix laisser le parti communiste prendre la tête du combat. Il considère que seul de Gaulle est en mesure de le faire.

Mais Alger, c'est aussi la découverte d'une ville entourée de bidonvilles et composée, à côté des beaux immeubles, de beaucoup de taudis. D'emblée il fait de l'action à engager une priorité, Il souhaite que l'Assemblée Consultative ne se contente pas de préparer l'avenir de la France métropolitaine, il veut qu'elle s'intéresse aussi à l'amélioration du sort de Algériens, il se rapproche à cet effet des architectes présents sur place et notamment de Le Corbusier qu'il connaît depuis sa conférence de Lyon. Tous s'inspirent de la Charte d'Athènes, il les retrouvera à son retour en France et Alger aura été un véritable apprentissage dans des domaines encore nouveaux pour lui.

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE ET LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RECONSTRUCTION

Fort de son lien avec le Général de Gaulle, Claudius-Petit estime être le mieux placé pour obtenir ce ministère de la reconstruction qui vient de se créer. Raoul Dautry, ingénieur polytechnicien, qui n'avait guère fait parler de lui pendant la guerre mais qui avait été proche de Paul Reynaud en 1940, lui est préféré. C'est une grande déception mais il a été élu entre temps au Parlement et il peut se servir de cette tribune pour intervenir régulièrement sur tous les aspects de la reconstruction. Sa relation avec Dautry s'améliore et il entretient aussi de bonnes relations malgré le passé, avec les ministres communistes, Billoux puis Tillon, qui lui succèdent. Il a avec eux des contacts fréquents, jusqu'au départ des communistes du Gouvernement et l'arrivée du MRP, Jean Le Tourneau qui ne peut que le satisfaire.

Il se rend pour un voyage d'études aux Etats-Unis avec Le Corbusier. Il en retire une impression partagée : Il n'a guère envie de les copier sauf sur l'amélioration des techniques de construction qui deviendra un de ses soucis majeurs lorsqu'il sera ministre. Les deux hommes à leur retour, multiplient les interventions publiques et expriment leur souhait de voir la reconstruction ne plus s'inspirer des principes anciens, de mettre en œuvre dans les projets, les principes de la Charte d'Athènes, de ne pas refuser les techniques nouvelles, sources d'amélioration du rendement, de définir une politique de loyers qui permette la relance de la construction, de redessiner la ville pour y faire entrer la lumière.

Cette proximité de Claudius-Petit avec ceux qui militent pour un renouveau de l'architecture et de

l'urbanisme va se traduire dans tous ses actes. Cela a, naturellement des aspects positifs, ce souci de la lumière dans l'habitat, mais la volonté de tout remettre en cause conduit les membres de la nouvelle école à critiquer, chez leurs prédécesseurs, des règles urbaines plus humaines. La nouvelle doctrine inspire désormais le ministère et se répand chez des hommes qui n'ont pas le talent de Le Corbusier et qui répandront sur le territoire l'uniformité des grands ensembles que Claudius-Petit ne cessera alors de dénoncer.

Son entrée au gouvernement date de l'été 1948 mais on peut dire que toute la politique de la reconstruction depuis 1945 porte son empreinte. Quand est décidée en 1947, la création de la Cofhuat, l'association constitue pour Claudius-Petit un soutien majeur. Il apprécie cette volonté d'associer toutes les professions à l'acte de bâtir et de s'inspirer de l'étranger grâce aux réunions de la Fihuat. Cette initiative l'aide à créer des liens entre architectes, ingénieurs, financiers, élus locaux, liens qui se poursuivront au cours des décennies suivantes jusqu'à nous. Mais, en sens inverse, c'est grâce à la flamme qui l'anime que la Cofhuat trouve d'emblée le rôle qu'elle a encore 70 ans plus tard.

MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION DE 1948 À 1953

Claudius-Petit a tant travaillé comme parlementaire qu'il est immédiatement de plein pied dans ses nouvelles fonctions. Il a tant vu ses prédécesseurs se heurter aux routines administratives qu'il a appris à se battre avec tous les moyens à sa portée. Nous retrouverons ce tempérament notamment avec Jean-Louis Borloo.

Sa hantise, c'est le poids du Ministère des Finances, toujours condescendant face aux ministères dépensiers et fermé par principe aux dépenses nouvelles. Il a cependant un appui en la personne du Directeur du Trésor, François Bloch-Lainé qui partage avec lui cette éthique sociale développée du temps de la Résistance. C'est lui qui saura apporter à la Caisse des Dépôts, quand il sera en charge de cet organisme, les moyens financiers de la politique décidée quelques années plus tôt, par Claudius-Petit.

Dans l'immédiat, pour obtenir une augmentation substantielle du budget de son ministère, il lui faut affirmer avec force que son action n'aura pas d'effet inflationniste, une des hantises de l'époque et un des lourds échecs de l'après-guerre. Pour accélérer la reconstruction, il accepte ainsi, à la demande des Finances et sur suggestion de Bloch-Lainé, de faire créer pour les non nécessiteux, au lieu d'argent versé immédiatement, des titres de dommages de guerre. Ils feront l'avance des fonds au moment des travaux. Ce n'est guère populaire mais cela lève l'obstacle que les fonctionnaires de ce ministère s'approprient à opposer.

Sur le fond des dossiers, il entend jouer sur tous les moyens à sa disposition :

Les HBM qui ont une expérience de plusieurs décennies et sont, pour cela, d'une aide précieuse, sont transformés en HLM qui recevront des bonifications d'intérêts pour les prêts contractés et devront s'organiser pour construire bien davantage

Le secteur privé doit contribuer à l'objectif quantitatif qu'il s'est fixé de 20 000 logements construits par mois : il faut pour cela rester ferme sur la réforme des loyers. Une prime de 600 francs est aussi associée aux

prêts du Crédit Foncier pour les logements privés construits avec des normes fixées par le ministère.

Il a de la sympathie pour le mouvement Castor et fait entrer dans leur plan de financement le travail que ses membres réalisent eux-mêmes.

Les architectes n'ont pas été formés comme il le souhaiterait et l'enseignement qui leur est donné ne dépend pas de son ministère, il crée un service de l'architecture et entame un dialogue avec la profession. L'ordre des architectes est en conflit direct avec lui, ses élus ne supportent pas la participation voulue par lui, des ingénieurs. Auguste Perret, Président du Conseil Supérieur de l'ordre qui a reconstruit Le Havre en développant l'usage du béton et en introduisant la lumière dans les appartements, vient à son secours. Il est l'homme de la synthèse. Les vues qu'il a exprimées lors de la reconstruction de cette grande ville, l'alliance qu'il a prônée entre l'urbanisme classique et la technique nouvelle du béton, a conduit à une œuvre qui n'a guère pris de ride en un demi-siècle.

Des conflits surgissent à Toulon et à Marseille sur le parti à retenir dans la reconstruction des bâtiments jouxtant le port, des solutions sont finalement trouvées qui respectent davantage la volonté des élus locaux. Claudius-Petit ne sacrifie pas la volonté des habitants à une doctrine figée. Il organise, ce qui ne se fera pas toujours suffisamment avec ses successeurs, un dialogue de toutes les parties prenantes avant la décision finale

Tout cela doit s'inscrire dans une volonté forte d'aménagement du territoire. De nombreuses initiatives sont prises pour transférer en province des entreprises de la région parisienne, bien avant la création

de la Datar. Jean-François Gravier, auteur du livre *“Paris et le désert français”* est à son cabinet. La Société Gillette refuse de se décentraliser à Annecy, son Président est convoqué par le Ministre et s’exécute. Personne ne résiste à cet homme qui sait convaincre du bien-fondé de sa démarche. La grande cause de l’aménagement du territoire qui se traduira après la venue du Général de Gaulle par la création de la Datar avec Olivier Guichard et Jérôme Monod, c’est d’abord à Claudius-Petit qu’on la doit.

Il a, dans le domaine architectural, une préoccupation majeure : le maintien du dialogue avec Le Corbusier. Le dialogue entre les deux hommes est compliqué. Il en est à la fois l’élève et le maître. Celui-ci a tant fait pour le former à une architecture originale par rapport au passé, qu’il pense avoir toutes ses entrées au ministère, il est un peu encombrant. Claudius-Petit, dès sa nomination, prend en main le dossier de l’Unité d’Habitation de Marseille : la cité radieuse, qui n’a toujours pas reçu de permis de construire. Le Corbusier a poursuivi la construction sans permis et les recours se multiplient. Claudius-Petit prend en 1949 un arrêté dérogatoire mais oublie de le faire contresigner par ses collègues ministres intéressés. Il l’aide aussi à obtenir un grand projet en Inde. Les idées de Le Corbusier commencent à déplaire dans l’opinion parlementaire et il n’obtient pas la construction du bâtiment de l’Unesco. Il accuse Claudius-Petit de ne pas l’avoir soutenu. C’est injuste. Il l’a défendu jusqu’à sa mort en 1965 alors que la bataille faisait rage contre les grands ensembles et que le nom de Le Corbusier ne pouvait plus être prononcé dans les allées du pouvoir.

La dernière année de sa présence au ministère est celle d’Antoine Pinay. La volonté de celui-ci de com-

battre l’inflation galopante qui n’a cessé depuis la guerre et qui a ruiné les petits épargnants, le pousse à une remise en cause de la loi sur les loyers et par voie de conséquence le rythme de la construction : fureur de Claudius-Petit en Conseil des Ministres diffusée par la presse, laquelle est acquise à Pinay.

Une paix fragile s’établit entre les deux hommes, tous deux originaires de la Loire, par la signature d’un plan quadriennal tendant à la construction de 240 000 logements par an jusqu’en 1956 afin d’achever totalement la reconstruction en 1961. Ce plan prévoit de poursuivre l’effort d’industrialisation pour diminuer le coût. L’irritation de Claudius-Petit est à son comble quand il apprend que l’Assemblée, saisie des moyens d’équilibre à trouver, a refusé l’augmentation des droits sur les alcools qui doit financer ce plan. Il s’écrie : *“il importera que les femmes de France ; toutes électriques, puissent connaître les noms des parlementaires qui, plutôt que de permettre la mise en chantier de 12000 logements de plus en 1953, préfèrent ne pas frapper l’alcool et continuer à voir des familles vivre dans des taudis”*. Le vote n’aura finalement pas lieu, le gouvernement Pinay étant tombé entre temps. Claudius-Petit n’est pas reconduit dans le nouveau cabinet, il n’en est guère affecté parce qu’il pense que la politique qu’il a initiée ne peut désormais être remise en cause.

LE RETOUR AU PARLEMENT

Il n’est pas en mauvais terme avec le nouveau ministre Pierre Courant, maire du Havre, digne successeur d’un de ses maîtres à penser, Jules Siegfried. Mais celui-ci met en avant les mesures en faveur de la propriété plutôt que la location. Pour Claudius, l’équilibre est rompu. Bien plus, Courant n’aime pas les archi-

tectes qu'il a soutenus, notamment Le Corbusier.

Pendant l'hiver 1954, c'est l'Abbé Pierre qui vient au secours de la politique qu'il a conduite pendant cinq ans, en dénonçant la misère dans la rue et la mort de froid d'un enfant. L'opinion est secouée et un plan d'urgence est voté. Claudius-Petit l'aurait fait différemment, il craint que les bâtiments d'urgence soient situés en des endroits qui imposent aux familles des déplacements quotidiens coûteux et excessifs, mais il le vote.

Il considère aussi que la politique qu'il a engagée de mise en œuvre d'un urbanisme de type nouveau, est progressivement déformée : les grands ensembles lui apparaissent comme la caricature de ce qu'il a proposé : beaucoup trop lourds et construits sans une réflexion suffisante. Malgré l'amitié qui le lie à François Bloch-Lainé, il dénonce l'action trop sommaire du président de la SCIC, Léon Paul Leroy. *"Les grands ensembles, jetés au hasard des terrains disponibles, ne constituent que des morceaux brisés d'un urbanisme inexistant"*. La critique est désormais commencée et c'est lui qui porte le fer le premier. Mais les services du ministère ne l'écoutent pas et poursuivent encore longtemps dans la même direction et ne comprennent pas qu'ils n'ont pas le soutien de l'opinion. Sans un grand politique prenant en main lui-même les dossiers, les services ne savent pas évoluer. Au cours des soixante-dix ans de la Cofhuat, notre association sera témoin de cette difficulté de conjuguer des objectifs quantitatifs avec des changements à introduire dans les modalités de mise en œuvre. Des ministres comme Albin Chalandon donneront à cet égard des instructions énergiques mais ne pourront empêcher la poursuite de chantiers décidés préalablement.

Claudius-Petit croit son heure à nouveau arrivée avec l'arrivée de Mendès France au pouvoir le 17 Juin 1954. Les deux hommes se connaissent depuis la résistance et ont une estime réciproque, il fait à nouveau partie de l'équipe. Malheureusement le Parlement qui a élu Mendès Président du Conseil à une très large majorité, se divise à propos de la CED. En désaccord avec lui, Claudius et ses amis démissionnent avant d'avoir pu agir dans leurs ministères respectifs. Il n'est pas réélu député lors des élections avancées du 2 janvier 1956. Il lui faut désormais faire passer les messages auxquels il tient tant, par d'autres voies.

LA SONACOTRAL : SOCIÉTÉ NATIONALE DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS

Il en est nommé le 31 octobre 1956, administrateur général. Cette orientation lui convient. Depuis son passage à Alger, il a toujours suivi avec soin la question algérienne dans une perspective qui sera celle du Général de Gaulle. Plusieurs de ses amis architectes participent encore en Afrique du Nord, à l'effort de construction en faveur des familles arabes. Celles d'entre elles qui se rendent en métropole pour y exercer une activité doivent être traitées humainement. Une enquête montre que la population a doublé en quelques années et qu'ils sont 240 000, hommes, femmes, enfants. Le 31 janvier 1957, Claudius est fait Président pour 5 ans renouvelable avec un préfet pour l'aider : Jean Vaujour.

Dès son accession à ce poste, il en fixe les objectifs : l'hébergement ne se fera pas seulement sous la forme collective dans des baraquements que la guerre a

laissés. Il demande au mouvement HLM de loger les familles. Il lui importe d'agir au-delà de la mission qui lui a été confiée afin de l'inscrire dans l'ensemble de la politique du logement, c'est ainsi qu'il prend la présidence du "Centre national d'études et d'information sur le logement" dès sa création et qu'il ne cessera de se servir de cette tribune pour dénoncer ses lacunes.

FIRMINY

Il connaît bien cette ville comme député de la Loire et beaucoup pensent à lui comme futur maire pour mettre fin à la gestion communiste. Il accepte et est élu largement le 26 avril 1953 en indépendant de tous les partis. L'état des lieux montre une ville sinistrée, exactement ce que trouvera Jean-Louis Borloo quand il se présentera à Valenciennes.

L'aspect économique est fondamental, pour assurer davantage l'emploi, il associe à son action les Houillères du Bassin de la Loire et la Compagnie des ateliers et forges de la Loire, il fait le bilan du fonctionnement de chacun des services publics, il crée un service municipal du logement et, naturellement, fait venir ses amis architectes pour l'aider à définir des lignes nouvelles en matière d'urbanisme, objectifs : éradiquer les taudis du centre et construire un nouveau quartier par le biais d'une opération industrialisée.

Il s'appuie pour cela sur son successeur au ministère, Maurice Lemaire avec qui il s'entend bien et naturellement, son vieil ami François Bloch-Lainé, directeur général de la CDC. Le projet "Firminy vert" à opposer à "Firminy le noir" est présenté aux habitants puis aux instances parisiennes, il reçoit le meilleur accueil. Le Corbusier qui vient d'achever l'église de Ronchamp, se voit confier le projet de stade de loisirs

et de maison des jeunes. Malgré son échec aux élections législatives de 1956, Claudius-Petit est assuré de remporter les élections municipales de 1959.

Entre temps, le retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958 lui a permis de retrouver son siège de député. La traversée du désert est terminée.

UN DÉPUTÉ QUI AFFIRME DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT, LES VALEURS AUXQUELLES IL CROIT

Son soutien à la politique algérienne du Général ne faiblit pas, son intérêt quotidien pour la Sonacotral non plus, il propose en 1959 un programme de construction de 50 000 lits sur l'ensemble du territoire avec le soutien du Crédit Foncier. Les logements sont conçus de telle manière qu'ils peuvent être facilement transformés en fonction de la situation de l'emploi et des familles. On crée le fonds d'accueil aux travailleurs migrants : le FAS. On s'attaque au bidonville de Nanterre, l'opération dure 5 ans. En 1962, c'est le retour d'Algérie qu'il faut gérer, plusieurs immeubles de la Sonacotral sont réquisitionnés à cet effet. Le 5 juillet la Sonacotral devient la Sonacotra pour élargir la clientèle à tous les travailleurs étrangers, les 3 années qui suivent sont difficiles, Claudius-Petit ayant de la peine à obtenir du gouvernement une politique suffisamment claire en la matière.

Comme parlementaire, il continue à se passionner pour le logement et l'urbanisme, il proteste contre la dérive du 1 % patronal, il propose un dispositif de maintien à domicile des personnes âgées

Alors que la critique s'étend sur les grands ensembles et sur la Charte d'Athènes, Claudius-Petit veut

qu'on distingue les deux sujets, considérant que le grand ensemble n'est que la caricature des préceptes de la Charte d'Athènes, il n'est guère entendu. Il se prononce pour des réserves foncières qui mettent fin à la spéculation et permettent aux architectes de proposer des programmes mieux adaptés aux besoins des populations et mieux situés.

Telle est l'épopée de ce grand homme, un des premiers de nos politiques, à se passionner pour l'architecture et à faire en sorte qu'elle soit au service de tous. La passion qu'il a mise à répondre aux besoins n'a pas été cependant exempte de faiblesses. A vouloir imposer des architectes qui critiquaient avec force les règles appliquées par leurs prédécesseurs, il n'a pas seulement introduit des changements positifs dans l'habitat et l'urbanisme, il a été accusé d'avoir favorisé une urbanisation d'espaces souvent mal reliés à la ville. Les critiques qu'il a subies l'ont touché, il a, pour se

défendre, accusé le manque de créativité architecturale des nouveaux venus dans la profession mais le mal était fait. L'urbanisme d'Hausmann, tant décrié par les acteurs de la Charte d'Athènes, avait pour qualité de mettre en évidence la notion de rue et de place comme élément de base de la vie sociale. Ce qu'avait bien compris Auguste Perret au Havre. Les architectes d'après Le Corbusier n'avaient pas tous son talent, ils ont retenu de lui l'importance donnée à la lumière dans l'appartement mais ils n'ont pas compris que la juxtaposition d'immeubles gigantesques séparés par des espaces verts sans âme, déserts et dangereux, ne pouvait pas recueillir les suffrages de la population concernée et ils ont déformé ainsi l'image laissée par Le Corbusier. La passion de Claudius-Petit pour lui en matière d'urbanisme n'a guère fait d'adeptes dans la classe politique. C'est en revanche l'immensité de son œuvre dans toutes sortes de domaines qui fait bien de lui la personnalité la plus forte de l'après-guerre dans l'ensemble des domaines que suit la Cofhuat.



© Bernard AUBERT
Les Courtillères à Pantin (Aillaud)

L'APRÈS-GUERRE - LA RECONSTRUCTION - 1945-1958

LA LÉGISLATION

1945	Création d'une Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitation responsable de l'aménagement du territoire et des opérations d'urbanisme de caractère national - Un Comité National d'Urbanisme réunit des "personnalités d'une haute culture générale" 14 Urbanistes en chef, Conseillers techniques mandataires de l'Administration centrale Raoul Dautry reprend les éléments législatifs élaborés sous le régime de Vichy
16 mai 1946	Loi sur les dommages de guerre - Associations de remembrement
1946	Plan Monnet (4 ans) - Suite au Plan Marshall de 1945 - Commissariat Général au Plan
1948	Eugène Claudius-Petit introduit une vision novatrice de l'aménagement
1948	Loi réglementant la fixation des loyers (rapports entre bailleurs et locataires) - Loi sur l'allocation familiale de logement
8 août 1950	Création du Fonds National d'Aménagement du Territoire
11 septembre 1950	Loi pour un Plan National du Territoire - Eugène Claudius-Petit
1953	Loi sur la participation des employeurs (entreprises de plus de 20 salariés) à l'effort de construction - 1 % logement
1954 - 1955	Décrets sur la décentralisation, touchant notamment des industries Répartition des industries : Renault à Elbeuf, Citroën à Rennes, Gillette à Annecy
8 février 1954	Loi foncière (pm le projet rejeté en 1951)
26 juillet 1954	Publication du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation
10 décembre 1955	Adoption du premier programme autoroutier - 30 mars 1959 - Plan directeur d'équipement routier

LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS

1945	Trois prolongements de l'École libre des Sciences Politiques : École Nationale d'Administration - Instituts d'Études Politiques - Centre des Hautes Études Administratives
1948	Centre d'Étude de la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'habitation Robert Auzelle
1950	Les Habitations à Bon Marché deviennent les Habitations à Loyer Modéré

1950 - 1955	Interventions du Crédit Foncier de France
1951	Conseil des communes d'Europe
1953	Le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme devient le Ministère de la Reconstruction et du Logement
1955	Programmes d'actions Régionales avec le Fonds National d'Aménagement du Territoire - Comités d'expansion économique - 22 programmes régionaux - Création du Service d'Aménagement de la Région Parisienne
1952 - 1960	Opérations engagées par la Caisse des Dépôts et Consignations, avec la Société Centrale d'Équipement des Territoires et de la Société Centrale Immobilière de Construction - François Bloch-Lainé, Directeur de 1953 à 1965 Cités d'urgence (Jean Prouvé) - Ensembles de logements collectifs - Sites industriels - Réseau autoroutier - Rénovation urbaine

LES ACTEURS

1944	Pierre Randet au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme
1948 - 1958	Auguste Perret et ses successeurs - Reconstruction du Havre (nouvelle trame d'habitation) - Autres architectes : Jean-Jacques Honegger - Guy Lagneau
1945 et années suivantes	Une opposition s'engage entre les "modernes" menés par Le Corbusier et André Vogensky et les gardiens de la tradition, à l'occasion des reconstructions de villes sinistrées : Caen - Amiens - Rennes - Orléans - Tours - Brest - Rouen - La Rochelle - Evreux...
1945	Mission d'Eugène Claudius-Petit aux USA
1947	Jean-François Gravier - Paris et le désert français - Participation au Bureau de la décentralisation industrielle du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme depuis 1945
1949	Le Corbusier - Le Modulor
1950	Les Castors
1951	Jean Dubuisson - La ville verte
1954	Appel de l'Abbé Pierre
1955	Philippe Lamour - Compagnie du Bas-Rhône - Languedoc

LES RÉALISATIONS

1948 - 1954	Centre d'Études Nucléaires de Saclay - Auguste Perret nommé par Frédéric Joliot-Curie et Raoul Dautry
1953	Nantes Rezé - Le Corbusier
1954	Le Shape Village
1954	St. Dizier-le-Neuf, Massy-Antony
1955	Gonesse, Marly - Les Grandes Terres - Lods
1956	Aménagement de la Défense - Camelot, De Mailly, Zehrfuss - Le Cnit
1959	Plan de Constantine
1956 - 1957	Premières Sociétés d'autoroutes : Estérel Côte d'Azur et Vallée du Rhône
1957	Bagnols-sur-Ceze - Candilis
1958	Les grandes ZUP : Montereau - Surville, Pissevin - Nimes, Argenteuil, Fontenay - Allonnes, Unité de Firminy Vert avec Le Corbusier

LES ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

1948	Projets de De Stijl à Rotterdam
1950	Création des Journées Mondiales de l'Urbanisme par la Société Française des Urbanistes, suite aux propositions de Carlos Maria della Paulera de 1949
1951	Création de Chandigarh avec Le Corbusier Création d'Auroville près de Pondichery
13 octobre 1946	
28 septembre 1958	4 ^e République

PIERRE DUPONT, UN ARCHITECTE DE LA RECONSTRUCTION

HERVÉ DUPONT

Les neuf et dix juin 1940 Évreux, préfecture de l'Eure, est détruite à plus de 50 % par les bombardiers allemands. La ville est déclarée sinistrée comme cinquante autres villes de France.

Le plan de reconstruction et d'aménagement (PRA) est élaboré par Paul Danger, architecte-urbaniste, et approuvé en 1943.

Après la Libération, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) entreprend la reconstruction de la ville. Le plan Danger est modifié par Pierre Bailleau, architecte, pour tenir compte des bombardements de 1944. Ce plan reprend l'épannelage de la ville ancienne, les rues sont élargies mais conservent leur tracé d'origine, à part quelques nouvelles



© H. DUPONT - Hôtel le Cerf

rues. La création d'une promenade le long de l'Iton, assaini par l'installation du tout-à-l'égout, fait pénétrer l'air et la lumière dans le centre-ville.

Le MRU désigne plusieurs architectes d'îlots, dont Pierre Dupont (1911-1983) qui se voit confier la plupart des bâtiments publics :

Chambre de commerce, Sécurité sociale, Préfecture avec Pottier et Tessier, résidence du Préfet, ainsi que des bâtiments privés dont le très emblématique hôtel du Grand Cerf.

Diplômé des Beaux-Arts de Rouen (atelier Delabarre) en 1935 et de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (Professeur Henri Prost), Pierre Dupont est représentatif de cette génération d'architectes formés avant-guerre qui fut confrontée aux défis de la Reconstruction.

La pénurie de matériaux ainsi que la nécessité d'une reconstruction rapide conduisent à privilégier le béton armé, en structure poteaux poutres dalles. Pierre Dupont expérimente également le béton précontraint qui permet de grandes portées de façade à façade, sans poteau intermédiaire, ce qui facilite l'aménagement intérieur des bâtiments. Il met en œuvre des éléments de façade préfabriqués de petite et moyenne dimension, très caractéristiques de cette époque.

Il privilégie l'expression du matériau brut (béton, brique, enduit, ardoise, menuiserie métallique). La modernité est particulièrement soignée ainsi que les éléments forts de l'architecture comme les escaliers, les entrées principales et les toits.

La qualité de la construction est remarquable : soixante-dix ans après, à part les inévitables salissures

du temps, aucune intervention majeure n'a été nécessaire. Son architecture se distingue par sa sobriété, sa simplicité et son élégance. Les grands toits en ardoise couvrent la plupart de ses bâtiments. Ils signent l'appartenance d'Evreux à la Normandie. Pierre Dupont, descendant d'une lignée d'architectes dieppois depuis 1750, est imprégné de cette culture, qu'il associe aux impératifs de la modernité.

Il fait largement appel à des entreprises et artisans locaux. Il travaille de très près avec des artistes pour qu'ils inscrivent au mieux leur œuvre dans le projet architectural. Il accorde une grande importance à la relation avec le maître d'ouvrage et veille à la fonctionnalité, au confort, à la beauté et à l'agrément pour l'ensemble des utilisateurs du bâtiment.

Dans le département de l'Eure, il reconstruit de nombreuses écoles, dispensaires et autres bâtiments publics.

Dans le cadre de la Reconstruction, il réalise également la nouvelle église du Manoir-sur-Seine très caractéristique avec son clocher détaché du bâtiment et sa façade occidentale en dalles de verre due au maître-verrier Jean Barillet, un des pionniers du renouveau de l'art sacré après la guerre.

A l'instar de nombreuses villes moyennes de la même époque, la reconstruction d'Evreux fut immédiatement adoptée et investie par les habitants qui apprécièrent le confort moderne et l'échelle humaine de l'architecture.

LES ACTEURS DU LOGEMENT SOCIAL

GEORGES MERCADAL

Puisque la Cofhuat et son Président me font l'honneur de m'ouvrir les colonnes de ce numéro anniversaire, mon témoignage sera un hommage à trois personnalités qui ont beaucoup fait durant ces 70 années pour le logement social et pour la ville, et que j'ai eu l'immense chance de servir, de près ou de loin.

A tout seigneur tout honneur, je me dois moi aussi de rendre d'abord hommage à Claudius-Petit. Car c'est à lui que je dois d'avoir souscrit cet engagement pour le logement social, que je n'ai pas quitté depuis la fin des années 50. J'ai retrouvé l'orateur qu'il était lorsque, directeur de la construction, j'assistais aux assemblées et congrès des HLM. Sa voix était toujours attendue et souvent crainte. Car il fut en maintes occasions celui qui a ramené à la mission centrale du logement social certains esprits qui s'égarèrent. Et prêchant d'exemple, il a imprimé d'une manière indélébile aux "Logis", cet esprit de mission. Il est remarquable de constater aujourd'hui encore, combien, malgré tant de vicissitudes, ces sociétés ont conservé ce cap.

Sous une forme moins enflammée, mais avec une détermination et une constance au moins égale, Roger Quilliot a été aussi, et, par la suite, cette voix capable de recentrer les uns et les autres sur la mission. Il fut mon ministre quand j'étais directeur, mon président quand j'étais délégué général de l'union des HLM. Le

logement social était pour lui une "cause". Là était l'essentiel. Le reste était affaire d'adaptation aux circonstances. C'est ainsi que contre beaucoup d'autres, il voulut expérimenter l'aide à la personne au sein de la fédération des offices. Qu'il compléta cette réforme par un rééquilibrage, au profit des locataires, des relations locataires-propriétaires lorsqu'il fut Ministre. Mais aussi qu'il ne put, face au ministère des finances, promouvoir cet impôt foncier qui fut le cheval de bataille de Claudius-Petit, et dont nous étions bon nombre à croire qu'il était l'instrument pour déverrouiller une offre foncière acceptable pour le logement social.

Ces voix ont été indispensables parce que le logement social n'est pas une sécrétion naturelle de l'économie de marché. Tout au moins le logement social à l'Européenne. "Un logement pour les familles modestes mais solides" selon l'expression de Roger Quilliot, un logement pour les plus pauvres mais aussi pour la mixité sociale, comme nous le disions dans le projet HLM du congrès de 96. Toutes expressions qui paraissent toujours d'actualité.

Mais finalités qui ont toujours obligé à se battre sur deux fronts : contre ceux qui voulaient réduire ce secteur au seul logement des plus déshérités, comme par exemple aux États-Unis. Et tout autant contre ceux qui, croyant que le pays était entré sans retour dans une "société d'affluence" comme cela a pu se dire au

mitant des années 70, prônaient la libéralisation et la mise sur le marché. Tenir la ligne de crête entre ces deux écueils est depuis plusieurs décennies le lot du logement social.

Aujourd'hui le conflit entre ces deux tendances se réactualise de manière particulièrement aigüe. Aussi est-il important de remettre en mémoire la leçon que l'on peut attribuer au troisième homme à qui je veux rendre hommage, François Bloch-Lainé. Directeur général de la Caisse des Dépôts, à travers des créations, suivies de développements remarquables, comme celle de la CAECLE pour assouplir les prêts aux communes, de la CPHLM pour financer le logement social, de la

SCET et de la SCIC pour se confronter avec succès aux difficultés du terrain, la leçon qu'il nous a laissée est celle de la mise au service d'une mission, des qualités d'inventivité, de rigueur et d'efficacité que l'on prête souvent au privé.

Bon anniversaire et longue vie à la Cofhuat ! Que cette célébration nous rappelle ce que ces hommes nous ont enseigné : rester fermement fidèles à la cause du logement social. Être en même temps ouverts à servir cette cause à chaque époque au mieux de son contexte économique, social, et maintenant environnemental.



© Bernard AUBERT
Grand ensemble de logements collectifs



PARTIE 2

**LA CAISSE DES DÉPÔTS
DE FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ**

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ, INSPECTEURS DES FINANCES

FRANÇOIS LEBLOND



Cet homme aux convictions catholiques chevillées au corps, ancien chef-scout, a un passé de Résistant, il connut le Général de Gaulle avant que celui-ci assume la plénitude du pouvoir et a été constant dans ses engagements. Il a la culture d'un Inspecteur des Finances. François Bloch-Lainé a été reçu dès son premier concours en 1936.

Il s'est appuyé sur les connaissances dont il a fait preuve lors du concours, pour poursuivre sa carrière au sein de son administration durant la guerre. Il a été engagé par les organes de la résistance pour en suivre avec rigueur les finances, il est resté dans l'ombre et ne s'est pas engagé sur le terrain.

Bloch-Lainé a fait connaissance en 1944 de Jean

Monnet et est devenu un de ses plus fidèles soutiens, notamment au Commissariat Général au Plan. Il devint ensuite directeur de cabinet de Robert Schuman, Ministre des Finances en 1946 puis Directeur du Trésor.

Son action au service du logement débute en 1948 avec Claudius-Petit et durera 18 ans. Le Général de Gaulle, sensible à sa loyauté, lui a proposé de devenir ministre, il a refusé, ne se sentant pas apte à assumer la politique politicienne et considérant que d'autres missions pouvaient avoir davantage d'attrait. La politisation de la haute fonction publique n'était pas encore venue et, à l'inspection des Finances, on considérait alors qu'il y avait des manières plus intéressantes d'exercer le pouvoir.

Reprenons quelques moments clé de sa carrière

LA DIRECTION DU TRÉSOR D'ABORD

L'époque était difficile, l'inflation était galopante. Pour la conjurer, des doctrines s'opposaient : celle radicale prônée par Pierre Mendès France qui impliquait d'affronter l'opinion commune dans une France meurtrie, celle plus douce à laquelle étaient attachés la plupart des politiques de l'époque et portée par René Pléven.

Pour prendre part au débat et faire la synthèse des différents points de vue, des hommes comme Bloch-Lainé étudiaient ce qui s'était passé entre les deux

guerres et en faisaient la critique. Ils étaient influencés par Keynes puis par François Peyroux et privilégiaient la macro-économie en cette période de grande pénurie. Ils se rapprochaient ainsi des thèses de Jean Monnet qui, avec bon sens, voulait qu'on identifie les grandes priorités du moment et qu'on s'y tienne sous le contrôle du Commissariat Général au Plan qu'il venait de fonder. Celui-ci ne mettait pas le logement parmi les premiers actes à accomplir, considérant qu'il fallait, avant tout, reconstituer le tissu industriel. Ainsi les dommages de guerre dans l'habitat tardaient à être pris en compte dans toute leur étendue et il a fallu l'arrivée des crédits du plan Marshall en 1947 pour qu'ils figurent parmi les priorités.

Après Raoul Dautry à la Libération, plusieurs ministres de la reconstruction se sont succédé durant les trois premières années d'après-guerre jusqu'à l'arrivée d'Eugène Claudius-Petit en 1948. Celui-ci prit à bras le corps le ministère qui venait de s'installer dans des préfabriqués Quai de Passy. Il lui fallait vite des résultats et il se heurtait à la direction du Budget dont il connaissait mal les pouvoirs n'ayant jamais approché cette administration. C'est le moment où l'amitié qu'il avait contractée avec François Bloch-Lainé pendant la Résistance lui permit de triompher des obstacles. Ils avaient l'un et l'autre été marqués dans leur jeunesse par le scoutisme, et portaient attention aux malheurs des autres. Ils affirmaient ensemble des valeurs bien souvent étrangères au ministère.

Claudius-Petit ne connaissait pas la culture de la rue de Rivoli et se laissa guider par son ami. Celui-ci le convainquit qu'il n'aurait jamais satisfaction s'il attaquait de front la direction du Budget, qu'il fallait lui faire des propositions qui pourraient assouplir son point de vue. Tout cela pour préserver le sacrosaint

équilibre budgétaire. Bloch-Lainé lui apportait notamment son soutien au sein du ministère à propos de la politique de loyers. Les services voyaient dans la législation nouvelle une des sources de l'inflation, François Bloch-Lainé n'était pas d'accord et s'efforçait de faire partager son point de vue par ses collègues, ce fut notamment le cas au moment de la Présidence du Conseil d'Antoine Pinay en 1952 qui voulait attacher son nom à la stabilisation des prix. La politique nouvelle d'Antoine Pinay avait un grand succès dans l'opinion et la liberté d'esprit que manifestait en la circonstance le directeur du Trésor n'est sans doute pas étrangère à son départ vers la Caisse des Dépôts, il a payé son soutien au ministre de la reconstruction par sa mutation dans cet organisme prestigieux mais absent des grandes décisions politiques.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Cet organisme spécifique créé en 1816 n'avait guère évolué depuis lors. François Bloch-Lainé le connaissait bien depuis son passage au Trésor. Il avait constaté que l'inflation d'après-guerre avait profondément influencé les comptes de la Caisse et que des fonds étaient désormais disponibles pour des emplois de types nouveaux, notamment le logement et les équipements publics. La ruine progressive des petits porteurs avec l'inflation avait eu au moins ce résultat positif. Bloch-Lainé avait partagé les désirs de Claudius-Petit de voir davantage de constructions au profit des ménages modestes et avait désormais cet objectif parmi les priorités nouvelles de la Caisse à son arrivée en 1953. Ce qu'il ne pouvait faire comme Directeur du Trésor, la liberté dont il bénéficiait désormais lui permettait de le réaliser.

Pour y parvenir, il créa deux sociétés : la SCIC et la SCET, dirigées par des hommes de la Caisse et dont l'objectif était de construire, avec des techniques industrielles, des logements en grand nombre là où le terrain était disponible et d'assurer la présence, en ces lieux, des équipements publics indispensables. C'était la politique des ZUP qui prévoyait des dérogations aux règles de l'urbanisme et de la construction. Quantitativement, le résultat fut spectaculaire et contribua à un meilleur équilibre entre offre et demande de logement. François Bloch-Lainé resta toujours proche de Claudius Petit. Lorsque celui-ci ne fut plus ministre il compta sur son soutien au Parlement pour la poursuite de cette politique. L'un et l'autre voulaient que les programmes financés par la Caisse soient une réussite dans le domaine social. Cependant l'autonomie dont jouissaient les responsables des sociétés nouvellement créées par rapport à la maison mère conduisit à des pratiques que ni Claudius-Petit ni Bloch-Lainé n'avaient envisagées, la diminution du rôle de l'architecte au profit de celui de l'ingénieur amateur de très grands chantiers répétitifs.

Les critiques vinrent assez vite : on accusait les lieux choisis, souvent isolés de l'urbanisation existant jusque-là et composés d'immeubles de très grande dimension, de ne pas favoriser une vie sociale équilibrée, une relation apaisée entre riches et pauvres, entre jeunes et personnes âgées, entre nationaux et étrangers, bref de remettre en cause tout ce qui avait fait jusque-là la force de la ville. Le Parlement s'en mêla de plus en plus. La politique des grands ensembles était fermement dénoncée et des changements dans les pratiques urbanistiques étaient demandés avec vigueur.

Claudius-Petit lui-même se mêla aux critiques, accusa les services, notamment les filiales de la Caisse d'avoir dénaturé les objectifs des auteurs de la Charte

d'Athènes. Il n'associa pas Bloch-Lainé aux réserves qu'il formulait parce qu'il appréciait l'action qu'il conduisait pour mettre à la disposition du logement, des moyens financiers nouveaux. Il concentra ses observations sur certains de ses collaborateurs comme Leroy qu'il accusait de mépriser les architectes et de réaliser un univers exclusivement dicté par la technique. Il s'exprime le 24 mars 1960 à la tribune de l'Assemblée Nationale : *"Aujourd'hui, la Caisse des Dépôts et consignations et ses innombrables ramifications sont devenues un Etat dans l'Etat, plus fort que l'Etat avec une banale mentalité de spéculateurs. Comme une certaine mégalomanie a suivi, il faut que tout s'incline et que tout cède"*.

Claudius-Petit avait tout de même une responsabilité dans les dérives qu'il critiquait : en privilégiant, comme il l'a fait tout au long de son ministère, les architectes qui s'affranchissaient des règles classiques et qui avaient notamment perdu la notion de rue, une des clés de la vie sociale au quotidien, il avait un peu trop libéré les esprits et avait laissé les services s'engager dans une organisation nouvelle de l'espace qu'il serait difficile de modifier en cas d'échec. Il a fallu attendre Jean-Louis Borloo pour que ce sujet soit traité dans toute son ampleur.

La Cofhuat, par son appartenance à l'organisation internationale qu'est la Fihuat, était en mesure de favoriser des échanges avec des pays qui n'avaient pas engagé la même politique, notamment l'Angleterre, mais la routine administrative avait chez nous pris le dessus et ses efforts n'ont pu avoir les résultats escomptés

François Bloch-Lainé le comprenait mais sa culture de base, essentiellement financière, ne le prédisposait pas aux contacts sur le terrain qui l'auraient amené à

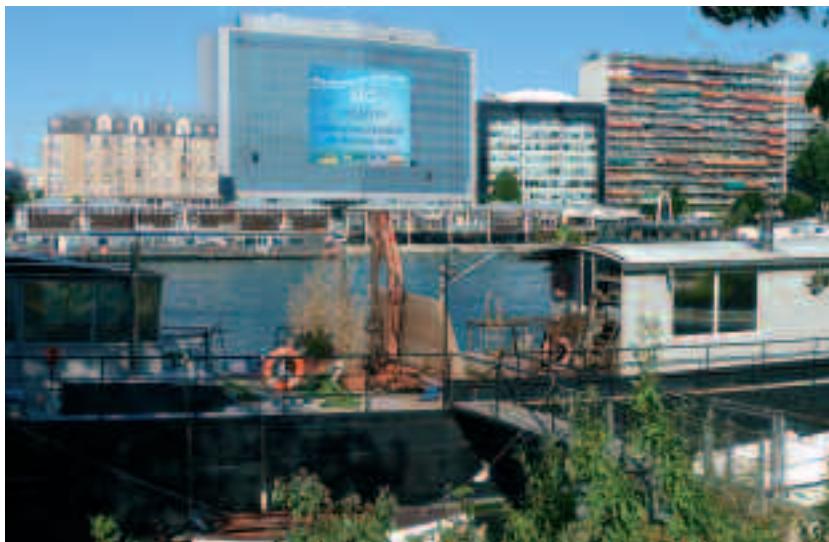
infléchir de façon décisive la position de ses services. Avec lui la Caisse s'est engagée dans de très nombreuses initiatives, notamment le tourisme, resté à l'écart des réflexions des bases du développement économique. C'est grâce à lui, qu'encore aujourd'hui, la Caisse n'hésite pas à soutenir les actions nouvelles d'où qu'elles viennent et à permettre à l'État de développer ses politiques sans craindre d'être accusée d'étatisme.

En tout état de cause, il doit être remercié d'avoir fait jouer à la Caisse des Dépôts dans le domaine du logement et des grands équipements publics, un rôle qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait accompli et que la Commission de Surveillance de la Caisse ne lui demandait pas.

Tout au long de sa vie, François Bloch-Lainé n'a cessé de se remettre en cause. L'action associative qu'il a conduite dans toutes sortes de domaines, après son départ de la Présidence du Crédit Lyonnais venue après

la Caisse des Dépôts et cela jusqu'à sa mort, l'a fait réfléchir sur le rôle qu'il a pu jouer dans toutes les phases de sa carrière. Pour lui, le réseau associatif avait pour objet de pallier la dureté des relations entre public et privé et de donner à l'action sociale un visage humain. Il s'y était déjà engagé durant son passage à la Caisse mais sans pouvoir lui consacrer le temps suffisant, ce n'est qu'ensuite qu'il a pu donner toute sa force à cet engagement. La volonté qu'il avait de donner une place essentielle à la Caisse dans le développement du pays, consommait une très grande partie de son temps. À cela s'ajoutait son cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il ne restait presque pas de place pour la vie associative qui lui aurait permis de mesurer l'écart entre ses objectifs et les réalisations sur le terrain.

François Bloch-Lainé aura été, durant toute sa carrière, fidèle aux mêmes idéales, et par son intelligence, plus que d'autres, au service de l'intérêt général.



© Bernard AUBERT
Panorama urbain en bord de Seine

LES GRANDES OPÉRATIONS - 1958-1967

LA LÉGISLATION

23 octobre 1958	Unification de la législation sur l'expropriation
31 décembre 1958 21 septembre 1959	Décrets puis ordonnances - Planification urbaine - Ministre Pierre Sudreau Associations syndicales - Programmes de rénovation urbaine (acquisition des terrains - Participation des habitants) - Plans Directeurs et Plans d'Urbanisme de détail pour les communes de plus de 10 000 habitants - Introduction du Coefficient d'Utilisation des Sols qui devient le COS en 1967 Plans sommaires pour les petites communes - Zones à Urbaniser en Priorité - Décrets sur les lotissements, les quartiers sensibles - Grille pour les grands ensembles d'habitation
5 janvier 1959	Ordonnance sur les districts urbains - District de la Région Parisienne
21 septembre 1959	Techniciens chargés des Plans d'Urbanisme Directeurs - Agrément du ministère de la construction
1960	Plan d'Aménagement et d'Organisation de la Région parisienne de 1955 devenant le PADOG
1960	Plans d'aménagement régional sous la responsabilité des Urbanistes en Chef Développement de nouveaux concepts (l'armature urbaine - Les zones naturelles...)
8 avril 1960	Instruction générale sur les plans d'urbanisme - Prise en compte de l'environnement et de la mixité sociale - Directives et méthode - L'avenir dans les projets - Les zones sensibles - Pierre Sudreau
22 juillet 1960	Loi pour la création des Parcs Nationaux - Vanoise et Port-Cros en 1963, Pyrénées Occidentales 1967, Cévennes et Écrins (ancien Parc de la Bérarde 1913) en 1970, pour mémoire, Parcs Nationaux suédois 1909
5 août 1960	Loi d'orientation agricole - Création des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
10 octobre 1961	Élaboration des Plans de Modernisation et d'Équipement
30 novembre 1961	Publication du Règlement National d'Urbanisme
26 juillet 1962	Zones d'Aménagement Différé - Politique foncière

4 août 1962	Création des secteurs sauvegardés par André Malraux - Début d'une politique de restauration immobilière
14 décembre 1964	Loi Debré - Expropriation en vue de faciliter reconstruction et aménagement - Concerne également l'élimination des bidonvilles
mai 1965	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne - Jean Millier
31 décembre 1966	Communautés urbaines

LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS

1960	ASCORAL - Les trois établissements humains - La Cité Linéaire Industrielle - Les villes radio-concentriques
1960	Création de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne
1963	Rapport de Colin D. Buchanan - Traffics in towns - La ville s'adapte à la voiture
1963	Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire
14 février 1963	Création de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale - Olivier Guichard - Jérôme Monod - Devenue en 2009 la DATAR
18 juillet 1964	Nouvelle organisation de la Région Parisienne - Livre Blanc Paul Delouvrier
1966	Ministère de l'Équipement et du Logement Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme
1966	Création des Organisations Régionales pour l'Aménagement - Les premières à Marseille et au Havre
31 juillet 1967	Création de l'Atelier Parisien d'Urbanisme

LES ACTEURS

1953 - 1965	François Bloch-Lainé, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations
1950 - 1970	Robert Auzelle - Travaux sur l'habitat défectueux - Encyclopédie de l'Urbanisme - Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace - Cimetières - parcs (Clamart)
1958	Pierre Sudreau Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme - Groupe de travail d'Edgar Pisani sur le "milieu urbain"

1959 - 1975	Paul Henry Chombart de Lauwe sociologue urbain - Démocratie de la proximité
1961	Edgar Pisani Ministre de l'Agriculture - 1966 - Ministre de l'Équipement et du Logement
1962	André Malraux - Promoteur de la remise en valeur des sites urbains et des témoignages architecturaux
1961 - 1968	Paul Delouvrier - Commissaire à l'Aménagement - Région Parisienne - Délégué Général au District - Préfet en 1966
1964 - 1968	Michel Ecochard - Études sur Damas
1965	Françoise Choay - Urbanisme, Utopies et réalités
1965	Jean Millier Directeur de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne

LES RÉALISATIONS

Création d'ensembles d'habitation et d'activité

1957 - 1962	La Cité Radieuse de Marseille (Le Corbusier)
1959	Mourenx
1960	Alger - Marseille - Région parisienne - Fernand Pouillon
1960	Massy Antony (Sonrel - Duthilleul - Prieur) - Orly (Vicariot)
1961	Les Courtilles (Aillaud) - Firminy-Vert (Le Corbusier)
1962	Caen - Herouville-Saint-Clair - Bourges (Andrault et Parat)
1962	La Source (Orléans)
1963	La Défense Front-de-Seine - Maine-Montparnasse
1964	Rungis Bd. Péripherique Paris
1964	PADOG de Lyon
1964 et suivantes	les Maisons de la Culture (André Malraux)
1965	Début de la réalisation des Villes Nouvelles de la Région Parisienne - Cergy Pontoise
1960 et suivantes	Réalisation de Parcs Nationaux

LES ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

Important mouvement de création urbaine avec les villes nouvelles de la région parisienne, mais aussi la volonté de préserver de grandes zones naturelles et de protéger sites et monuments

1958 Premier Prix de l'Urbanisme - Pierre Sudreau

Arrivée en 1960 -1962 des expatriés d'Afrique du Nord créant un besoin en logements -
Italie - Mezzogiorno

Pays de l'Est - Politiques dictatoriales d'aménagement

Grande Bretagne - Reconversion d'anciens sites industriels

Fondation de Brasilia en 1960 avec Oscar Niemeyer et Lucio Costa

4 octobre 1958 5^e République

DEPUIS 60 ANS LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) EST UN FIDÈLE PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE POUR LA COFHUAT

GEORGES VAUZEILLES

La Cofhuat profite de la nomination de Monsieur Eric Lombard à la tête de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour rappeler l'attachement que la Cofhuat accorde à cette grande Institution Financière créée il y a plus de 200 ans au nom de la Foi Publique, par la loi du 28 avril 1816. C'est aussi l'occasion pour les 70 ans de la Cofhuat de rappeler l'importance que notre association a toujours entretenue avec cette institution et ses filiales pour tout ce qui concerne la qualité du cadre de vie, la protection de l'environnement, l'aménagement et la cohésion des territoires, la mobilité intelligente, la transition énergétique, la biodiversité, les loisirs ou bien encore le numérique et bientôt l'Intelligence Artificielle...

Placée sous la surveillance et la garantie du Parlement, la Caisse des Dépôts est la seule institution financière en Europe à pouvoir se prévaloir de la protection de la nation, ce qui lui confère indépendance et autonomie. Groupe public, elle est constituée d'un Établissement public et de filiales.

Son premier rôle d'investisseur de long terme est de *"garantir l'inviolabilité des fonds qui lui sont remis en garde"*. Ses placements sur les marchés financiers ont longtemps servi à les réguler et à accompagner les grands enjeux économiques et sociaux de notre pays.

Cette mission est, en effet, au cœur de la loi de 1816 qui l'a créée afin de mettre l'épargne des Français à l'abri des appétits politiques. Depuis, la Caisse n'a eu de cesse d'affirmer son indépendance vis-à-vis de l'exécutif.

La Cofhuat, née après la période de reconstruction qui a suivi la dernière guerre mondiale, partage les activités traditionnelles des filiales de la CDC en matière de développement territorial, de financement du logement social, de qualité urbaine, de télécommunications, de logistiques, de tourisme, de mobilité, d'équipements urbains de proximité, de développement durable, du vivre ensemble...

Le Groupe CDC ajoute désormais à ses premières activités traditionnelles celles concernant la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, la biodiversité, la révolution numérique ou l'intelligence artificielle dans le secteur des sciences et de la culture qui seront au cœur des stratégies internationales, économiques et financières du Monde des trente prochaines années.

Reprenons l'histoire des soixante dernières années du groupe Caisse des Dépôts et de ses filiales.

Pendant l'hiver de 1954, à l'appel pressant de l'abbé Pierre pour palier à la pénurie de logements, aux besoins d'équipements locaux et d'infrastructures,

la Caisse des Dépôts dirigée par François Bloc-Lainé va créer plusieurs filiales spécialisées.

C'est ainsi que naîtront :

- sous la direction de Léon-Paul Leroy la SCIC en 1954, Société Immobilière devenue après avoir été privatisée ICADE en 2003 ;
- sous la direction de François Parfait (ancien Président de la Cofhuat) la SCET en 1955, pôle de prestations de services aux SEM (Société d'Economie Mixte) locales pour l'aménagement du territoire, des grands ensembles et des zones d'aménagement concerté ;
- puis VVF en 1958, spécialisé dans le tourisme social et familial, aujourd'hui rebaptisé Belambra ; ou encore SCETAUROUTE en 1970 dans le secteur autoroutier qui sera dirigé par Robert Lafont (aujourd'hui Président d'honneur de la Cofhuat).

Cette période qui va durer une trentaine d'années jusqu'en 1982, va bénéficier d'une intense activité de recherche et d'étude, opérationnelle et/ou méthodologique en matière de foncier, d'habitat, de cadre de vie, d'aménagement, de rénovation, de petits équipements communs de proximité et de grands projets d'infrastructure des territoires, d'animation et de participation des habitants. La Caisse des Dépôts a grandement pris sa part dans les progrès accomplis au cours de cette période pionnière en créant de nombreux bureaux d'études spécialisés (BETURE pour l'urbanisme, SEREQUIP pour la construction, BACOPA pour l'aménagement rural, BIP pour la prévision économique, etc.)

Il convient aussi de souligner que cette époque qui a lancé les grands ensembles, fut aussi celle des multiples expériences sur le terrain de services de proximité et du comment mieux vivre ensemble. Loin de

l'intérêt médiatique, on peut citer les locaux communs résidentiels (LCR), la mise en place des chargés des questions sociales (CQS) les maisons de la concertation (MC) et les prémisses d'une démocratie créative sur les opérations d'urbanisme qui allait être systématisé plus tard dans les "*community organizing*" anglo-saxonnes.

Cette période n'a vu se succéder que deux directeurs généraux, François Bloch-Lainé et Maurice Pérouse, ce qui a été propice à la mise en place de politiques de long terme qui devaient être rajeunies et régénérées.

Avec l'arrivée de Robert Lion en 1982 à la tête de la CDC, on assiste au réveil de "*la vieille dame de la rue de Lille*". Robert Lion enclenche les changements nécessaires et profonds par un plan stratégique étalé sur 10 ans. Une nouvelle holding regroupe l'ensemble des filiales au sein de C3D (Caisse Des Dépôts et Développement) en 1983. Le développement des services s'élargit au secteur du transport public de voyageurs avec Transdev en 1990, au secteur des communications et de l'audiovisuel en 1984 avec Communication-Développement (CD) et Citévision, au métier d'exploitant de domaines skiables et de parcs de loisirs avec la Compagnie des Alpes en 1989. En parallèle elle prend des participations importantes dans le domaine du tourisme. Elle regroupe ses activités d'ingénierie d'infrastructure et d'aménagement urbain durable dans la société EGIS.

Ce bureau d'études après avoir absorbé IOSIS souhaite aujourd'hui devenir dans les 5 ans un des cinq grands bureaux d'origine européenne dans le monde avec un chiffre d'affaires de 2 milliards et plus de 20 000 employés.

A partir de 1992, les directeurs généraux n'ont plus que des mandats d'une durée limitée à 5 ans. Dans ces conditions, il paraît plus aléatoire d'établir des plans à long terme qui devraient être l'objectif premier de cette institution financière. Au cours de ces dernières années, l'ensemble des filiales ont su largement se développer. On notera en particulier l'acquisition en 2004 de la totalité du capital de la Société Nationale Immobilière (SNI) qui deviendra ainsi le premier bailleur social de France.

Si depuis longtemps le Groupe CDC est connu pour centraliser l'Épargne collectée dans notre pays (237Md€), protéger les fonds détenus par les notaires (37Md€), d'émettre des emprunts sur le marché, gérer 48 fonds de retraite et de solidarité (7,5 millions de cotisants -3,7 millions de pensionnés), d'exercer le métier d'assureurs avec la CNP (36 millions d'assurés dans le monde) être le prêteur privilégié des organismes d'HLM, des grands aménagements et des équipements urbains des collectivités territoriales, d'être le partenaire de référence au capital de nombreuses SEM, on connaît moins bien ses entreprises financières spécialisées récentes : Bpifrance (capital 21Md€), CDC international et ses partenariats internationaux (3,5Md€ de capacité d'investissement) ou Qualium investissement (investisseur dans le secteur concurrentiel avec une performance annoncée de TRI de 20 %).

Tout au long de ces 60 dernières années, de nombreux anciens de filiales de la CDC ont rejoint la Cofhuat pour y apporter leurs expériences et leurs compétences sans jamais vouloir former une "monade" à la Leibnitz en son sein. La vénérable institution a formé de nombreux intervenants dans nos métiers du cadre de vie, du développement durable, de l'équipement des territoires, de la transition énergétique et demain peut être de la révolution numérique ou de l'Intelligence Artificielle.

Gageons que la Caisse des Dépôts saura être "résiliente dans un monde qui se réchauffe", qu'elle nous aidera à créer une société plus solidaire en luttant contre le court-termisme, en facilitant l'innovation incongrue*, en donnant de la croissance dans un monde de rareté, en incitant ses partenaires à collaborer de manière confiante, en valorisant le capital naturel.**

Nous sommes heureux et fiers que la Caisse des Dépôts et ses filiales accompagnent régulièrement depuis 60 ans les activités de La Cofhuat.

* "Manifeste des crapauds fous" de Thanh Nghiem et Cédric Villani paru en octobre 2017 aux éditions Florent Massot.

** "Etre résilient dans un monde qui se réchauffe" article de Andrew Winston paru dans la revue Harvard Business n°24 décembre 2017 - janvier 2018. "Finding the gold in green".

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CDC

GEORGES VAUZEILLES

La commission de surveillance de la Caisse des Dépôts est présidée par un parlementaire et composée de 3 députés et 2 sénateurs, 3 personnalités qualifiées, un représentant du Conseil d'État, 2 représentants de la Cour des comptes, le gouverneur de la Banque de France et le directeur général du Trésor. Elle veille aux décisions majeures, aux orientations stratégiques, aux prises de participation, à la gestion du fonds d'épargne et à la vérification des comptes de l'établissement. Aujourd'hui, la commission est présidée par Gilles Le Gendre, député de la 2^e circonscription de Paris.

Les domaines d'intervention de la Caisse des Dépôts sont multiples. Elle est membre de l'Association des Investisseurs Européens de Long Terme (AELTI). Elle a des partenariats privilégiés en France avec le Groupe de la Poste et l'Agence Française de Développement (AFD), et à l'international avec de nombreux fonds souverains dans le monde, etc...

Sait-on par ailleurs qu'elle possède en dehors de participations minoritaires dans de nombreuses sociétés du CAC 40... qu'elle gère un domaine forestier de 290 000 ha en France et qu'elle déploie un modèle de production énergétique "100 % renouvelable" en étant le second actionnaire de la Compagnie Nationale du Rhône.

La Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts remet chaque année son rapport au Parlement en présentant les ressources et les emplois du fonds

d'épargne et de la section Générale, en analysant les comptes et les moyens, en identifiant pour chacune des activités l'adéquation entre les fonds propres engagés aux risques encourus par rapport au modèle prudentiel fixé en application du Code Monétaire et Financier et en améliorant ainsi la transparence de son action et en soulignant la gouvernance à la fois traditionnelle et innovante de cette institution bicentenaire que beaucoup de pays nous envient dans le monde.

Pour accomplir ses missions, la Commission de Surveillance de la CDC dispose de 5 comités spécialisés qui veillent à l'examen des Comptes et des risques, à l'Évolution des Fonds d'Épargne, des Investissements, des Nominations et des Rémunérations.

NOS RÉFÉRENCES

- Roger Priouret :
La Caisse des Dépôts, 150 ans d'histoire financière (PUF 1966)
- Frédéric Thiveaud :
La Caisse des Dépôts (Que sais-je ? PUF 2016)
- Documentation du Secrétariat Général de La Commission de Surveillance de la CDC (Rapport au Parlement 2016 du Président et Avis de la Commission de Surveillance)
- Sites Internet concernant la CDC et de ses filiales.

ÉVOLUTION DU SYSTÈME AUTOROUTIER

ROBERT LAFONT

Dans la grande aventure qui a conduit la France, dans les années 60, à se doter en quelques années d'un réseau remarquable d'autoroutes (en rattrapant amplement le retard pris sur l'Allemagne et l'Italie), deux dates emblématiques jalonnent ce parcours :

- 1960 avec la concession à des organismes publics des autoroutes à péage,
- 1970 avec l'extension du régime des concessions au secteur privé.

Deux hommes de talent aux personnalités contrastées illustrent ces deux périodes :

- François Bloch-Lainé comme Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations en 1960,
- Alban Chalandon comme Ministre de l'Équipement en 1970.

1 - C'est à partir de 1960 que la France amorce la réalisation de son réseau autoroutier.

C'est en 1963 qu'est publié le rapport alarmant établi pour le ministre des transports de Grande Bretagne par un certain Buchanan sur l'automobile dans la Ville ; rapport qui va fortement influencer - du moins en France - l'opinion et les gouvernements pour investir dans le réseau routier.

2 - Ce programme d'investissement sans précédent a été rendu possible par la loi 55435 du 18 Avril 1955 qui permet à l'État de concéder "à une col-

lectivité publique, à un groupement de collectivités publiques, à une chambre de commerce ou à une société d'économie mixte dans laquelle les intérêts publics sont majoritaires" la construction et l'exploitation d'une autoroute à péage.

C'est ainsi qu'en quelques années, à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations, cinq sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes (en abrégé SEMCA) furent créées pour réaliser les grands axes prioritaires :

- 1956 Société de l'Autoroute d'Estérel Côte d'Azur (ESCOTA) pour la liaison Saint-Raphael - Nice,
- 1957 Société de l'Autoroute pour la vallée du Rhône (SAVR) pour la liaison Lyon - Marseille,
- 1961 Société de l'Autoroute Paris - Lyon (SAPL),
- 1963 Société de l'Autoroute Paris - Normandie (SAPN),
- 1963 Société de l'Autoroute du nord de la France (SANF) pour la liaison Paris - Lille,

En 1970, 1 125 Km d'autoroutes étaient en service sur ces axes.

Le 29 octobre 1970 le président de la République inaugure la liaison autoroutière en continu entre Lille - Paris - Lyon et Marseille. Une plaque commémorative placée à mi-chemin près de Beaune illustre cet événement, résultat tangible de l'action des Sociétés

d'économie mixte dont la santé financière s'avère à cette époque globalement satisfaisante.

3 - Dix ans plus tard, le succès des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes est indéniable. Celles-ci administrent la preuve qu'il est possible de réaliser un réseau autoroutier à péage sans faire appel à des crédits budgétaires moyennant une aide (en garanties et avances) somme toute assez réduites.

Puisque la preuve est faite que la concession d'autoroute peut-être "rentable", pourquoi ne pas ouvrir la concession au secteur privé qui pourra à son tour injecter des capitaux et accroître ainsi le rythme de développement ?

C'est l'idée mise en œuvre en 1970 par le ministre de l'Équipement, Albin Chalandon.

Le décret 70-398 du 12 mai 1970, pris à son initiative, vient ainsi compléter le dispositif antérieur en autorisant l'État à concéder la construction et l'exploitation des autoroutes à des sociétés entièrement privées.

Le ministre Chalandon ouvre ainsi la voie à une deuxième génération d'autoroutes. Ce seront d'abord des autoroutes concédées à quatre sociétés privées dont les actionnaires sont des banques et des entreprises de travaux publics.

- COFIROUTE, pour l'autoroute Paris - Orléans - Le Mans, en 1970,
- AREA, pour les autoroutes Rhône-Alpes, en 1970,
- APPEL, pour la liaison Paris - Metz, en 1972,
- ACOBA, pour l'autoroute de la Côte basque entre Bayonne et la frontière espagnole en 1973.

4 - Parallèlement le ministère, après une mise en

concurrence avec le secteur privé, octroie de nouvelles concessions aux Sociétés d'économie mixte qui voient leur champ d'action élargi.

La Société de l'autoroute du Nord reçoit la concession de Metz - Strasbourg et deviendra la SANEF (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France).

La Société de l'autoroute de la vallée du Rhône (SAVR) reçoit la concession de Narbonne - Bordeaux et devient l'ASF (Autoroutes du Sud de la France).

La société de l'autoroute Paris - Lyon (SAPL) reçoit la concession de Mulhouse-Beaune et devient la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR).

En les mettant en concurrence avec le secteur privé pour l'attribution des concessions, Albin Chalandon accroît parallèlement leur indépendance :

Elles ne pourront plus faire appel aux services des Ponts et Chaussées (comme le font de façon très classique les collectivités territoriales) pour l'établissement des projets, le contrôle des travaux et l'entretien et devront s'organiser indépendamment pour cela.

C'est ainsi que les cinq Sociétés d'économie mixte décident en 1970 de créer leur propre bureau d'étude en constituant avec la Caisse des dépôts et la Société centrale pour l'équipement du territoire (SCET) une filiale commune SCETAUROUTE.

SCETAUROUTE sera "maître d'œuvre" des SEMCA pour la préparation des projets et la conduite des travaux. En revanche, les sociétés recrutent leur propre personnel, souvent venu des services des Ponts et Chaussées, pour l'entretien de leur réseau.

Ainsi, avec la réforme Chalandon ; le rythme de construction s'accroît et le réseau français passe de 1 125 Km en 1970 à 4 700 Km en 1980.

PETITE CAUSE, GRANDS EFFETS

OU, COMMENT NAQUIT EN 1971, LA S.A.R.L. "SCETAUROUTE" QUI DEVIENDRA, AU FIL DES ANNÉES, L'UN DES PREMIERS GÉANTS EUROPÉENS DE L'INGÉNIEURIE

ROBERT LAFONT

- 1** - Le 27 décembre 1970, quelques mois à peine après l'ouverture des concessions d'autoroutes au secteur privé, une tempête de neige sans précédent survient dans la région de Montélimar. Il se crée rapidement un embouteillage monstre sur l'autoroute concédée à la SAVR (société d'économie mixte de l'autoroute de la vallée du Rhône de Vienne à Marseille). Le bouchon s'étale sur des kilomètres au droit de Montélimar et persiste pendant quelques jours.
 - 2** - Le ministre de l'Équipement de l'époque, Albin Chalandon convoque dans l'urgence le Président de la SAVR Jean Millier et exige des explications. Il découvre alors que cette société d'économie mixte n'a en réalité que peu de moyens propres et qu'elle s'en remet au plan financier à la Caisse des dépôts et au plan technique aux services départementaux des Ponts et Chaussées. Il souhaite plus d'indépendance pour les sociétés d'économie mixte existantes. Elles ne pourront plus faire appel désormais au services des Ponts et chaussées.
 - 3** - C'est ainsi que quelques mois plus tard, cinq sociétés d'économie mixte SANEF, SAPL, SAPRR, ESCOTA, ASF créent leur propre bureau d'études en constituant avec la Caisse des dépôts et sa filiale la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (SCET) une filiale commune "SCETAUROUTE". SCETAUROUTE sera maître d'œuvre pour la construction de leurs autoroutes ; en revanche les sociétés recrutent leur propre personnel pour l'entretien de leur réseau.
 - 4** - Le développement du réseau autoroutier et l'octroi de nouvelles concessions du plan Chalandon permet à Scetauroute de s'agrandir rapidement et de commencer à exporter son savoir-faire.
 - 5** - Plusieurs fusions avec d'autres bureaux d'études ou rachats de bureaux existants voient le jour au cours des années suivantes : BCEOM, BETURE, Jean Muller International etc. avec une extension à l'international.
 - 6** - En 1997, le groupe SCETAUROUTE, change de nom et devient EGIS. Il regroupe alors 35 filiales intervenant en France comme à l'international et poursuit son ascension.
 - 7** - En 2016, EGIS réalise un chiffre d'affaires de 1020 Millions d'euros avec une croissance de 9,3 %, dans les domaines aussi variés que le transport, la ville, le bâtiment, l'eau et l'énergie. .
- Le projet d'entreprise adopté la même année vise un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros d'ici 4 ans pour entrer dans le top 5 des sociétés mondiales d'origine européenne.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN FRANCE

JEAN-NOËL HERMAN

REMARQUE LIMINAIRE

La formule *"aménagement du territoire"*, très générale, peut recevoir plusieurs approches assez différentes :

- Approche technique : concevoir puis réaliser des programmes de grands travaux, principalement en matière de voies de communication (autoroutes, lignes ferroviaires à grande vitesse).
- Approche administrative, consistant en une tutelle plus ou moins forte sur l'implantation des administrations et services publics (par exemple : empêcher la fermeture d'un bureau de poste rural sans clientèle).
- Approche économique : rechercher les voies et moyens d'un meilleur équilibre de l'implantation des emplois et des logements sur le territoire national.

C'est cette dernière approche qui sera traitée ci-après.

UN PEU D'HISTORIQUE

Le rééquilibrage des activités entre Paris et les régions (terme préféré à *"la province"*) a été une préoccupation des pouvoirs publics dès l'après seconde guerre mondiale.

Le retentissement de l'ouvrage de J.-F. Gravier *"Paris et le désert français"* (1947) a été considérable et durable.

Sous l'influence de cette réflexion, quelques décisions ponctuelles sont intervenues au coup par coup, mais dès 1955 des institutions et procédures ad hoc ont été mises sur pied :

Un décret du 30 juin 1955 tendait à faciliter la décentralisation (on dirait aujourd'hui : délocalisation) de certains services et établissements.

Ce processus a été précisé et étendu par deux décrets du 31 décembre 1958 relatifs l'un aux établissements relevant de l'État ou soumis à son contrôle, l'autre à ceux qui n'en relevaient pas.

En 1963 fut créée la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), administration originale qui s'apparentait plus à un cabinet ministériel qu'à une direction d'administration centrale.

Ce service avait pour rôle la mise en œuvre de la politique de l'État. Elle fut quelques années plus tard rattachée directement au Premier ministre, ce qui correspondait bien au rôle qu'elle devait jouer.

Par la suite la partie *"action régionale"* de ses attributions a pu paraître en contradiction avec les com-

pétences des nouvelles régions, issues d'un processus de décentralisation administrative (politique) amorcé en 1982.

C'est ainsi que l'intitulé de cette délégation fut changé pendant quelques années en *"Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires"* avant de récupérer en 2009 son sigle avec le libellé *"Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale"*.

LES MOYENS DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Ils ont été multiples, même s'ils ont été souvent considérés comme insuffisants.

Des moyens administratifs en premier lieu : la nécessité d'obtenir un agrément administratif préalable à la création ou à l'extension de différentes catégories d'établissements.

Des moyens fiscaux : la création de locaux ainsi autorisée donnait lieu à la perception d'une redevance, pour certains types de locaux. Le champ d'application a connu différentes variations, les locaux industriels ayant été assez rapidement exonérés.

Des moyens financiers : garantie de l'État ou bonification d'intérêt pour certains emprunts ; primes.

LA PROCÉDURE D'AGRÉMENT

Elle possédait deux branches :



© Usine PSA à Rennes

- En ce qui concerne le secteur public, l'agrément était délivré par le "Comité de décentralisation" prévu à cet effet. La décision (qu'il s'agisse d'accord ou de refus) était donc signée par le Président du Comité, qui n'avait pas de pouvoir propre, la décision qu'il signait étant destinée à attester que telle était la décision collective du Comité.
- En ce qui concerne le secteur privé, l'agrément était délivré par le Ministre compétent (qui fut successivement le Ministre de la Construction, celui de l'Équipement, puis celui de l'Aménagement du territoire), après avis du Comité de Décentralisation. Cet avis ne liait pas le ministre (procédure d'avis simple et non d'avis conforme).

LE COMITÉ DE DÉCENTRALISATION

Il regroupait des représentants de plusieurs ministères (Urbanisme, Aménagement du territoire, Intérieur, Finances, Logement) ou autres administrations (Préfet de la Région Ile-de-France, Secrétaire général du Gouvernement), des élus et personnalités qualifiées. Les élus et personnalités qualifiées étaient nommés par le Premier ministre*.

L'action de ce Comité n'était pas facile, ainsi que l'illustre le cas (théorique) suivant :

Il pouvait être amené à opposer un refus à une demande formulée par un ministre...

Les positions du Comité ont, bien entendu, fait l'objet de nombreuses critiques. Une des plus fréquentes était la suivante : il n'y a (presque) jamais de refus, le Comité est donc inutile...

Une telle appréciation ne correspondait pas à la

réalité : en dehors de ses séances plénières, le Comité (en fait quelques membres particulièrement actifs) tenait des réunions ad hoc avec les représentants des pétitionnaires pour les affaires les plus importantes (ministères, grandes entreprises) ce qui conduisait souvent à une solution de rechange plus proche que le dossier initial des objectifs de la politique d'aménagement du territoire, ou au contraire à l'absence de solution de rechange crédible, ce qui conduisait à l'octroi de l'agrément.

En fait, c'est le refus sec qui constituait un échec...

ÉVOLUTION AU XXI^E SIÈCLE

L'évolution des idées et des institutions à la fin du XX^e siècle a conduit à réformer profondément la procédure.

En application d'un décret du 26 avril 2000, l'agrément, dans le secteur privé, est supprimé en ce qui concerne le changement d'utilisateur ou d'utilisation des locaux existants. Il est maintenu en ce qui concerne la construction ou l'extension de locaux, mais l'agrément est alors de la compétence du Préfet de Région ou du Préfet de département selon les cas.

Les cas où l'agrément demeure exigible concernent désormais principalement le secteur public.

Le Comité de Décentralisation a donc été remplacé par un "Comité pour l'implantation territoriale des emplois publics" (décret du 14 janvier 2002).

* La composition du Comité a évolué avec le temps, la composition mentionnées ici étant celle du 25 mai 1999. Cette composition a été profondément modifiée après la réforme intervenue en 2000 (cf ci-après).



PARTIE 3

**PAUL DELOUVRIER
HAUSSMANN DU XX^E SIÈCLE**

PAUL DELOUVRIER, LE BARON HAUSSMANN DU XX^e SIÈCLE, LE PRÉFIGURATEUR DU GRAND PARIS DU XXI^e SIÈCLE

FRANÇOIS LEBLOND



D'une famille chrétienne profondément croyante, il a été engagé dès son plus jeune âge dans des actions conduites par l'action catholique au profit des quartiers populaires de Paris. Il a, depuis, comme son camarade de l'inspection François Bloch-Lainé, été engagé dans la Résistance, il a servi le Général de Gaulle avant que celui-ci assume la plénitude du pouvoir. Lui et François Bloch-Lainé ont en commun la culture de l'Inspection des Finances. Paul Delouvrier a été reçu au concours de 1941 et a eu Bloch-Lainé comme enseignant pour le préparer. Ils ont l'un et l'autre, s'appuyant sur les connaissances dont ils avaient fait

preuve lors du concours, poursuivi leur carrière au sein de leur administration durant la guerre et n'ont cessé d'être amis. Ils sont entrés dans la résistance par des voies différentes. Bloch-Lainé a été engagé par les organes de la résistance pour en suivre avec rigueur les finances. Delouvrier entra, dès sa création, dans la célèbre École des Cadres d'Uriage, fondée par Vichy mais dont le corps enseignant s'est assez vite tourné vers la résistance, ce qui le conduisit au maquis et fit de lui l'homme de combat et de terrain qu'il n'a cessé d'être. C'est aussi de cette époque que date son amitié avec Hubert Beuve-Méry qui le soutiendra pendant toute sa carrière.

Paul Delouvrier a succédé à François Bloch-Lainé au Commissariat au Plan et est resté comme lui un fidèle de Jean Monnet. Il est devenu ensuite en 1947 Directeur de Cabinet du Ministre des finances, René Mayer. Puis ils se retrouvèrent l'un et l'autre ensuite à la tête de l'administration du ministère, Bloch-Lainé comme Directeur du Trésor, Delouvrier comme directeur Général adjoint des Impôts. Se développa ainsi entre eux une camaraderie faite d'estime réciproque et de valeurs partagées. L'un et l'autre considéraient que l'action qu'ils avaient menée dans la résistance complétait heureusement leur formation. L'urbanisme et le logement

ne faisaient guère partie des sujets les plus étudiés à l'Inspection des Finances, ils leur ont consacré tous deux une grande partie de leur vie professionnelle.

Paul Delouvrier n'est pas seulement un intellectuel, il est d'abord un homme d'action soucieux de mieux comprendre les réalités du terrain qui, au départ, lui échappent. Il le prouve en Algérie où désigné par le Général de Gaulle dans les circonstances les plus difficiles, il s'attache à faire en sorte qu'au-delà de l'ordre public dont il doit répondre avec le Général Challe, le plan de Constantine soit construit pour être par son contenu, un instrument de paix entre les populations. Ce souci de s'attacher aux réalisations concrètes, il l'exprime à nouveau lorsqu'il est placé à la tête de l'Ile-de-France de 1961 à 1968. Le Général de Gaulle, sensible à sa loyauté, lui a proposé, dès son arrivée au pouvoir en 1958, comme à Bloch-Lainé de devenir ministre. Comme lui, il a refusé. La politisation de la haute fonction publique n'était pas encore venue et, à l'inspection des Finances, on considérait alors qu'il y avait des manières plus intéressantes d'exercer le pouvoir.

La personnalité de Jean Monnet le marque pour le reste de sa carrière. Jean Monnet demande aux hauts fonctionnaires qu'il engage au Plan, de l'aider à imaginer l'avenir de la France. Il donne à l'équipe dont il a la charge un rôle qu'aucune administration n'avait joué jusque-là, celui de se projeter à long terme.

La formation d'Inspecteur des Finances a fait de Paul Delouvrier un être rigoureux mais le Commissariat au plan exigeait bien d'autres qualités. Le grand homme qu'il a servi alors n'avait pour tout bagage que ses capacités de négociant en cognac mais il avait acquis, grâce aux responsabilités qu'il avait assumées, une vue mondiale des sujets. C'est probablement de

cette époque que s'est développée chez Delouvrier cette aptitude à voir loin, en s'appuyant sur les théories économiques mais, comme son maître Jean Monnet, sans en être esclave.

En 1947, Il est directeur de cabinet de René Mayer, Ministre des Finances. Cet ancien membre du Conseil d'État est un homme dont il admire l'intelligence et l'esprit de décision. L'inflation est alors à son comble et il apparaît que le moyen le meilleur pour la combattre est de décider le retrait des billets de 5 000 francs. Ceux-ci dormaient dans les lessiveuses à la suite du marché noir des années de guerre. L'opération se fait dans l'ordre parce qu'elle a été préparée dans la discrétion la plus absolue et a été conduite en mobilisant tous les moyens existant au Ministère des Finances.

En 1948, retour à l'administration des Finances comme Directeur Général Adjoint des Impôts, chargé de la législation fiscale. Delouvrier se consacre alors avec Maurice Lauré, son cadet à l'Inspection des Finances, à la mise en place de la TVA pour remplacer de très nombreuses taxes aux contours confus. On se souvient aujourd'hui de Lauré comme l'auteur de cette réforme fondamentale, il serait juste d'associer Delouvrier, son chef, à cette grande aventure.

En 1955, après avoir accompagné à nouveau la carrière ministérielle de son ami René Mayer, il le suit à la CECA quand celui-ci succède à Jean Monnet à la tête de cette institution. Il sera dès lors, par les innombrables contacts noués avec les autres pays d'Europe, un européen convaincu et le restera.

En décembre 1958, le Général de Gaulle qui connaît ses engagements durant la guerre, passe sur ses opinions européennes et fait de lui son délégué en

Algérie. C'est probablement et de loin la période la plus dure de sa carrière. Homme de décision, il est obligé pendant deux ans, d'imposer aux militaires les vues du chef de l'État sans faire état de ses doutes intérieurs sur l'avenir possible de l'Algérie. Il est présent au moment des journées de barricades du début de l'année 1960 et fait face avec courage aux événements aux côtés de la hiérarchie militaire.

Le plan de Constantine qu'il a à concevoir et à mettre en oeuvre lui permet de prouver ses talents d'organisateur et de répondre aux besoins des populations, qu'elles soient européennes ou musulmanes. Ce plan est né de l'urgence qu'il y avait de construire des logements pour un million de personnes, de développer l'économie en convainquant les industriels du continent d'investir en Algérie. Il ajoute comme cela avait été en son temps le Maroc avec Lyautey, un attachement à l'architecture pour inscrire dans le paysage des signaux forts. Malheureusement, aucun des projets auxquels il était attaché à cet égard, n'a eu le temps d'aboutir.

Rentré en France sur sa demande à la fin de l'année 1960, il n'est pas candidat au poste de délégué au District. C'est le Premier Ministre, Michel Debré, qui, cherchant un homme de caractère pour présenter des mesures cohérentes pour l'Île de France, le lui impose. Il refuse, se fait prier et, en définitive, est désigné d'office. Il ne le regrettera pas.

C'est pour lui une grande aventure qui commence. L'époque est compliquée, le Général de Gaulle veut à la fois soutenir la province avec la Datar et remédier au désordre de la Région Parisienne. La Datar avec Olivier Guichard puis Jérôme Monod, avait dans ses objectifs de déplacer des industries parisiennes vers la

province, le conflit ne tarderait pas à venir avec celui qui était chargé de l'avenir de l'agglomération parisienne et qui ne voulait pas que l'accroissement démographique envisageable, s'accompagne d'une croissance du chômage. Les comités de décentralisation seront parfois rudes.

Delouvrier se souvint alors des leçons de Jean Monnet : pour réussir, il faut se doter d'abord d'instruments de réflexion. Un institut d'urbanisme ayant été créé en 1960, il développa ses moyens humains et lui demanda de réfléchir aux perspectives démographiques à prendre en compte dans les schémas d'urbanisme dont il avait la charge.

La réponse fut nette : 14 millions d'habitants. Ce chiffre s'est révélé trop élevé mais il servit désormais d'hypothèse de départ pour toutes les études à conduire.

C'est cette prise en considération qui a permis à Delouvrier de convaincre de l'intérêt de créer des villes nouvelles après la politique de grands ensembles si critiquée, celle-ci avait été mise en oeuvre depuis 1955 dans le cadre des zones à urbaniser en priorité alias les grands ensembles : plusieurs milliers de logements sociaux en moyenne avec un seul architecte en chef et uniquement des équipements de proximité. Les villes nouvelles par opposition constituaient des centres nouveaux d'importance régionale munis d'équipements de toutes natures : commerciaux, culturels, porteurs d'emplois.

L'organisation de la région parisienne datait du Premier Empire et des hommes comme Haussmann avaient déjà compris la nécessité de la faire évoluer. Il n'avait réussi qu'à accroître la dimension de la ville de

Paris au sein du département de la Seine. Depuis lui, la situation n'avait cessé de s'aggraver, les fortifications décidées par Thiers en 1840, qui devaient être entourées d'une zone non aedificandi, avaient donné naissance à des bidonvilles conçus sans la moindre hygiène et abritant beaucoup de ceux que Paris attirait pour les emplois qui s'y trouvaient. Les urbanistes des générations précédentes ne cessaient de dénoncer cette situation, ce qui avait abouti avant la guerre de 14 au vote du projet de destruction des fortifications pour les remplacer par des îlots de verdure. C'était la seule réalisation avec quelques cités jardins que la troisième République avait laissée à ses successeurs. À son arrivée, le Général de Gaulle s'était enquis lui-même de la situation avec un vol en hélicoptère et avait conclu en se référant aux termes employés pour désigner les maisons closes

Le district, qui venait d'être créé, n'avait pas vocation à se pencher sur la manière de mettre fin à ce désordre administratif, il était une instance de réflexion urbanistique sans pouvoir administratif autre que celui de donner son accord sur les opérations de plus de 500 logements. Delouvrier ne demandait pas, au départ, une extension de ces compétences. Ce qui lui importait, c'était de ne dessiner une nouvelle organisation de la région que lorsqu'on aurait disposé de toutes les réflexions existantes tant en France qu'à l'étranger sur l'avenir des grandes concentrations humaines.

Un constat : la banlieue s'était étendue sans que soit remis en cause le rôle exclusif de Paris dans des domaines essentiels comme notamment la culture, la banlieue apparaissait à tous égards comme le parent pauvre.

L'idée de Delouvrier de pousser à la constitution de villes nouvelles, avait ce premier objectif : créer un ensemble multipolaire. Il eut de la peine à le faire partager. Edgar Pisani, ministre de l'équipement, laissait percer ses doutes, quant à Albin Chalandon son successeur, il était opposé comme libéral au dirigisme dans le domaine de l'urbanisme. Delouvrier triompha avec l'appui constant du Général de Gaulle et des arbitrages en sa faveur du Premier Ministre, Georges Pompidou pourtant peu convaincu.

Avant de penser à proposer une organisation administrative nouvelle de la région parisienne, il importait de mettre en place un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, celui-ci fut terminé en 1965 et appelé le SDAURP. Il était le fruit d'une équipe totalement dévouée à Paul Delouvrier et dont la cheville ouvrière était le polytechnicien ingénieur des ponts Jean Millier qui avait été précédemment Ministre des travaux publics de la Côte d'Ivoire, accompagné d'un préfet Jean Vaujour en charge des relations avec l'ensemble des autorités constituées.

C'est à cette équipe qu'incombait notamment la carte des grandes infrastructures ferroviaires et routières à construire pour apporter une réponse à l'augmentation de la circulation automobile et à la desserte des villes nouvelles en projet.

Pour réussir, il importait d'obtenir la maîtrise du foncier dans les territoires affichés comme prioritaires, cela a été la politique des zones d'aménagement différencié qui ont été à la base des réussites des villes nouvelles, celles-ci étaient radicalement différentes des grands ensembles par la diversité des objectifs auxquelles elles répondaient : exigence d'un maximum de services, équilibre entre logement et emploi, présence

des meilleurs architectes. Celles-ci s'édifiaient sur le territoire de plusieurs communes et il fallut toute l'habileté de Roger Goetze, président du groupe central des villes nouvelles nouvellement créé pour répartir les crédits de l'Etat affectés au fonctionnement des agglomérations nouvelles, intercommunalités imposées par l'Etat. La zone d'agglomération nouvelle était suscitée par l'Etat, elle ne devait avoir aucune incidence fiscale sur la population existante

Des missions étaient envoyées à l'étranger. Guy Salmon Legagneur, futur secrétaire général du Groupe Central des villes Nouvelles, rejoignant l'équipe régionale après le cabinet d'Edgar Pisani, raconte qu'il a dû partir pour l'Angleterre dès le lendemain du jour où il s'est présenté à Delouvrier alors que son épouse était sur le point d'accoucher pour rejoindre la mission d'études de Pontoise Cergy venue comprendre le fonctionnement des villes nouvelles britanniques. Toute l'équipe du district était tournée vers le même objectif, rien ne devait l'arrêter. Le chef sillonnait la région au volant de sa voiture décapotable ou en hélicoptère pour vérifier lui-même les hypothèses et conclusions des services. Chaque fois qu'il constatait l'incompréhension d'élus à l'égard de son action, il ne laissait à personne le soin de les convaincre.

La question d'une nouvelle organisation de la région parisienne s'est assez vite posée, il apparut que le département de la Seine était désormais trop étroit par rapport à la croissance urbaine du XX^e siècle et qu'une fois élargi à des communes jusque là en Seine Oise, il convenait de le diviser pour rapprocher l'administration de l'administré en créant trois départements en plus de la ville de Paris qui devenait département. Quant à ce qui restait de la Seine et Oise, une division

pouvait aussi s'opérer en prenant notamment pour chef-lieu les villes nouvelles créées d'Evry et de Cergy, Versailles devenant le chef-lieu des seules Yvelines. La Seine et Marne restait inchangée. Une préfecture de la région était créée, le délégué général au district, Paul Delouvrier devenant Préfet de Région, à charge pour lui de choisir les préfets des nouveaux départements qui formeraient avec lui une équipe soudée, le préfet de police voyait sa circonscription administrative réduite à Paris.

Il avait gagné. Il avait obtenu que, désormais, l'urbanisme de la région Ile-de-France fasse l'objet d'une organisation qui n'existait nulle part en France. Le Grand Paris, c'était l'Ile-de-France, grande et petite couronne réunies, les transports publics y feraient l'objet d'une centralisation à ce niveau, les nouvelles zones de peuplement, grâce aux territoires zadés, seraient étroitement précisées au niveau régional, notamment les villes nouvelles. Des pôles de développement étaient inscrits dans le schémas directeur comme celui de la Défense ou des quartiers nouveaux autour des préfectures de la petite couronne.

L'irréversible était atteint, Paul Delouvrier après huit ans consacrés à l'Ile de France, pouvait céder la place et devenir Président d'EDF où il devrait se consacrer, avec Marcel Boiteux, directeur général, au développement de l'énergie nucléaire, notamment après que le premier choc pétrolier faisait craindre une pénurie de pétrole. Puis ce fut la présidence du conseil d'administration du Parc de la Villette où ses talents d'organisateur se poursuivirent.

Parallèlement à sa présidence d'EDF, Paul Delouvrier s'est vu offrir sur suggestion de Robert Lion qui avait été son collaborateur en Ile de France, la prési-

dence du Plan Construction dont il était lui-même devenu directeur.

Celui-ci en conserve un grand souvenir : *“Delouvrier était un patron merveilleux... nous avons très vite lancé le “programme architecture” en mobilisant notamment les villes nouvelles pour qu’elles deviennent des laboratoires de la création architecturale...”*

Cette description de la vie de Paul Delouvrier se passe de commentaires, sa présence a toujours été souhaitée chaque fois qu’il fallait une autorité reconnue. Mais c’est son action au service de l’Ile-de-France qui reste l’essentiel de ce qu’il a laissé. Sans lui, le désordre se serait poursuivi et cette partie du territoire

souffrirait de l’absence de cohérence, notamment dans les transports. Les modifications administratives adoptées par le Parlement au cours des toutes dernières années, qui compliquent les dispositifs mis en place à l’époque, remettent en cause l’unité d’action voulue par Paul Delouvrier au niveau de la région Ile-de-France, ils constituent une faute.

S’il était toujours parmi nous, il réagirait probablement avec vigueur. Comme le dit Robert Lion dans l’ouvrage d’Alessandro Giacone :

“Les Grands Paris de Paul Delouvrier” : “il faudra un nouveau Delouvrier, ça ne se trouve pas sous les sabots du cheval”.



© Bernard AUBERT
Rue piétonne à Cergy-Pontoise

UNE PÉRIODE DE RÉMISSION ET DE RÉFORMES 1967-1980

LA LÉGISLATION

15 mars 1967	Décret pour la création des Parcs Naturels Régionaux
30 décembre 1967	Loi d'Orientation Foncière - Mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme et des Plans d'Occupation des Sols - Les Zones d'Aménagement concerté - Ministre Edgar Pisani
8 juin 1970	Création des Plans d'Aménagement Ruraux
1970	Loi Vivien - Résorption des bidonvilles - Groupement interministériel du logement insalubre (mission sociale de l'État - Eugène Claudius-Petit)
1971	Plan Construction avec Paul Delouvrier Président du Comité Directeur
Juillet 1971	Loi sur le regroupement des communes pour en économiser la gestion
1971	Le modèle de la maison individuelle avec Alban Chalandon
1972	Charte de la Nature - Protection du littoral
21 mars 1973	Circulaire Olivier Guichard - Arrêt des grands ensembles
1973 - 31 décembre 1975	Réforme de la politique foncière - Zone d'intervention Foncière - Plafond Légal de Densité
27 décembre 1973	Loi pour l'orientation du commerce et de l'artisanat - Jean Royer
1974	Loi économies d'énergie
1975	Livre Blanc des HLM
11 juillet 1975	Remembrement rural
31 décembre 1976	Réforme de l'urbanisme - Concerne l'enquête publique
Juillet 1976	Loi protection de la Nature - Zone Naturelle d'Equilibre de la Région Parisienne
3 janvier 1977	Loi créant l'Aide Personnalisée au Logement (Rapport Barre 1973) - Décret du 27 juillet modifiant le régime des prêts (locatif social et accession à la propriété) - Jean-Pierre Fourcade
3 janvier 1977	Loi assistance architecturale - Décret sur l'ingénierie
23 mai 1977	Circulaire créant les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat - Action concertée entre l'État, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et les communes
Juillet 1977	Loi périmètres sensibles - Zones d'Environnement Protégé

1977	Rapport Nora - Réhabilitation
1978	Charte qualité de l'eau
1978	Cartes communales
3 juin 1979	Loi dotation globale de fonctionnement
24 août 1979	Directives sur la protection et l'aménagement du littoral
28 janvier 1980	Circulaire concernant les Prêts Locatifs Aidés et les Prêts Accession à la Propriété
4 juillet 1980	Loi d'orientation agricole

LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS

3 juillet 1967	Création de l'Atelier Parisien d'Urbanisme
1970	Création des OREAM
1977	Fonds d'aménagement urbain
1971	L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat remplace le Fonds National pour l'Amélioration de l'Habitat
1971	Création de SCETAUROUTE
1972	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme
1976	Assises Nationales de l'Environnement
1978	Lancement des Schémas régionaux de transport collectif
31 décembre 1979	Création des Conseils pour l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Environnement

LES ACTEURS

1961 - 1968	Paul Delouvrier - Délégué Général au district de la Région Parisienne en 1961- Préfet de la Région en 1966
1965	Jean Millier - Directeur de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne
1968	Henri Lefebvre - Le droit à la ville
1969 - 1974	Robert Lion Directeur de la Construction
1971 - 1973	Robert Poujade Ministre délégué à la Protection de la Nature et de l'Environnement

1973	Olivier Guichard publie une circulaire sur l'arrêt des grandes opérations, pour revenir à une politique plus équilibrée du développement, ce qui introduit notamment une critique des grands ensembles
1976	Delmon publication d'un rapport qui définit les grandes lignes sur la qualité de vie urbaine (espaces de vie et de rencontre) - Participation des habitants pour les opérations de renouvellement urbain

LES RÉALISATIONS

Un ensemble de villes nouvelles et de grandes opérations :

1966 - 1967	Cergy-Pontoise - St. Quentin-en-Yvelines
1967 - 1975	Toulouse le Mirail - Candilis -Josic -
1968	Lille Est - Grande Motte - Balladur
1969	Evry-Marne-la-Vallée - L'Isle d'Abeau Val-de-Reuil
1969	Alger - Marseille - Paris - Fernand Pouillon
1973	Aéroport Charles-de-Gaulle - Fos sur Mer
1977	Paris - RER Est - Ouest - Centre Pompidou

Des ensembles de logements collectifs :

1968	La Grande Borne - Aillaud
1971	Val Fourré - Mantes-la-Jolie Beauval - Jean-Pierre Collinet - Meaux
1973 - 1982	Roubaix - Alma gare - Verbiest
1975	Nanterre - Ivry - Renaudie - Noisy-le-Grand
1977	Les Ulis - Camelot - Prieur

LES ÉVÉNEMENTS ET INSTITUTIONS

1968	Jeux Olympiques d'hiver à Grenoble
1973	Exposition Habitat et Vie Sociale
31 mai - 11 juin 1976	Habitat I - Vancouver

JEAN MILLIER

ROBERT LAFONT

Parmi les grandes figures qui ont marqué l'architecture et l'urbanisme de la deuxième moitié du 20^e siècle, il faut citer Jean Millier, ingénieur des Ponts et chaussées et grand commis de l'État.

C'est en 1961 que Jean Millier, âgé de 45 ans, ministre des travaux Publics au sein du premier gouvernement de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire est appelé à Paris pour seconder Paul Delouvrier dans sa mission de *"mettre de l'ordre dans le bordel"* (dixit Charles de Gaulle) de la région parisienne.

Pendant les quinze ans qu'il a passé en Côte d'Ivoire comme ingénieur, directeur puis ministre des travaux publics, il a expérimenté, organisé et réalisé avec talent la mise en œuvre d'un territoire considéré, à l'époque comme un modèle exemplaire.

Fort de cette expérience, rentré en métropole, il va jouer un rôle majeur au cours des *"trente glorieuses"*, dans les domaines qui sont au cœur des ambitions de la Cofhuat :

COMME URBANISTE

Au District de la région parisienne dont Paul Delouvrier vient d'être nommé directeur et qu'il rejoint en 1961, il s'impose rapidement comme le principal initiateur des grandes options du Schéma Directeur de la région parisienne dans une vue prospective et en

rupture totale avec le Plan précédent le PADOG.

Pour établir ce plan directeur, il prend en main la direction de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France - IAURIF - qu'il impulsera et qui reste encore, des années après, un modèle du genre et que plusieurs capitales européennes nous envient.

Mais son action ne s'arrête pas à la production d'un schéma prospectif d'urbanisme.

Comme Préfet, Directeur de l'Équipement de la Région Ile-de-France, il s'applique à mettre en place sur le terrain les fondamentaux de ce plan directeur.

Paris et l'Ile-de-France ne seraient pas ce qu'ils sont sans cette action en profondeur que Jean Millier a menée avec le RER, la Francilienne, les Villes Nouvelles, pour ne citer que ce qui est le plus structurant.

COMME AMÉNAGEUR

Cette empreinte de l'urbanisme, il lui fallait la concrétiser plus encore dans un projet précis. C'est alors que commence la grande aventure de la Défense.

En 1969, lorsque Jean Millier prend la présidence-direction générale de l'Établissement Public d'Aménagement de la Défense - EPAD -, il va pouvoir vraiment donner toute sa mesure.

En quelques années, il réalise ce qui va s'avérer une œuvre maîtresse de l'architecture et de l'urbanisme contemporains, mondialement reconnue comme telle.

Pour cela, il rassemble et il dynamise une équipe d'hommes, dont le talent s'exerce chacun dans sa discipline : architectes, ingénieurs, ergonomes, plasticiens, sociologues, spécialistes en finances et en marketing.

Nul mieux que lui n'a su pratiquer cette interdisciplinarité qu'exige les grands projets d'urbanisme opérationnel.

COMME ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est appelé en 1970 à prendre la présidence de la Société d'économie mixte de l'autoroute de la Vallée du Rhone (SAVR). Lorsque Albin Chalandon, ministre de l'équipement ouvre en 1970 les concessions d'autoroute au secteur privé qui se retrouve ainsi concurrencer le secteur public des sociétés d'économie mixte, Jean Millier réagit avec succès obtenant du ministre contre toute attente la concession de la liaison autoroutière Bordeaux-Narbonne.

La SAVR devient l'ASF (Autoroutes du Sud de la France).

Pour cela il propose la solution ingénieuse qui consiste à allonger légèrement la durée de la concession de l'autoroute de la Vallée du Rhône laquelle est dès cette époque très rentable ce qui permet d'absorber en contrepartie le déficit des premières années d'exploitation de l'autoroute Bordeaux-Narbonne. Ce mécanisme, connu sous le nom d'"adossement" sera

largement utilisé par la suite par les autres concessionnaires.

Vis à vis des dirigeants de sociétés d'autoroutes, il ne tarde pas à exercer un leadership de fait, aussi bien en France au sein de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA) qu'en Europe au sein de l'Association des concessionnaires européens (ASECAP).

Il se révèle très exigeant quant à la qualité de l'environnement paysager et culturel de l'autoroute. C'est lui qui décide de réaliser sur les aires de service des sculptures monumentales et qui convainc le ministre d'imposer aux constructeurs d'autoroutes (qu'elles soient avec ou sans péages) de consacrer 1 % du montant des travaux à ces embellissements culturels. C'est également lui qui invente l'installation des "panneaux marrons" pour signaler aux usagers le long de l'autoroute tel ou tel site d'intérêt patrimonial situé à proximité. Ces initiatives seront par la suite imitées dans les autres pays européens dotés d'autoroutes à péage.

COMME APÔTRE DE LA QUALITÉ DANS L'ARCHITECTURE

De façon plus générale, le fil directeur de son parcours et de son action, c'est le combat pour la qualité dans l'architecture et la construction.

La liste des organismes qu'il a créés et qu'il préside dans ce domaine est impressionnante, depuis l'Association Architecture et Construction en 1972 et l'Association Qualitel en 1975 jusqu'à la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques - MIQCP - en 1983 qui aboutira à l'adoption de la loi "MOP" du 12 juillet 1985.

Ce n'est pas un hasard si en 1977 Françoise Giroud, Ministre de la Culture, lui demande de prendre en main le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou dont la construction vient de s'achever.

Le Centre, rue de Beaubourg, d'une architecture futuriste est ouvert au public le 2 février 1977.

Il faut le faire vivre.

Jean Millier s'y connaît sans doute en architecture. Il n'a pas de compétence particulière sur ces autres formes de culture présentes à Beaubourg que sont le livre, la musique (inspirée de Schönberg), la peinture, le cinéma ou la photographie...

Mais qu'importe ? Il sait s'entourer des hommes qu'il faut pour cela. D'ailleurs, sa mission n'est pas de faire du Centre Georges Pompidou un conservatoire.

C'est d'ouvrir toutes ces formes de l'art et de la modernité contemporaine à un large public parisien, français et étranger, et en même temps d'ouvrir à ce public les horizons sur ce qui se pratique ailleurs dans

le monde. Il y réussit pleinement.

La première année, on compte 6 millions de visiteurs, la deuxième, 12 millions.

Avec des expositions internationales aussi prestigieuses que Paris New York, Paris Moscou et Paris Berlin, il donne définitivement au Centre Georges Pompidou un rayonnement international.

Il est certain que son passage à Georges Pompidou aura été pour lui une source nouvelle d'enrichissement qu'il a mise à profit dans ses autres activités.

Ainsi l'engagement de Jean Millier pour le renouvellement de l'architecture a été déterminant.

Fait assez rare pour un ingénieur, il a été admis en Décembre 1983 à L'Académie d'Architecture comme membre associé et il a présidé l'Institut Français d'Architecture de 1988 à 1997.

C'est à juste titre que les architectes qu'il n'a cessé de défendre et avec qui il entretenaient des rapports confiants l'ont qualifié de *"hussard de l'architecture"*.

LES VILLES NOUVELLES

JEAN-NOËL HERMAN

Au cours de la décennie 1960, la France a entrepris la réalisation d'un programme de villes nouvelles, qui semblait sans précédent.

Il ne l'était pas tout à fait, car nous connaissons l'existence des bastides de la guerre de cent ans (dont celle de Vianne dans le Lot-et-Garonne, la mieux conservée) et celle de la ville de Richelieu (Indre-et-Loire) issue de la volonté du cardinal éponyme.

Celles du XX^e siècle sont, bien entendu, très différentes notamment par les objectifs poursuivis et très originales par leur mode de réalisation. Chacune d'elles a été dotée d'un établissement public d'aménagement (EPA) établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, régime très rarement utilisé jusque là et qui avait des conséquences importantes :

Ces établissements publics n'avaient pas vocation à se pérenniser, le personnel n'était pas fonctionnaire (à l'exception de quelques cadres en service détaché) et ne bénéficiait pas de la garantie de l'emploi (certains EPA ont connu, avant leur dissolution finale, des licenciements économiques).

Ils étaient d'ailleurs censés équilibrer leur budget par des recettes (essentiellement des charges foncières) ce qui, du fait du long délai de réalisation d'opérations d'aménagement de cette ampleur, a conduit à la mise en œuvre de concepts comptables originaux tels que les *"produits constatés d'avance"* (sic).

Les villes nouvelles constituaient d'ailleurs des *"opérations d'intérêt national"* au sens du Code de l'urbanisme, lesquelles étaient à l'époque, peu nombreuses (5 en dehors des villes nouvelles). Ce régime confère à l'État des pouvoirs renforcés.

Il a été créé en tout 9 villes nouvelles, 5 en Ile-de-France et 4 dans d'autres régions.

Les villes nouvelles d'Ile-de-France, de loin les plus importantes, ont été créées en application du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) régional de 1965, qui prévoyait la création de centres urbains *"restructurateurs"*, largement pourvus en équipements administratifs, commerciaux et culturels, mais aussi de pôles d'activités industrielles et tertiaires, ce qui devait réduire les déplacements domicile-travail vers la capitale.

Après quelques tâtonnements, 5 villes nouvelles sont créées dans ce cadre : Cergy-Pontoise, Saint-Quentin en Yvelines, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart (devenue rapidement Sénart du fait du retrait de la ville de Melun) et Evry.

Hors Ile-de-France, 4 villes nouvelles seront créées sur la base d'objectifs divers et plus locaux.

Dans 3 cas : L'Isle d'Abeau, Villeneuve d'Ascq et Le Vaudreuil (rebaptisé par la suite *"Val-de-Reuil"*) un rapprochement est possible avec le cas de l'Ile-de-France, du fait de la proximité de ces sites respectivement avec

les agglomérations de Lyon, Lille et Rouen.

Le dernier cas, *“Les rives de l'étang de Berre”*, doté d'un périmètre sans continuité relève d'objectifs plus spécifiques.

Conformément au caractère non pérenne des établissements publics d'aménagement, la plupart d'entre eux ont été clôturés :

Villeneuve d'Ascq dès 1983 (l'opération ayant été poursuivie ensuite par la Communauté urbaine de Lille) et le Vaudreuil en 1985.

Evry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines et les rives de l'Étang de Berre en 2001-2002, la phase initiale de ces opérations étant considérée comme terminée.

Il n'est pas simple de porter un jugement global sur ces opérations dérogoires.

Leur mise en route, puis leur poursuite, ont motivé de nombreuses contestations de la part des communes de leur emprise et des villes voisines.

Ces dernières pourraient se résumer de la manière suivante (caricaturale à force de concision) : *“Si vous (l'État) êtes décidé à faire d'importants investissements de développement urbain et économique, pourquoi ne pas les faire chez nous, plutôt que dans des villes nouvelles qui risquent de contrecarrer notre propre développement ?”*

La contestation des communes a conduit à modifier le régime juridique des villes nouvelles : À l'origine, leur périmètre divisait en 2 zones certaines communes de leur site, une partie étant placée sous le régime ville nouvelle et le reste non. La plupart des maires concernés n'ont pas accepté ce scénario, ce qui a conduit à

créer un nouveau régime, dans lequel toute ville nouvelle a été constituée de communes entières. Le passage de l'ancien au nouveau régime a été une opération extrêmement lourde, qui a nécessité de nombreux remboursements communaux.

Ceci pourrait être considéré rétrospectivement comme un gaspillage d'efforts, mais l'opération a été réputée à l'époque indispensable.

L'essentiel fut de la réussir, car l'expérience (et le bon sens) indique que des opérations de cette ampleur, dont la durée de réalisation est forcément très longue, nécessitent une continuité de l'effort public et une action inlassable d'explication et de persuasion.

Aucune de ces villes nouvelles n'a atteint les objectifs quantitatifs qui lui avaient été assignés à l'origine, ce qui ne signifie pas qu'elles aient été inutiles, ce qui était déjà reconnu par le SDAU d'Ile-de-France dans sa version 1994 : *“les pôles urbains récents (villes nouvelles et pôles de croissance urbaine des 20 dernières années) ont accueilli l'essentiel de la croissance régionale récente”*.



© Bernard AUBERT
Centre de la ville nouvelle d'Evry

CLAUDE MARTINAND : UNE GRANDE FIGURE DE L'ÉQUIPEMENT

ALAIN LECOMTE

Curiosité d'esprit, rigueur intellectuelle, hauteur de vue, voici trois traits qui caractérisaient Claude Martinand dont la réflexion et l'action, conjuguées tout au long de sa carrière, ont été au service de l'État, mais plus encore de l'intérêt public, terme qu'il préférerait à celui d'intérêt général, trop évocateur d'un consensus mou.

Directeur adjoint, puis directeur de cabinet de Claude Fitermann de 1981 à 1984, il a été un contributeur essentiel à l'élaboration de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), loi qui a résisté au temps, ce qui n'est pas si fréquent.

Il a été un grand directeur général de l'Institut géographique national (1985-1989), soucieux d'efficacité, et ainsi reconnu même par la direction du Budget !

En 1986, Claude Martinand se fait aussi remarquer par la rédaction d'un rapport sur le génie urbain qu'il définit comme *"l'art de concevoir, de réaliser et de gérer les réseaux techniques ou physiques urbains"*.

Il a eu une exceptionnelle longévité comme directeur d'administration centrale à la direction des affaires économiques et internationales du ministère de l'Équipement (1989-1997).

Il a été le premier président de Réseau ferré de

France (1997-2002) dont il a inspiré la création et a posé les grandes orientations reprises par ses successeurs, en matière notamment d'ingénierie ferroviaire, de tarification et de financement.

Il a, enfin, accédé à la plus haute fonction du ministère de l'Équipement, comme vice-président du Conseil général des ponts et chaussées (2002-2008), dont il a mené à bien la fusion avec l'Inspection générale de l'environnement, puis comme vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable (2008-2010) où il a mis toute son expérience au service d'une expertise de haut niveau, à la fois indépendante et loyale à l'égard des ministres. En particulier, il était attaché à ce que les rapports du Conseil prennent en compte par une approche transversale les dimensions du développement durable.

Le rapide survol de la carrière de Claude Martinand ne rend pas compte de la diversité de l'influence de sa pensée sur un grand nombre de sujets. Il rend plusieurs avis au Conseil économique et social auquel il siège de 1999 à 2004 comme président du collège des entreprises publiques. Il propose d'élaborer une charte des services essentiels au sommet de Johannesburg de 2002, dont les principes seront consacrés au niveau international par une résolution du conseil d'adminis-



© Bernard AUBERT
Panorama entrepôts et industries au bord du Canal de l'Ourcq

tration de l'ONU-habitat en avril 2009 *"lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous"*. C'est donc dès 2002 à Johannesburg qu'il s'attache à prendre en compte le développement durable dans toutes ses dimensions et pas seulement la seule dimension environnementale.

Il ne faut pas non plus oublier son rôle comme président de l'institut de la gestion déléguée, convaincu qu'il était que l'on pouvait conjuguer service public et efficacité économique. Il a, à ce titre, promu les partenariats public-privé, mais en soulignant la nécessité d'un partenaire public fort, prenant toutes ses responsabilités dans la définition de sa stratégie ou de son programme.

La réflexion qu'il a menée sur l'interaction entre réseaux et territoires a préfiguré, à bien des égards, la prise en compte, à partir des années 2000, du développement durable dans la sphère publique et dans la société civile.

Homme de grande culture, féru d'histoire, il n'a jamais perdu de vue la dimension humaine des sujets qu'il a traités au cours de sa longue carrière.

Tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui se souviennent de sa capacité d'écoute, de sa perspicacité et de sa connaissance des hommes derrière un

abord qui pouvait parfois intimider. Les hommages qu'il a reçus de personnalités de toutes origines et de tous horizons politiques lors d'un colloque en avril 2014 témoignent du rayonnement de l'homme et de sa pensée comme ingénieur et grand commis de l'État.

Pour conclure, le mieux est de lui laisser la parole : *"L'intérêt général se construit dans le débat public. J'aimerais que les ingénieurs aient des parcours variés, différents. Je voudrais qu'il y ait des ingénieurs plus cultivés, moins scientifiques, avec un champ de vision élargi, de recul critique, faisant preuve de moins de suffisance vis-à-vis des autres, mais constructifs, au service de la société civile de ses attentes, qui évoluent. Si les ingénieurs deviennent plus cultivés et pleinement responsables, alors ils joueront à l'évidence un rôle utile, essentiel même, et pour longtemps"*.

Quelle belle profession de foi dont Claude Martinand fut lui-même l'incarnation !

1 Pour en savoir plus sur Claude Martinand, le livre publié à la Documentation française en 2016, *"De l'esprit de Vauban aux enjeux de Johannesburg - hommage à Claude Martinand"*, auquel le présent article doit l'essentiel de son contenu, est indispensable

2 *Le Moniteur* du 5 novembre 2004, cité dans l'ouvrage *"De l'esprit de Vauban aux enjeux de Johannesburg"*

L'IAURP, INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION PARISIENNE

L'IAURP, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Parisienne, l'outil majeur de l'action de Paul Delouvrier

Cet institut créé sous la forme d'une fondation le 2 août 1960, par Pierre Sudreau, alors Ministre de la Construction, a été mis, dès sa nomination, à la disposition de Paul Delouvrier qui en devint le président et qui ne cessa de l'animer pendant tout le temps de son mandat, d'abord comme Délégué au District puis comme Préfet de Région.

L'IAURP qui devait, en 1976, prendre le nom actuel d'IAURIF, le terme Île-de-France se substituant à celui de Région Parisienne, fut dès le début, pour le nouveau Délégué du District, l'instrument majeur de l'action énergique qu'il avait l'intention de conduire.

Pour mieux connaître cette région particulièrement complexe, Paul Delouvrier fixa comme plan de travail préalable, une étude approfondie des 9 plus grandes agglomérations mondiales sous l'angle des différentes utilisations du sol, du logement, des activités et des moyens de transport par route et par fer. C'est en disposant de ces informations, qu'il put mieux préciser les faiblesses de l'agglomération parisienne.

Les responsables de l'IAURP puis de l'IAURIF ont tous eu, depuis, un rôle fondamental dans les orientations retenues pour l'Île-de-France, notamment le développement des villes nouvelles. Ils ont joué un rôle important dans la qualité des relations entre le Préfet de Région et le Président de l'exécutif régional. C'est ainsi que la Cofhuat s'appuie toujours aujourd'hui sur leurs travaux et qu'elle entretient avec cet institut, des relations étroites.



© Bernard AUBERT
Avenue à l'entrée de Cergy-Pontoise

An aerial photograph of the Pierre Méhaignerie cable-stayed bridge, a long white structure with four tall pylons, spanning a wide river valley. The landscape is green and hilly, with a large, flat-topped mountain in the background. The text 'PARTIE 4' is centered over the bridge.

PARTIE 4

**PIERRE MÉHAIGNERIE
LE DÉFENSEUR DES RÉGIONS**

PIERRE MÉHAIGNERIE, MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS DE 1986 A 1988

FRANÇOIS LEBLOND

Lorsqu'il fut nommé ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports en 1986, celui-ci fit passer en France dans le domaine des liaisons par route, un message radicalement nouveau, considérant que le réseau autoroutier n'avait pas suffisamment irrigué le territoire et qu'il fallait d'urgence modifier les priorités. La Cofhuat inscrivit immédiatement ce changement à son programme, elle organisa des voyages à l'étranger pour souligner l'importance du sujet. Dans le cadre d'une rétrospective des soixante-dix ans de notre association, il importe de le souligner

QUI ÉTAIT PIERRE MÉHAIGNERIE ?

Pierre Méhaignerie, né en 1939, a été élevé dans une famille profondément chrétienne deux de ses tantes étaient religieuses. Alexis, son père, était attaché à une terre que lui avaient léguée ses ancêtres et c'est seulement pour répondre à l'appel du responsable du MRP, Pierre-Henri Teitgen après la libération qu'ancien résistant, il avait accepté de se présenter aux élections législatives et qu'il allait ajouter pendant 23 ans cette lourde fonction au travail de la ferme familiale.



L'enfance de Pierre se passait dans une commune rurale, chacun avait sa place dans le travail qui ne pouvait attendre, les vacances étaient courtes et rares. Mais l'air de l'extérieur y pénétrait, Alexis Méhaignerie joignait à sa qualité de parlementaire, celle de responsable agricole, il portait la plus grande attention à la Jeunesse Agricole Chrétienne, communément appelée la JAC, formidable école de promotion. Il consacrait toute son énergie à la défense de la Bretagne tant à Paris que sur place. C'est cette volonté de répondre par des actes concrets aux attentes ou espoirs des populations qu'il représentait, qu'il communiqua très vite à son fils.

Pierre avait le choix entre la politique et l'agriculture, il était tenté de s'inscrire à Sciences Po mais gardait de son enfance son attachement à la terre, c'est ainsi qu'il entra à l'école nationale d'agriculture de

Rennes et devint ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts. Un voyage universitaire aux États-Unis lui fit connaître celle qui devait devenir son épouse.

Après quelques années passées en coopération technique en Tunisie et dans les services du Ministère à Bordeaux, il rejoignit en 1969 le Cabinet de Jacques Duhamel nommé ministre de l'agriculture. Il devait le suivre au ministère de la culture. Cet homme exceptionnel qui avait aussi un directeur de cabinet non moins exceptionnel, Jacques Rigaud, l'a profondément marqué et a contribué à le faire s'engager définitivement dans une carrière politique. L'un et l'autre le convainquirent de l'importance d'une attitude d'ouverture en toutes choses et de défense des hommes et femmes de valeur quelles que soient les difficultés. C'est Jacques Duhamel, on l'a un peu oublié, qui a nommé Jack Lang à la tête du Théâtre National Populaire et qui est pour quelque chose dans la brillante carrière de ce dernier depuis.

Aux élections de 1973, Pierre fut élu député de la circonscription de Vitré. Dès 1976, il était nommé secrétaire d'État puis ministre de l'Agriculture jusqu'en 1981 pendant toute la période où Raymond Barre était Premier Ministre. C'était l'époque du développement de la politique agricole commune. Le dialogue constructif qu'il a dû mener à Bruxelles pour défendre les agriculteurs, les résultats positifs obtenus, ont contribué à faire de lui un européen convaincu. Il n'allait durant toute sa carrière politique, cesser de combattre tout ce qui pouvait contribuer au repliement national et de se faire un défenseur de l'Europe.

En 1986, avec le retour de la droite au pouvoir, les nouveaux responsables se souvenant de l'action positive qu'il avait conduite quelques années plus tôt au

ministère de l'agriculture, lui proposèrent un grand ministère de l'équipement comprenant les transports et le logement, c'est cette période de sa carrière qui entre dans l'objet de notre étude.

PIERRE MÉHAIGNERIE À L'HÔTEL DE ROQUELAURE

Quand il pénètre en ce lieu chargé d'histoire devenu le siège de son ministère, il a une vue précise de ce que devront être ses missions. L'une d'entre elles nous intéresse particulièrement parce qu'elle marque un tournant majeur dans l'aménagement du territoire, c'est le domaine routier et autoroutier

Pierre Méhaignerie est l'enfant de la Bretagne qui a suivi la réalisation du plan routier breton et qui a vu l'influence que celui-ci avait joué dans le décolllement économique d'une région jusque-là très enclavée, il est l'ancien ministre de l'agriculture qui sait que les échanges de marchandises à travers l'Europe contribuent à la défense de nos producteurs. Il est marqué par la personnalité d'Olivier Guichard qu'il connaît bien et qui a donné à l'aménagement du territoire ses lettres de noblesse en l'affranchissant du conformisme administratif. Il est enfin le maire de Vitré depuis 1977 qui sait qu'on n'administre bien que de près et que l'excès de centralisation étouffe les énergies, il rappelle que les excellents résultats qu'il a obtenus, pour faire tomber le chômage dans sa commune à un niveau acceptable, sont dûs essentiellement à l'action qu'il a conduite localement en coordonnant lui-même tous les moyens en son pouvoir. Encore aujourd'hui, il poursuit ses messages passés en dénonçant, avec une grande vigueur, le caractère technocratique du programme du nouveau gouvernement en matière de logement.

Pour lui, aménager le territoire, c'est d'abord s'intéresser au réseau routier et autoroutier. L'ère du numérique n'est pas encore venue. Il constate vite avec ses collaborateurs que le développement des autoroutes selon une étoile autour de Paris à l'image de celle des chemins de fer, n'a pas joué un rôle suffisant pour de nombreuses parties du territoire. En revanche, leur construction aux endroits de circulation intense a eu l'avantage de créer un trésor de guerre chez les sociétés concessionnaires, à l'époque à capital essentiellement public. L'objectif est désormais de leur prescrire de l'utiliser à bon escient. Le parti retenu, trois décennies plus tôt, de recourir au péage sur des itinéraires à forte circulation, a donné en effet au secteur des capacités financières qui peuvent être utilisées pour construire désormais aussi là où le profit est encore lointain mais où sont les besoins de ceux qui souffrent d'isolement.

Ainsi naît ce qui va être connu sous le nom de plan Méhaignerie, qui s'inspire de la Bretagne dans sa volonté d'exonérer de péages certains itinéraires excessivement éloignés comme la liaison entre Clermont Ferrand et Montpellier, mais qui, pour le reste, se réalise avec un péage raisonnable permis par les ressources disponibles des sociétés d'autoroutes existantes. L'objectif est de concevoir une carte qui rompt avec la centralisation parisienne précédemment soutenue. Le Massif Central, le mal aimé de l'aménagement du territoire, une tâche blanche sur la carte ! sera désormais desservi aussi bien que les autres régions, les ports pourront communiquer entre eux, la région parisienne sera évitée pour tous les transports de transit. On peut

désormais poser comme objectif qu'aucun chef-lieu de département ne soit éloigné de plus de cinquante kilomètres d'une liaison routière rapide.

C'est une révolution et tout ce qui a été entrepris depuis, s'appuiera sur les mêmes principes : permettre de construire une autoroute déficitaire par les profits des itinéraires classiques. C'est désormais par l'autoroute que les entreprises les plus éloignées peuvent conquérir de nouveaux marchés. Le travail réalisé cent ans plus tôt par Eugène Freyssinet pour le chemin de fer, au moment où seule la traction à vapeur était disponible, Pierre Méhaignerie l'a fait pour la route avec le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire d'avril 1987

Cette révolution, la plupart de préfets l'ont vécue au cours des premiers mois de l'annonce qui en a été faite, elle a été pour eux un objectif majeur. Beaucoup d'élus n'étaient guère intéressés par les changements qui leur étaient proposés et ne voyaient que les atteintes à l'environnement que pouvaient recéler les nouvelles infrastructures. Il leur a fallu convaincre et le nouveau ministre s'est employé à les aider. Maurice Faure faisait partie de ces élus doutant de l'intérêt du programme et quand il lui a succédé au moment où la gauche revint au pouvoir, il se convainquit immédiatement de la pertinence du nouveau plan. C'est lui qui s'adressa aux sociétés d'autoroutes pour leur fixer autoritairement le montant des dépenses qui serait mis à leur charge à ce titre. Le plan Méhaignerie, œuvre de la droite, entraine, grâce à lui, dans la culture d'autres sensibilités politiques. C'est le plus bel hommage qui pouvait lui être adressé.



LE DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL 1980 - 2000

LA LÉGISLATION

1980	Loi sur la décentralisation - Le transfert des pouvoirs aux collectivités locales - Les groupements de communes - Ministre Gaston Defferre
29 juillet 1982 - 30 décembre 1982	Loi d'orientation sur les transports intérieurs
1982	Loi sur les Opérations d'Intérêt National, où l'État conserve la maîtrise de la politique d'urbanisme
1982	Instauration des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
22 juin 1982	Loi Quillot sur le logement - Droits et obligations entre bailleurs et locataires
13 juillet 1982	Loi donnant les bases d'une réglementation sur la protection des risques naturels - Complétée par le décret du 3 mai 1984 et la loi du 22 juillet 1987 concernant le Plan d'Exposition aux Risques annexé au document d'urbanisme - Suivi par le Plan de Prévention des Risques (concerne notamment les inondations - PPRI)
7 janvier 1983	Loi pour la programmation et l'évaluation de l'habitat - Programme Local de l'Habitat
7 janvier 1983	Loi sur la répartition des compétences entre les communes, départements, régions et l'État - Gaston Defferre - Complétée par la loi du 22 juillet 1983 et la loi du 1 ^{er} avril 1984 - Dispositions particulières pour Schémas Directeurs et Plans d'occupation des Sols le 1 ^{er} octobre 1983
7 juin 1983	Création des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager - Renforcée par la loi Paysage du 8 janvier 1993
13 juillet 1983	Loi sur la mise à l'enquête publique Huguette Bouchardeau
1 ^{er} avril 1984	Compétence donnée aux communes pour l'attribution du permis de construire
12 juillet 1985	Loi Maîtrise d'Ouvrage Public (MOP)
18 juillet 1985	Loi sur la définition et la mise en œuvre de principes d'aménagement
23 décembre 1986	Loi pour la relance de l'investissement locatif (Méhaignerie)
22 juillet 1987	Loi sur la sécurité civile et la protection de la forêt
1987	Adoption du plan autoroutier par le Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire
15 mars 1988	Adoption du Schéma directeur routier - Révisé le 5 novembre 1990
6 juillet 1989	Loi Mermaz - Malandain sur le logement- Amélioration des rapports locatifs

1990	Loi sur le droit au logement (Besson)
19 décembre 1990	Création de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
13 juillet 1991	Loi d'Orientation pour la Ville
9 janvier 1985	Loi montagne
3 janvier 1986	Loi littoral
8 janvier 1993	Loi sur la protection et la mise valeur des paysages
29 janvier 1993	Loi sur la transparence (Sapin)
8 juin 1993	Loi Paysage - Reprise des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
21 juillet 1994	Loi relative à l'habitat
19 janvier 1995	Droit au logement - Objectif à valeur constitutionnelle
2 février 1995	Loi renforçant la protection de l'environnement (Barnier)
4 février 1995	Loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (Pasqua)
2 juillet 1996	Fondation du Patrimoine - Renforce sur le terrain le rôle des Architectes des Bâtiments de France
5 juillet 1996	Loi pour le développement du commerce et de l'artisanat (Raffarin)
25 juin 1999	Loi pour l'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (Voynet)
12 juillet 1999	Loi pour le renforcement et la simplification de la coopération internationale (Chevènement)
20 octobre 2000	Convention européenne du paysage

LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS

2 et 3 décembre 1991	Commission du Conseil de l'Europe : les Régions et l'Aménagement du Territoire - Politique de l'eau - Droit au logement - Charte sociale européenne Association Internationale des Villes Nouvelles - Politique et financement des transports - Délégation ministérielle à la ville
Janvier 1992	Rapport du Conseil d'État sur l'Urbanisme pour un droit plus efficace
25 mai 1999	Comité de décentralisation : composition modifiée (revue le 26 avril 2010) - Agrément des opérations d'aménagement
1984 - 2001	Le Comité Interministériel pour les Villes tient 6 réunions sur la Politique de la Ville En 1991 il désigne les premiers Grands Projets Urbains

LES ACTEURS

1980 - 1983	Gaston Deferre apôtre de la décentralisation
1982	Robert Lion - Caisse des Dépôts et Consignations
1986	Pierre Méhaignerie - Politique du logement - Création des autoroutes
1988	Michel Rocard - Politique de la ville
1988	Emile Biasini - Secrétariat d'État aux grands travaux

LES RÉALISATIONS

	De grandes opérations :
1982	Euralille
1985 - 1987	Nîmes - Nemausus - Jean Nouvel
1988 - 1992	St. Quentin-en-Yvelines - Dominique Perrault
1989 - 1997	Paris RIVP - Renzo Piano
	Habitat collectif :
	Nanterre - Issy-les-Moulineaux - Saint-Ouen
	Des édifices publics créés ou renouvelés :
1982 - 1989	Ministère des Finances
1982 - 1989	Paris Parc de la Villette - Cité des Sciences et de l'Industrie
1985 - 1989	Grande Arche Paris La Défense
1992 - 1995	Bibliothèque Nationale de France
	Des Pôles universitaires, Écoles d'architecture - Grenoble - Nanterre - Lyon - Dunkerque

LES ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

1985	Retour du tramway - Nantes
1989	Institution du Grand Prix de l'Urbanisme (et années suivantes, sauf de 1994 à 1997)
1991	Premier sommet mondial pour la planète terre - Charte de la Terre - Rio 19 ^e Congrès forestier mondial - La forêt patrimoine de l'avenir
1994	Ouverture du tunnel sous la Manche
3 - 14 juin 1996	Habitat II à Istanbul

LES DÉCISIONS PRISES PAR PIERRE MÉHAIGNERIE EN MATIÈRE D'AUTOROUTES

JEAN MESQUI ET PIERRE GRAFF

Quand Pierre Méhaignerie est devenu, en 1986, Ministre de l'Équipement, du Logement, et de l'Aménagement du territoire et des Transports, nous avons été à son cabinet en charge des questions relatives au domaine routier et autoroutier. Ce fut pour nous une des missions marquantes de notre carrière.

Pierre Méhaignerie, le nouveau ministre, avait une forte expérience d'élu local et était très sensible à toutes les questions touchant à l'aménagement du territoire. Il nous parlait de ce qu'avait apporté deux décennies plus tôt le plan routier breton et du rôle qu'il avait joué à cet égard dans la relance de l'économie bretonne. Nous étions tous convaincus de l'importance d'un réseau puissant d'infrastructures pour l'aménagement du territoire, et pour l'amélioration de la sécurité routière, à l'époque catastrophique, et pour l'économie du pays.

Le climat politique était favorable : après la diminution du trafic qu'avait connu notre pays dans les années 83-84, un redémarrage de l'économie s'était produit dès l'année 85, ce qui avait généré dans le réseau autoroutier des capacités financières d'un montant relativement élevé.

Ces ressources supplémentaires auraient bien sûr pu contribuer à l'équilibre du budget général, mais très vite, sous l'impulsion de Pierre Méhaignerie, il y eut un

accord pour affecter ces "excédents" autoroutiers au développement du réseau.

Le Ministre s'est appuyé sur son cabinet et sur l'administration du Ministère de l'Équipement en charge des routes et notamment son directeur Jean Berthier et deux de ses sous-directeurs Bernard Sélégman et Jacques Tavernier.

Cette direction qui a joué un rôle moteur décisif dans l'élaboration du plan autoroutier bénéficiait d'une bonne connaissance des besoins grâce au réseau des directions départementales de l'Équipement.

Le programme proposé constituait un changement profond par rapport au passé : il ne s'agissait plus de constituer une étoile autoroutière partant de Paris mais de desservir des régions enclavées qui n'avaient que ce moyen pour défendre leur économie.

Par ailleurs le plan se voulait réaliste, c'est-à-dire dimensionné pour être effectivement finançable par les produits du réseau autoroutiers actuels et futurs.

En effet, le prix du carburant avait baissé après les augmentations lourdes qu'il avait connues à deux reprises lors des chocs pétroliers, et les automobilistes étaient plus nombreux, désormais à accepter de payer un péage.

Une fois élaboré le plan a été présenté au Premier

Ministre Jacques Chirac, qui y adhéra immédiatement et avec enthousiasme, y voyant notamment le rôle qu'il pourrait avoir dans le désenclavement du Massif Central.

Le plan joint adopté par un CIAT de 1987 montre l'ambition du nouveau schéma qui devait se réaliser pendant une durée de 15 ans. Les majorités successives n'ont jamais remis en question ce programme parce qu'il répondait à un besoin majeur. Comme il a été dit sa mise en œuvre n'a été possible que par la pratique de l'adossement qui avait été définie pour obliger les autoroutes bénéficiaires à consacrer leurs résultats à la construction d'autoroutes dans des parties du territoire devant être désenclavées mais dont les résultats seraient longtemps déficitaires.

C'est de Bruxelles que sont venues les difficultés, l'absence de mise en concurrence des nouvelles portions étant considérée comme une atteinte aux règles européennes en la matière. La France dut défendre les pratiques mises en œuvre pendant plusieurs années avant qu'un compromis sous l'autorité de M. Mario Monti, Commissaire européen à la concurrence, fut enfin trouvé. Le système financier français fut finalement accepté pour toutes les portions d'autoroutes dont la DUP avait été prise avant le 31 décembre 1977 ce qui garantissait la réalisation de la quasi-totalité du programme adopté par le CIAT dix ans plus tôt.

C'est donc une grande victoire qu'a remportée Pierre Méhaignerie. Le réseau autoroutier devenait l'instrument majeur d'aménagement du territoire comme l'avait été au XIX^e siècle le chemin de fer.



© ASFA - A 89

SOCIÉTÉS D'AUTOROUTES, ACTEURS ESSENTIELS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CHRISTOPHE BOUTIN

Le système de la concession à péage est un outil puissant au service des mobilités et de l'aménagement du territoire.

Il a permis à l'État, en 60 ans, de développer un réseau autoroutier structurant de plus de 9 100 km, avec des niveaux de service et de sécurité unanimement reconnus, pour l'essentiel sans recours aux fonds publics. En évoluant au fil des ans, ce modèle s'est imposé ailleurs, en Europe et dans le monde.

A l'heure où les budgets publics sont contraints, les sociétés concessionnaires proposent d'utiliser les atouts du modèle de la concession pour répondre aux enjeux de la mobilité durable, en développant de nouveaux services et un meilleur usage de l'autoroute (lignes d'autocars express, voies réservées au covoiturage...) là où les besoins sont les plus forts et les moins bien satisfaits, en particulier en périphérie des grandes agglomérations.

Comme déjà largement initiée par les sociétés d'autoroutes avec le "Paquet Vert autoroutier" de 2010 et le Plan de relance autoroutier de 2015, une utilisation appropriée du système pourrait permettre d'investir pour les nouvelles mobilités et le futur des territoires.

L'ADOSSEMENT, CLÉ DE LA RÉUSSITE DU SYSTÈME

Il est bon de rappeler les principes de l'adossement qui font le succès du système "à la française". Jusqu'en 2000, le réseau autoroutier s'est développé grâce à ce dispositif. Il s'agit d'utiliser les recettes et les capacités d'investissement d'une concession mature pour subventionner la réalisation d'un réseau à moindre trafic, mais répondant à des besoins d'aménagement du territoire, avec la prolongation de la durée de concession du réseau mature. Ainsi, le péage continue d'être perçu sur les sections les plus anciennes afin de financer les plus récentes.

Ce principe a permis le développement de l'essentiel du réseau tel que nous le connaissons aujourd'hui :

- Les grandes liaisons structurantes, à fort potentiel de trafic, dans les années 60 et 70.
- Le réseau de maillage et de désenclavement des territoires, lancé par le plan Méhaignerie de 2008 et confirmé dans ses ambitions lors du CIADT de 1990.

La réforme de 2000 a remis en cause ce système de solidarité entre les territoires pour être en conformité avec la réglementation européenne relative à la concurrence. Depuis, tout nouveau projet doit faire l'objet d'un appel d'offres européen et les nouvelles

LES ATOUTS DU SYSTÈME DE LA CONCESSION



PÉRENNISATION DE L'AFFECTATION DES RESSOURCES

- 19 milliards d'euros investis sur les 10 dernières années



RISQUES DE LA CONCESSION PORTÉS PAR DES ACTEURS PRIVÉS (dette, trafic, etc.)



CONSTRUCTION DE PLUS DE 9 100 KM D'AUTOROUTES À HAUT NIVEAU DE SERVICE

- sans appel au budget public
- aux risques et périls du concessionnaire



ASSURANCE POUR L'ÉTAT DE RÉCUPÉRER, AU TERME DES CONTRATS, DES INFRASTRUCTURES AU PLUS HAUT NIVEAU DE SERVICE ET APURÉES DE TOUTE DETTE



TARIFICATION ENCADRÉE PAR UN CONTRAT

- en fonction de l'équilibre de la concession
- à partir des investissements prescrits par l'État

sociétés concessionnaires qui ont ainsi vu le jour (Ade-lac, Albea, Alicorne, A'liénor, Alis, Arcour, Atlandes, CEVM) exploitent des sections relativement courtes, de 18 à 150 km, soit au total 566 km sur une décennie à rapprocher des 2 800 km du plan Méhaignerie.

La remise en cause de l'adossement a montré ses limites quant aux difficultés de financement pour l'État : du fait des niveaux de trafic prévus, ces sections ont des tarifs plus élevés que les réseaux historiques "adosés" et nécessitent souvent des subventions publiques, malgré des durées de concession très longues.

LA CONCESSION, UN OUTIL DE FINANCEMENT TOUJOURS D'ACTUALITÉ

L'adossement a été remis au centre du débat avec le plan de relance mis en place en 2009, appelé "*Paquet vert autoroutier*". En partenariat avec l'État et avec l'aval de la Commission européenne, il a permis un partenariat gagnant-gagnant économie/environnement et apporté un formidable coup de fouet pour l'activité et l'emploi au plus fort de la crise.

Cinq sociétés d'autoroutes ont ainsi pu engager un programme d'investissement immédiat d'1 milliard d'euros, financé par l'allongement d'un an de leurs concessions, pour réaliser entre 2010 et 2013 une mise à niveau environnementale des autoroutes les plus anciennes qui ne s'imposait nullement dans leurs cahiers des charges, ni même dans la réglementation applicable à ces réseaux.

S'appuyant encore sur le modèle de l'adossement, le Plan de Relance Autoroutier (PRA), signé fin 2015 entre le gouvernement et les principaux concessionnaires autoroutiers, a donné le coup d'envoi à un vaste

programme d'investissement de près de 3,3 milliards d'euros, au service des territoires. Il permet la réalisation de plus de 20 opérations majeures entre 2016 et 2024, financées par allongement des contrats de 2 à 4 ans selon les sociétés. Il ne pèse donc ni sur les finances publiques ni sur les contribuables.

Ce plan permet de moderniser les infrastructures autoroutières pour renforcer la sécurité des usagers et fluidifier le trafic (ex. élargissement de sections saturées), d'améliorer les connexions pour mieux desservir les territoires et de mettre aux normes autoroutières cinq sections gérées auparavant par l'État (ex. reprise de la traversée autoroutière de Toulon par Escota, ou de celle de Grenoble par AREA). Un autre axe porte sur des aménagements environnementaux, des rénovations d'aires ou encore la création de places de covoiturage.

DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRES

Si le réseau autoroutier couvre l'essentiel du territoire, il n'est pas achevé pour autant. En effet, si ces dernières années il a surtout été question de rééquilibrage modal, la route est et restera le premier support de nos déplacements. Les besoins de mobilité continuent de croître, en particulier à l'approche et dans les grandes agglomérations, et seuls les services de transport routiers semblent susceptibles de les satisfaire.

Toutefois, pour diminuer la congestion qui risque à l'avenir de se concentrer plus encore aux abords des agglomérations, les déplacements urbains devront se faire multimodaux, laissant une part substantielle aux déplacements routiers, flexibles et peu coûteux, et ce d'autant que le développement des nouveaux comportements (covoiturage, autopartage, autocars

express, etc.) et technologiques (véhicules autonomes, véhicules électriques) devraient en renforcer la souplesse et l'attractivité par rapport aux autres modes.

Il est donc essentiel d'investir dans les réseaux de transport des agglomérations, en particulier routiers. Les investissements nécessaires portent à la fois sur l'augmentation de la capacité et la mise aux normes environnementales des infrastructures routières en question, mais aussi sur la création de pôles d'échange multimodaux. Ils permettent en effet de gérer les ruptures de charge entre véhicule individuel, moyen privilégié en zone périurbaine, et transport collectif, moyen privilégié dans le centre de l'agglomération. Enfin, ces investissements permettront une meilleure inclusion des territoires périphériques aux centres dynamiques des métropoles.

UN MODÈLE POUR LA MOBILITÉ DE DEMAIN

La concession est un outil très efficace à la disposition des pouvoirs publics pour financer, réaliser et exploiter des infrastructures de mobilité indispensables au développement des territoires. La réussite de la construction du réseau autoroutier constitue un exemple probant et durable du bon usage de cet outil. Bien utilisé par la puissance publique, il peut, sans peser sur les contribuables, faciliter la réalisation des infrastructures manquantes pour la desserte des territoires et la meilleure accessibilité possible aux services (éducation, santé...) et aux emplois, permettre la remise à niveau et l'exploitation des sections périurbaines où la demande ne fait que croître, financer la modernisation des réseaux existants et favoriser l'émergence des nouveaux services de mobilité connectée, partagée et durable.

Courrier de la Cofhuat n° 28
Préserver la biodiversité : Enjeu national





PARTIE 5

**CHRISTIAN BLANC :
LE GRAND PARIS**

CHRISTIAN BLANC PROLONGE AVEC “LE GRAND PARIS” UN DEMI-SIÈCLE PLUS TARD L’ACTION DE PAUL DELOUVRIER

FRANÇOIS LEBLOND



Christian Blanc n’est pas comme François Bloch-Lainé et Paul Delouvrier, Inspecteur des Finances. Né en 1922, il ne passe pas le concours de l’ENA et ce n’est qu’en 1981 que sa carrière s’accélère avec sa promotion à Bruxelles comme directeur de cabinet d’Edgar Pisani. Celui-ci, après une longue vie politique débutée avec la résistance et poursuivie un temps avec le gaullisme, vient d’être nommé Commissaire Européen en remplacement de Claude Cheysson devenu Ministre des Affaires Etrangères de François Mitterrand. Pisani est chargé du développement des pays signataires de l’accord de Lomé liant l’Europe aux pays

sous-développés d’Afrique et d’Asie. Dans cette fonction, il apprécie les qualités de celui qu’il a recruté et appuie, le moment venu, sa nomination comme préfet des Hautes Pyrénées, en 1983, sans passer par le grade de sous-préfet.

Pendant qu’il exerce à Tarbes les fonctions qui lui ont été confiées, il reste en contact avec Pisani. Lorsque celui-ci est nommé le 4 décembre 1984 Commissaire en Nouvelle Calédonie pour mettre fin au grave conflit qui s’y déroule, il propose Christian Blanc pour l’y seconder. Dès leur retour en 1985, Christian Blanc est nommé préfet de Seine et Marne. À la tête d’un département qui représente, en superficie, la moitié de l’Île de France, il peut réfléchir au rôle que doit jouer Paris dans le développement de la France. Il rencontre notamment Paul Delouvrier qui, depuis bien longtemps, a quitté le service actif mais qui est toujours considéré comme l’âme de l’administration nouvelle qu’il a construite pendant huit ans. Christian Blanc est impressionné par l’homme qui sera désormais pour lui un modèle.

En 1988, avec le retour de la gauche au pouvoir et l’accession de Michel Rocard à Matignon, c’est Christian Blanc qui est choisi pour présider la RATP puis le

groupe Air France. Ces deux fonctions sont pour lui des terrains d'expérience exceptionnels pour la suite de sa carrière.

À la RATP, il apprend le progrès que représente un métro de type nouveau, Météor, la ligne 14. Lorsqu'il pensera à la création de lignes nouvelles pour désenclaver les banlieues, la géographie de ce nouveau métro à l'intérieur de Paris, comme la technique utilisée, il en fera le premier maillon du dispositif à construire.

À Air France, Christian Blanc prend conscience de la faiblesse que constitue pour l'avenir le manque de liaison entre les grandes plateformes de Roissy, d'Orly et du Bourget, avec le centre de Paris. Il y ajoute les réflexions qu'il tire de ses voyages sur le rôle que doit jouer Le Havre dans le développement de Paris par la valorisation de la vallée de la Seine.

Au cours de ces deux mandats successifs, il est en mesure d'imaginer les outils nécessaires pour conforter Paris dans le rôle que doit jouer la France à l'international, il perçoit les faiblesses à combattre et se prépare, si on lui fait confiance, à jouer un rôle dans les changements à conduire.

Élu parlementaire dans les rangs centristes, il se distingue par la rédaction de rapports sur les conditions d'un retour à la croissance de notre pays, notamment en mettant en place des pôles de compétitivité. Il remet ceux-ci au Premier Ministre de l'époque, Jean Pierre Raffarin et au Ministre des Finances, Nicolas Sarkozy. Dans ces documents, Christian Blanc, après les nombreux voyages que lui a permis sa présidence d'Air France, compare Paris à New York, à Londres, à Tokyo et souligne les potentialités de notre capitale ainsi que

les faiblesses qui en freinent le développement. Il insiste sur le changement qui doit s'accomplir par rapport à la période Delouvrier. Le schéma de l'époque ne pouvait pas prendre en compte, selon lui, suffisamment la notion de ville monde qu'est désormais Paris au même titre que Londres ou New York. C'est donc une nouvelle étape qu'il faut construire.

Nicolas Sarkozy est impressionné par ce discours et, comme l'avait fait le Général de Gaulle quand il avait choisi Paul Delouvrier, il le charge, dès son élection à la Présidence de la République, d'une réflexion de grande ampleur sur le sujet. Delouvrier, en son temps, n'avait pas voulu être ministre, Christian Blanc, lui, accepte de l'être. Comme au temps de Delouvrier, c'est à Sarkozy et à lui seul qu'il rend compte de la progression de son travail. L'un et l'autre agissent dans le secret. Seul un petit nombre de collaborateurs travaillent sur le dossier.

Les administrations centrales ne sont guère consultées et s'en plaignent, il manifeste une indépendance d'esprit peu compatible avec des pratiques administratives dont il dénonce la stérilité. La Région Ile-de-France, présidée par Jean-Paul Huchon, apprend l'existence de cette réflexion, elle n'est pas davantage consultée, elle s'en tient à son projet ferroviaire Arc Express qui, lui est sur la place publique. Malgré un passé commun, le courant ne passe plus entre les deux hommes.

Le projet du Grand Paris ne fut présenté au Français qu'à l'issue du Conseil des Ministres du 29 avril 2009, aucune fuite ne s'était produite. Désenclavement et complémentarité avec le réseau actuel sont les maîtres mots. Les ambitions proclamées vont très au-delà du projet de la Région.

Pour permettre aux conclusions de l'étude de s'inscrire dans la géographie parisienne, un projet de loi est nécessaire. Christian Blanc comptera désormais sur une décision du Parlement. La préparation du débat parlementaire s'appuie sur des hommes comme l'ancien ministre Jean Pierre Fourcade devenu sénateur mais qui a, de longues années, géré les finances de la Région et qui en est un des meilleurs connaisseurs.

Une fois les grandes lignes tracées d'un nouveau maillage ferroviaire permettant de rompre l'isolement de certaines banlieues, de construire des liaisons rapides avec les aéroports, de favoriser les échanges entre les principaux pôles économiques, d'en soutenir de nouveaux, le plateau de Saclay notamment, les différents éléments du dossier étaient suffisamment avancés pour que la consultation de la population prévue par la loi, puisse se réaliser de façon utile.

Il est demandé à François Leblond, Président de la Cofhuat, de présider la Commission du Débat Public constituée à cet effet. C'est le plus grand débat public réalisé en France. Les échanges parfois très vifs, qui interviennent lors des réunions aboutissent à combler des lacunes du dossier, notamment la grave question de l'usure du réseau existant, les réunions concluent sur une hiérarchisation dans le temps des travaux à accomplir, parfois différentes du projet initial. Les membres de la commission sont, en grande majorité, choisis parmi des militants de la Cofhuat formés à ce type de dialogue.

Ce débat public joua le rôle d'un référendum sur l'opportunité et le tracé du futur métro du Grand Paris. L'autre projet conçu par la Région, Arc Express, faisait au même moment l'objet d'un autre débat. Le désordre pouvait s'installer dans les esprits. Il fut décidé de

prévoir plusieurs réunions communes au cours desquelles les participants ont insisté pour que l'on parvienne à des conclusions communes. Ils ont été entendus grâce à la bonne volonté de chacun. L'unité a triomphé lors des dernières séances conduisant au titre unitaire de Grand Paris Express.

Le dialogue entre l'État et la Région fut en définitive fructueux mais cela ne pouvait se produire que dans un deuxième temps. Le travail de Christian Blanc qui n'était plus ministre à ce moment, en avait été le préalable indispensable.

Parallèlement, le Chef de l'État a voulu que soit organisée une consultation internationale sur une vision de l'organisation parisienne en 2030, en demandant à des personnalités ayant une expérience mondiale en matière d'urbanisme, de réaliser des maquettes en trois dimensions pouvant être présentées au public. Ces séances ont eu une grande affluence. Après coup, Christian Blanc a considéré que ce travail aurait gagné à être élargi à d'autres types de personnalités.

Dans le livre qu'il a écrit en 2015, il regrette l'absence des économistes et rappelle que : *"tout au long de ces travaux, aucun des architectes urbanistes n'ait l'expérience d'un cluster urbain américain, allemand ou catalan dans lequel il aurait pu être confronté à des problématiques comparables à celles que nous devons affronter"*. Tous se sont prononcés pour une rupture avec l'urbanisme des années 50 caractérisée par le zoning, le monofonctionnalisme, c'était déjà la position de Delouvrier. Christian Blanc appelle la création de grands équipements culturels, sportifs, associatifs ou des plateformes de start up, ce qui le rapproche des vues de Jean-Louis Borloo.

Malgré les changements qui se sont produits depuis à la tête de l'État, le dossier du Grand Paris est bien vivant et les premiers travaux dans le domaine ferroviaire ont commencé. Le projet porté par Christian Blanc a été traité de pharaonique, on a mis en avant les difficultés de financement qu'il contenait. Il y a du vrai dans ces critiques, les échéances seront difficiles à maintenir mais le cap fixé est conservé.

Rien n'existerait aujourd'hui sans la nature de la démarche de Christian Blanc dans la préparation du dossier, qu'on l'aime ou non. Cela montre encore une fois que les grands changements à conduire dans l'urbanisme ne peuvent être réalisés que par des personnalités qui sachent s'affranchir des contraintes administratives les plus stérilisantes. Cette aventure du Grand Paris s'inscrit dans l'histoire des 70 ans de la Cofhuat comme celle de Claudius-Petit ou de Paul Delouvrier.



© Bernard AUBERT
La Seine musicale face à Boulogne-Billancourt



PARTIE 6

**JEAN LOUIS BORLOO :
LA VILLE DE DEMAIN**

JEAN-LOUIS BORLOO, LE RÉVOLUTIONNAIRE

FRANÇOIS LEBLOND

Il y a naturellement plusieurs manières d'aborder la personnalité de Jean-Louis Borloo tant il a eu de cordes à son arc, nous nous bornerons naturellement à l'action qu'il a conduite face aux lacunes du logement et de l'urbanisme. Il a, en ces matières, apporté ce que ses prédécesseurs souhaitaient mais qu'ils étaient impuissants à mettre en œuvre de façon significative.

Pour comprendre pourquoi il a réussi dans un domaine où triomphe plus le verbe que le résultat, il faut se pencher sur les qualités qu'il a été seul à montrer en la circonstance

Jean-Louis Borloo a une enfance de bourgeois parisien. Issu d'une famille catholique pratiquante, il fait d'excellentes études qui l'amènent à devenir un des premiers avocats de la place. Rien a priori ne le prépare à la vie publique qui va être la sienne.

Il y a pourtant des raisons à ce parcours atypique : sa mère très engagée dans des œuvres sociales lui a très jeune appris l'existence de personnes en difficulté et surtout son implication dans le scoutisme pendant de longues années l'a ouvert au service d'autrui. On retrouve chez lui les mêmes réflexes moraux que ceux d'Eugène Claudius Petit, de François Bloch-Lainé, de Paul Delouvrier et de Pierre Méhaignerie.

Le mouvement scout donnait aux jeunes, issus de la bourgeoisie le plus souvent, une ouverture d'esprit



que n'avaient pas leurs camarades de leur âge. Ils conserveraient toute leur vie ce besoin de se donner à des œuvres d'intérêt général quel que soit leur parcours professionnel. Ce n'est pas un hasard si beaucoup d'entre eux feraient une carrière politique, Michel Rocard, Valéry Giscard d'Estaing et bien d'autres.

Après ses études secondaires, Jean-Louis Borloo poursuit sa formation en accumulant les diplômes universitaires pour se lancer ensuite dans la profession d'avocat. Pour former son cabinet, il appelle auprès de

lui quelques-uns de ceux qu'il a connus au cours de ses études. Ils vont former une équipe capable de traiter les affaires les plus complexes. Ils obtiennent ensemble des succès dans les causes qu'ils défendent, ce qui leur assure une existence matérielle très confortable et pour lui la constitution d'un important capital. Rien ne permet de penser que lui-même et plusieurs d'entre eux s'engageront dans l'action politique.

Jean-Louis Borloo, tout en menant alors grande vie, n'a rien oublié de son éthique passée et communique à plusieurs de ses amis proches cette fibre sociale qu'il a en lui. On vient lui proposer de renflouer le club de Football de Valenciennes, il accepte et réussit le redressement.

Les élections municipales en 1989 approchent, il se laisse tenter et réussit à éliminer la droite classique qui gère la ville depuis longtemps. La volonté qu'il exprime au cours des années suivantes de transformer une ville au bord de la ruine et de rendre à la jeunesse un espoir qu'elle avait perdu, le projette sur la scène médiatique et le fait connaître de ceux qui, le moment venu, pourront l'aider en politique.

Sa nomination comme ministre se fait dans un domaine où tous ont connu des échecs : Il est là pour remettre en cause la politique des grands ensembles depuis longtemps décriée à la tribune du Parlement mais insuffisamment combattue.

C'est par les résultats qu'il obtient dans la transformation de quartiers mal conçus et devenus inhabitables que Jean-Louis Borloo reste dans l'histoire. C'est tout ce parcours qui va de Valenciennes à la fonction ministérielle qu'il nous faut décrire pour montrer encore une fois que rien ne se passe dans les domaines

du logement et de l'urbanisme sans la passion mise par des personnalités exceptionnelles, seules elles sont en mesure de bousculer le destin.

VALENCIENNES

Cette ville, située à la frontière belge, a connu dans le passé des périodes brillantes avec le règne de la sidérurgie. Quand Jean-Louis Borloo est appelé à s'y intéresser, tout a changé, le chômage s'y développe, laissant face à face une bourgeoisie conservatrice opposée à un prolétariat qui n'attend plus d'elle un emploi stable. Le parti communiste s'est emparé de toutes les communes avoisinantes et attend le bon moment pour faire tomber la ville chef-lieu de l'arrondissement. C'est le club de Football qui conduit Jean-Louis Borloo, dans un premier temps à s'intéresser à une cité dont, jusque-là, il ne connaissait guère l'existence. Le club est en faillite et fait appel à lui pour consacrer une partie des sommes qu'il a gagnées comme avocat, à son redressement. Les résultats sont vite spectaculaires et quelques habitants, désolés de constater l'impossibilité de faire gérer la ville de façon moderne par les personnalités politiques qui en sont issues, propose à Borloo de conduire une liste. On ne lui donne aucune chance et c'est lui qui emporte brillamment les élections.

Il veut d'emblée que son programme électoral débouche sur des réalisations immédiates. C'est le premier contact qu'il a avec l'administration parisienne. Il a besoin de moyens financiers et se heurte très vite à l'esprit procédurier qui affecte toute distribution de fonds. Il pense pouvoir compter sur des crédits européens, l'administration française s'échine à multiplier les tracasseries et c'est par référence aux régions voi-

sines de Belgique qu'il lève les obstacles mis sur sa route. Il a soin d'épargner les hommes dans les critiques qu'il formule, concentrant son énergie à dénoncer un système inadapté. C'est avec colère qu'il s'exprime désormais. Il apprend la résistance et le besoin de s'assurer une présence médiatique pour faire céder l'adversaire.

La période de sa carrière qui débute à Valenciennes et se poursuit au niveau national a été facilitée par sa profession première d'avocat, il y a appris la combativité dans l'analyse d'un dossier mais son univers n'est plus le même. Le parisien qu'il était, est devenu le provincial qui refuse d'admettre la rigidité d'un centralisme qui n'a pas su s'adapter. Il ne nie pas les efforts faits par certains pour rechercher l'obtention de résultats mais il dénonce leur impuissance. Il est effaré par la multiplication de pratiques administratives qui privilégient la procédure aux dépens de l'objectif. Il se souviendra des efforts qu'il a dû faire comme maire pour faire tomber les obstacles quand il sera désigné par les plus hautes autorités de l'État pour faire passer un souffle nouveau dans les quartiers difficiles.

LA CRÉATION DE L'ANRU BOUSCULE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

Jean-Louis Borloo fait l'observation suivante : on dépense beaucoup d'argent pour réhabiliter des bâtiments qui ont prouvé leur inhumanité et qui seront vite à nouveau dégradés. Quand on s'est trompé, il faut le reconnaître, une attitude difficile à admettre dans l'administration.

Il propose qu'un grand plan soit conçu de destruction reconstruction avec, pour sa mise en œuvre, la création d'un organisme unique : l'ANRU qui devra

rassembler les moyens de l'ensemble des administrations à cette fin. Il se heurte au ministère des finances toujours méfiant devant la perspective de la création d'un service nouveau, il s'appuie alors sur le Président de la République, Jacques Chirac qui a fait sa campagne sur le thème de la lutte contre la fracture sociale et le Premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin qui, en fin politique, voit le bénéfice qu'on peut en tirer.

Il menace de démissionner s'il n'a pas satisfaction et obtient ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a réussi : un plan pluriannuel colossal de transformation de quartiers dont on dénonçait depuis des décennies les faiblesses. Les résultats ne tardent pas à venir, des pratiques administratives nouvelles permettent d'accélérer les dossiers. Tous les partenaires sont mis autour d'une même table, tous les principes évoqués en 1947 au moment où s'est créée la Cofhuat, pour réussir des opérations d'ampleur, sont mis en application. Il paie lui-même de sa personne en se rendant dans chacun des quartiers qu'il veut faire évoluer. Ainsi son image de lutteur se répand dans l'opinion et dans l'administration qui ne peut plus lui résister.

Un programme de destruction de 135 000 logements sur une décennie et de 140 000 reconstructions avec des principes urbanistiques nouveaux : avenues, places, comme il en existe dans le tissu traditionnel, abandon des théories qui ne reposent pas sur le bon sens pour aller au-devant des désirs de la population. L'objectif est de concevoir des villes qui plaisent à ceux qui les habitent et qui favorisent un meilleur équilibre social. C'est évidemment une grande ambition, les changements proposés dans l'organisation géographique de la cité, on le sait, ne suffisent pas toujours à ramener le calme de façon durable chez une popu-

lation en difficulté mais ils y contribuent.

Jean-Louis Borloo se heurte naturellement au scepticisme général quant à la faisabilité des dossiers mais le ricanement de départ s'efface au fur et à mesure des résultats. Il a l'intelligence de laisser les élus locaux prendre le bénéfice politique des progrès réalisés, ce qui lui constitue un réseau d'amis qui sera utile le jour où il manifestera d'autres ambitions.

Pendant toute cette période, il mûrit un certain nombre de principes qui ne le quitteront plus désormais. Son horreur des longs moments qu'il a passés à convaincre Paris du bienfondé de ses projets, le conduit à proposer que la décentralisation devienne un enjeu essentiel de l'action politique.

Il l'exprime dans un livre paru en 2004 : *"Un homme en colère"* :

"La France est aujourd'hui organisée selon un modèle issu de la monarchie administrative, renforcé par le jacobinisme révolutionnaire, où le centre est le seul maître de la volonté et de l'intérêt général.

La question primordiale posée, qui conditionne toutes les autres, est de savoir si ce modèle pyramidal unique au monde - où tout ne procède que de la pointe d'une pyramide de quatre millions de personnes, alors que l'éducation des Français est élevée et que souffle le vent du large - est encore pertinent et modifiable à la marge ou s'il faut en changer radicalement pour bâtir une nouvelle France".

Ces quelques phrases résument le combat que Jean-Louis Borloo mène désormais dans toutes les responsabilités qui lui sont confiées jusqu'à l'attention qu'il porte aujourd'hui à l'électrification de l'Afrique.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN - 2000-2017

LA LÉGISLATION

31 décembre 2000	Loi Solidarité Renouvellement Urbain - Documents d'urbanisme - Solidarité entre les villes - Habitat - Déplacements - Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme devient le Schéma de Cohérence Territorial Le Plan d'Occupation des Sols devient le Plan Local d'Urbanisme - Le Plan d'Aménagement de Zone est supprimé L'Obligation de réaliser 20 % de logements sociaux (communes de plus de 3500 habitants - 1500 en Ile-de-France) - À compter du 1 ^{er} janvier 2002
27 février 2002	Loi sur la démocratie de proximité
21 juillet 2003	Loi Urbanisme et Habitat - De Robien
30 juillet 2003	Loi sur la prévention des risques technologiques et naturels
1 ^{er} août 2003	Orientation et programmation de la Ville - Agence Nationale Rénovation Urbaine - J.-L. Borloo
13 août 2004	Loi sur les libertés et responsabilités locales -Délégation de compétences en matière de logement - Suite au rapport Mauroy
18 janvier 2005	Programmation pour la cohésion sociale - Financement des logements locatifs sociaux
23 février 2005	Développement des territoires ruraux
1 ^{er} mars 2005	Charte de l'Environnement
20 juillet 2005	Concessions d'aménagement
8 décembre 2005	Autorisations d'urbanisme
14 avril 2006	Parcs Nationaux Français - Parcs Naturels Marins - Parcs Naturels Régionaux
13 juillet 2006	Engagement national pour le logement
5 mars 2007	Loi sur la Droit Au Logement Opposable
6 juillet 2007	Grenelle de l'Environnement I - Suite à la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 - Accords de Kyoto de 1995 - 2005
25 mars 2009	Loi concernant la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion - Molle ou Boutin - Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

	(ANRU - ANAH)
3 août 2009	Programmation de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement
2010	Loi pour une Nouvelle Organisation des Territoires
3 juin 2010	Loi créant la Société du Grand Paris
12 juillet 2010	Engagement national pour le Grenelle de l'Environnement II - Trames d'espace naturel - Bilan dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme - Consommation d'énergie - Risques naturels (Plan de Protection des Risques) Les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine remplacent les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
16 décembre 2010	Loi modifiant les dispositions de l'intercommunalité (renforcement et simplification)
1 ^{er} mars 2012	Loi transformant la Taxe Locale d'Équipement en Taxe d'Aménagement (participation financière à l'assainissement collectif)
décembre 2012	Création du label "éco-quartier"
1 ^{er} janvier 2013	Dispositif Scellier - Incitation fiscale à l'investissement dans le logement - Reprise par celui de Duflot en 2014 et par celui de Pinel en 2015, et complétée par celui de Cosse en 2017
18 janvier 2013	Réalisation de logements locatifs sociaux - Loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement
21 février 2014	Programmation pour la ville et la cohésion sociale - François Lamy
24 mars 2014	Loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Suppression du coefficient d'occupation du sol et de la surface minimale - Droit de préemption élargi - Ministre Duflot
6 août 2015	Loi concernant : autoroutes urbaines - Régulation du contentieux - Droit de préemption - Ministre Macron
7 août 2015	Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République
27 janvier 2017	Loi Égalité et Citoyenneté - Mixité Sociale - Traitement des bidonvilles - Duflot

LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS

En 2001	Premier Établissement Public Foncier en région PACA, mobilisé sur la production de logements Le décret du 14 janvier 2002 transforme le Comité de décentralisation en Comité pour l'implantation territoriale des emplois publics
En 2009	La DATAR devient la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale : Le réseau NATURA 2000 rassemble des sites naturels de l'union européenne ayant un intérêt sur le plan du patrimoine, de la faune et de la flore

LES ACTEURS

2002 - 2004	Jean-Louis Borloo - Le programme de rénovation urbaine
2007	Christian Blanc dans le cadre du Grand Paris

LES RÉALISATIONS

De grands projets urbains :
Grand Paris - les projets présentés par plusieurs équipes d'architectes
Grand Lyon - Confluence
Marseille - la Cité d'Affaires (anciens entrepôts) - Les quais du Vieux Port
Boulogne-Billancourt - Reprise des anciens terrains Renault - La Seine Musicale
Bordeaux - Le quartier du Musée du Vin

LES ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

24 janvier 2006	Déclaration de l'Abbé Pierre à l'Assemblée Nationale
17 - 20 octobre 2016	Conférence Habitat III à Quito
Décembre 2015	COP 21 à Paris - Accord de Paris
Novembre 2016	COP 22 à Marrakech
Novembre 2017	COP 23 à Bonn

JEAN-LOUIS BORLOO, CRÉATEUR DE L'ANRU

PHILIPPE VAN DE MAELE

L'ouvrage anniversaire de la Cofhuat se devait d'intégrer le Programme National de Rénovation Urbaine porté par Jean-Louis Borloo comme un des dispositifs majeurs du début du XXI^e siècle dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement ainsi que la création de l'ANRU, son bras armé.

Jean-Louis Borloo, arrivé au ministère après son expérience valenciennoise, s'était fixé comme objectif de créer et d'offrir aux acteurs de la politique de la ville des outils structurant pour relever plusieurs défis en parallèle. Sa grande ambition était d'apporter aux élus locaux une possibilité réelle de restructurer et rénover durablement et profondément les quartiers fragiles de leur ville. Fort de l'expérience sur Valenciennes, et notamment sur le projet de rénovation du quartier de la Briquette, il avait l'ambition de permettre à chaque maire concerné de porter des projets similaires en leur réduisant les obstacles administratifs, financiers, psychologiques, urbanistiques qu'il avait eu lui-même à affronter, dans l'intérêt profond d'améliorer l'environnement et les conditions de vie des habitants de ses quartiers.

L'enjeu était en effet très empreint d'une forte dimension sociale dans le but d'améliorer les conditions de vie et la dignité des habitants. Une observation attentive mais cependant un peu anecdotique de ses interventions de l'époque exprime bien l'humanité profonde qu'il intégrait dans cette approche et cette

ambition. On peut déceler à sa manière très personnelle de s'exprimer dans ses interventions cet attachement profond aux habitants de ces quartiers et à la qualité de vie et d'environnement qui leur était due. Il prenait en effet de grandes libertés avec les discours qui lui étaient préparés et les parsemait de termes assez inhabituels pour ce type d'exercice, notamment avec l'apparition des notions de "*nid*" et de "*maman*" qu'il répétait à foison, et étaient pour lui la meilleure traduction de l'objectif de ce que la rénovation urbaine avait comme mission.

Un des aspects de sa démarche, aspect à la fois urbain et humain, était d'élargir l'analyse et de globaliser l'approche des difficultés de ces nombreux quartiers fragiles. Certes les difficultés sociales majeures auxquelles faisaient face les habitants étaient au cœur des problèmes mais l'enjeu urbain et l'extrême difficulté des pouvoirs publics à le corriger aggravait aussi très fortement la situation. Ainsi l'urbanisme spécifique, la qualité des bâtiments et les difficultés de leur entretien malgré les travaux de réhabilitation successifs, ainsi que l'intégration urbaine et la connexion avec le tissu urbain environnant, avaient une lourde part de responsabilité dans l'évolution de ces quartiers sensibles.

Sur cette approche urbaine il avait fait le constat que la situation, pour des raisons d'urbanisme ou d'incapacité à maintenir la qualité du bâti malgré d'in-

nombreuses opérations HVS ou PALULOS, nécessitait dans de nombreux cas le recours à la déconstruction d'immeubles existants. Cette position soulevait pour certains une opposition forte. C'est pourquoi, même si cette orientation avait déjà auparavant fait l'objet d'accord de financement entre les partenaires sociaux du 1 % logement et le ministre du logement en 2001, Jean-Louis Borloo réaffirmait régulièrement que la démolition d'immeuble était très souvent nécessaire pour garantir la transformation durable des quartiers.

De même le programme réaffirmait un certain nombre d'orientations urbaines concernant la structuration en rues, permettant une lisibilité urbaine et un adressage plus acceptable, ou la résidentialisation d'immeuble permettant aussi la clarification des espaces et la limite entre usages public et privé. Ces orientations venaient corriger des principes d'urbanisme portés à l'époque où la structuration d'une ville au travers de rue et places étaient considérées comme illusion, voire comme ennemi, ainsi qu'il avait été affirmé avant-guerre.

L'autre gros enjeu était un enjeu de méthode au travers de la volonté de réaffirmer l'importance de projets partenariaux autour du maire. Mais aussi de donner les moyens et la possibilité pour ceux-ci d'avoir une

aide financière significative et la garantie que le projet souhaité aura ce soutien dans la durée et qu'une fois initié, le projet ira au bout de sa réalisation.

Pour garantir cela, ce fut la création de l'ANRU à la fois guichet unique regroupant toutes les lignes budgétaires existantes auparavant, qu'elles soient du ministère du logement et de celui de la politique de la ville ainsi que les crédits du 1 % logement avec une garantie sur la durée au travers d'une loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine votée à l'été 2003. Cette évolution administrative majeure, permettant d'avoir un interlocuteur unique et une garantie de financement pluriannuel, a permis de conforter les élus et tous les acteurs locaux par une sécurité forte de l'engagement de l'État et de ses partenaires. Mais aussi de remettre le maire au centre de la démarche dans une logique de projet urbain global.

Ainsi est-il indéniable de reconnaître l'importance de l'action de Jean-Louis Borloo avec le Programme National pour la Rénovation Urbaine et la création de l'ANRU, qui a ainsi structuré une étape majeure dans la politique de la ville et des dynamiques urbaines, évolutions qui marquent encore aujourd'hui le paysage de l'urbanisme opérationnel de notre pays.



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

JEAN-LOUIS BORLOO

Permettez-moi tout d'abord de remercier très sincèrement la Cofhuat ainsi que l'ensemble de ses adhérents pour leur engagement et leur mobilisation au service du Grenelle Environnement, de ses objectifs et de ses ambitions.

Comme vous le savez, la Cofhuat se situe au cœur des deux principaux chantiers du Grenelle Environnement : le bâtiment et les transports. En effet, le projet de loi Grenelle 1 engage une véritable révolution thermique avec la généralisation des bâtiments basse consommation à l'horizon 2012 et la rénovation de près de 400 000 logements par an à compter de 2013. Les investissements annuels moyens s'élèvent à 16 milliards d'euros et ce nouveau relais de croissance pourrait créer jusqu'à 235 000 emplois supplémentaires. Afin d'aider les familles à réduire leurs factures énergétiques, le projet de loi de finances pour 2009 prévoit plusieurs mécanismes très incitatifs : création d'un éco-prêt à taux zéro, extension du crédit d'impôt développement durable, avantages supplémentaires consentis dans le cadre des dispositifs TEPA et PTZ au bénéfice des ménages souhaitant acquérir un logement particulièrement performant sur le plan énergétique. Bref, il y aura bien un "avant" et un "après" Grenelle Environnement dans le domaine du bâtiment.

Le Grenelle Environnement marque également un changement radical de stratégie en matière de transports : construction de 2000 kilomètres de lignes à

grande vitesse supplémentaires, construction de 1500 kilomètres de lignes de transports collectifs avec un concours de l'État de 2,5 milliards d'euros sur une première tranche de 14 milliards d'euros, lancement de trois autoroutes ferroviaires et deux autoroutes maritimes... L'objectif est d'offrir à tous, individu comme entreprise, pour chaque déplacement et dans chaque situation, une alternative crédible, sûre et durable grâce à des transports de qualité, adaptés aux besoins et aux rythmes de vie.

Maintenant que l'État et les parties prenantes du Grenelle Environnement ont posé le cadre, c'est aux professionnels, aux maîtres d'ouvrages et aux donateurs d'ordre, de traduire ces engagements dans la vie quotidienne de nos 62 millions de concitoyens. Au fond, c'est à vous, adhérents de la Cofhuat, de démontrer que le développement durable est non seulement possible mais également source de bien-être, de qualité de vie et de pouvoir d'achat.



Tribune parue dans
"Le Courrier de la Cofhuat"
N° 18

LE LOGEMENT DE RAYMOND BARRE À EMMANUEL MACRON

ALAIN LECOMTE

Évoquer plus de trente ans de politique du logement en quelques pages conduit nécessairement à choisir une approche au détriment de nombreuses autres possibles. L'approche ci-après privilégie l'évolution législative. Elle donne lieu ici à des commentaires qui restent subjectifs et peuvent légitimement être contestés par celles et ceux qui ont vécu tout ou partie de cette période.

LES GRANDES TENDANCES

Si l'on devait résumer à grands traits les évolutions de la politique du logement depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui, six caractéristiques s'imposent :

- le maintien dans ses grandes lignes du dispositif issu de la loi de 1977,
- la diversification des interventions de l'État,
- la *"territorialisation"* de la politique de logement,
- l'affirmation du droit au logement et son renforcement,
- l'évolution de la rénovation urbaine au renouvellement urbain,
- la stabilité du régime des rapports locatifs, du moins entre 1989 et 2017.

LE CADRE FIXÉ PAR RAYMOND BARRE, PREMIER MINISTRE EN 1977

Des acteurs du logement peuvent de temps à autre réclamer une rénovation profonde de la politique du logement telle qu'elle est issue de la loi de 1977. Elle reste fondée sur trois types d'intervention, aides à la personne, aides à la pierre, aides fiscales. La France est un des rares pays, avec la Grande-Bretagne, à accorder des aides aux habitants pour se loger sous forme d'aides à la personne.

La première aide, l'allocation de logement à caractère familial (ALF), est créée en 1948 pour compenser les hausses de loyers résultant de la loi de 1948. Puis l'allocation de logement à caractère social (ALS) s'ouvre progressivement à de nouvelles catégories considérées comme sensibles avant que le *"bouclage"* progressif ne permette à tout locataire du parc privé de bénéficier d'une aide à condition qu'il remplisse les conditions de ressources. C'est par la loi de 1977 qu'est créée la troisième aide, l'aide personnalisée au logement (APL) qui permet aux locataires de logements HLM ou de logements privés conventionnés de supporter les loyers des nouveaux logements créés, mais aussi de compenser les hausses de loyers résultant de la réhabilitation de logements existants. Les

aides à la personne, d'inspiration libérale, devaient progressivement se stabiliser sous l'effet de l'augmentation des revenus de la population. Il n'en a rien été et le montant des aides à la personne n'a cessé d'augmenter, conduisant à adopter régulièrement de nouvelles économies et à concentrer les aides sur les ménages les plus pauvres.

Il faut aussi souligner que la participation des employeurs à l'effort de construction, institution originale propre à la France, se maintient malgré de nombreuses vicissitudes, grâce en partie à des conventions passées entre l'État et les partenaires sociaux sur l'utilisation des fonds.

Par ailleurs, les aides à la pierre pour le logement HLM devaient disparaître. Il n'en a rien été non plus, le Gouvernement renonçant à une telle évolution dès 1978. Le couple aides à la pierre et aides à la personne, principalement financé par l'État, demeure jusqu'à aujourd'hui.

L'INFLÉCHISSEMENT DONNÉ PAR PIERRE MÉHAIGNERIE EN FAVEUR DE LA PROPRIÉTÉ DE LEURS LOGEMENTS PAR LES FRANÇAIS

Après les années 60 et 70 de construction massive de logements sociaux, les années 80 voient monter l'accession à la propriété et l'exigence de réhabilitation des logements. Pierre Méhaignerie encourage l'accession à la propriété dont le coût est généralement considéré comme moins coûteux pour les finances de l'État que la construction d'un logement locatif social. Même si la *"désinflation compétitive"* conduit à la fin des années 80 de nombreux accédants à ne pas pou-

voir faire au remboursement d'annuités progressives, le goût des Français pour la propriété de leur logement, surtout s'il s'agit d'une maison individuelle, ne s'est pas démenti. Le ministre du logement, Pierre-André Périssol, remplace les prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP) par les prêts à 0 %, jamais remis en cause depuis lors et ce, grâce à la souplesse d'adaptation de ce dispositif.

LA PRIORITÉ À LA RÉHABILITATION AU DÉPART DE LA PRÉSIDENTIE DE FRANÇOIS MITTERRAND

La priorité à la réhabilitation devient une priorité dans le secteur social, nommant avec l'annonce par le président Mitterrand d'un grand plan de réhabilitation et dans le secteur privé grâce à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (devenue aujourd'hui Agence nationale de l'habitat) qui ne cesse de diversifier ses interventions. L'aide à l'investissement locatif privé, plus ou moins ciblé territorialement et socialement, ne cesse de se survivre sous des formes diverses depuis le *"Méhaignerie"* jusqu'au *"Pinel"*. Même si ce régime est moins favorable que celui de l'amortissement pratiqué en Allemagne, il permet d'encourager des personnes privées à investir dans des logements neufs plutôt que dans l'achat de logements anciens et contribue donc à augmenter l'offre.

Il faut rappeler l'origine du locatif intermédiaire dans la procédure dite *"Levavasseur"* d'agrément de fonds du 1 % logement, engagée par Pierre Méhaignerie, pour la construction de logements dont les loyers sont intermédiaires entre ceux des HLM et ceux du secteur privé des zones à forte tension locative. La création ultérieure des Prêts Locatifs Intermédiaires

(PLI) n'eut pas le même succès. Le sujet reste aujourd'hui de pleine actualité.

L'ADAPTATION AUX TERRITOIRES DE L'OFFRE LOCATIVE DEPUIS 2000

L'exigence de mieux tenir compte des besoins locaux de logement s'impose de plus en plus au cours des dernières décennies. On peut citer quelques étapes importantes comme le caractère obligatoire des programmes locaux de l'habitat avec la loi SRU, les délégations de compétence aux agglomérations et aux départements, la création d'un zonage A, B et C pour l'aide à l'investissement locatif privé et son recentrage sur les zones à plus forte tension locative.

Cette prise en compte des besoins locaux se retrouve paradoxalement dans l'obligation, imposée par l'État dans l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000

relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), pour les communes d'une certaine taille d'avoir au moins 20 % de logements locatifs sociaux. La création par la même loi des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) vise aussi à ce que les collectivités locales assurent l'équilibre social de l'habitat et luttent contre l'étalement urbain.

LE DROIT AU LOGEMENT

Le droit au logement est affirmé par l'article 1^{er} de la loi de 1989 sur les rapports locatifs comme un droit fondamental, qui s'exerce dans le cadre des lois et règlements. Ce droit devient moins théorique avec la loi Besson sur la mise en oeuvre du droit au logement et sa reconnaissance par la décision du 19 janvier 1995 du Conseil constitutionnel, se fondant sur le préambule de la Constitution de 1946, comme un objectif à



© Bernard AUBERT
Collectifs sur les quais du Vieux Port à Marseille (Pouillon)

valeur constitutionnelle. La dernière étape est franchie avec la loi sur le droit au logement opposable. La loi Besson crée aussi les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (qui portent aussi, depuis la loi Duflot du 24 mars 2014, sur l'hébergement).

LA POLITIQUE DE LA VILLE DE MICHEL DELEBARRE À JEAN-LOUIS BORLOO

La politique de la Ville existe bien avant la création du premier ministère de la Ville avec Michel Delebarre, ministre d'État, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. La Loi d'Orientation pour la Ville (LOV) du 13 juillet 1991 préfigure à certains égards la loi SRU de 2000 et la loi Borloo sur la ville de 2003. Il s'agit de *"faire disparaître le phénomène de ségrégation"* *"pour mettre en oeuvre le droit à la ville"*. Aussi un dispositif préfigure celui de l'article 55 de la loi SRU pour contraindre, sous forme d'actions foncières directes ou via un prélèvement, les communes des agglomérations de plus de 200 000 habitants qui ont moins de 20 % de logements sociaux et moins de 18 % de bénéficiaires d'aides à la personne (pour tenir compte du *"logement social de fait"*) de construire des logements locatifs sociaux. La loi encourage, par ailleurs, l'élaboration par les intercommunalités de programmes locaux de l'habitat, qui deviennent obligatoires dans les communes précitées, crée aussi les établissements publics fonciers intercommunaux (devenus locaux dans la loi SRU) et donne une consécration législative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Mais, si la question des grands ensembles est bien abordée, ce n'est

qu'avec la création de l'ANRU que la politique de la Ville inclue la démolition à grande échelle des ensembles dégradés ou considérés comme obsolètes.

Dans les années 80, trois lois se succèdent en matière de rapports locatifs, la loi Quillot du 12 juin 1982, la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986, la loi du juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, dite loi Mermaz-Malandain, qui assure un équilibre durable jusqu'à la loi Duflot du 21 janvier 2017.

LES LOIS SUR LE LOGEMENT ET L'URBANISME DEPUIS 2002

Sous la deuxième présidence de Jacques Chirac, il ne se passe pas une année sans qu'une nouvelle loi portant sur l'urbanisme, le logement ou les deux ne voie le jour. La première est celle du 21 juillet 2003 Urbanisme et Habitat. Elle résulte de la conjonction d'une part de la décision de Gilles de Robien d'améliorer la sécurité des ascenseurs après deux accidents mortels consécutifs, d'autre part de l'annonce par le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, d'assouplir et de simplifier les dispositions de la loi SRU en matière d'urbanisme qu'il considère comme un frein à la construction de logements dans sa déclaration de politique générale le 4 juillet 2002. Il est vrai que la France subit encore les conséquences de la crise du début des années 90, beaucoup de ZAC ayant été abandonnées. En particulier, la construction de logements sociaux atteint son point le plus bas en 2000 avec seulement 50 000 logements locatifs sociaux nouveaux.

C'est ainsi que la loi de 2003 assouplit la contrainte résultant de l'extension limitée de l'urbanisation en l'absence de schéma de cohérence territoriale et per-

met d'adapter plus facilement les plans locaux d'urbanisme par la modification ou la révision simplifiée.

Par ailleurs, le régime fiscal d'aide à l'investissement locatif privé est de nouveau modifié, le *"Robien"* remplace le *"Besson"*. Les plafonds de ressources pour les locataires sont supprimés et les plafonds de loyers sont relevés par décret. Ce nouveau dispositif rencontre un vrai succès mais se traduit aussi par des opérations hasardeuses conduites par des *"promoteurs"* indécents qui conduisent des ménages à acquérir des logements dans des communes sans aucune tension locative qu'ils n'ont pas même visitées.

L'article 55 de la loi SRU qui porte sur l'obligation minimale de 20 % de logements locatifs sociaux fait l'objet d'une proposition de loi adoptée par le Sénat en première lecture. Mais le dispositif ne sera, en définitive, pas modifiée à la demande du président Chirac. Une nouvelle tentative en 2006 à l'Assemblée nationale n'aura pas davantage de succès, l'abbé Pierre apparaissant dans les tribunes le 24 janvier 2006.

LE RÔLE CLÉ DE JEAN-LOUIS BORLOO

Deux autres lois contribuent à modifier profondément le financement du logement. La première préparée par Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la Ville, est la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine qui prévoit un grand programme de rénovation urbaine financée par l'État et la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et gérée par un établissement public dédié, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Il s'agit bien de transformer le cadre de vie des habitants des quartiers d'habitat

social. Le programme prévoit la démolition de 200 000 logements compensée par une offre nouvelle, la réhabilitation de 200 000 logements et la résidentialisation de 200 000 logements. Ultérieurement, la loi de 2005 de programmation pour la cohésion sociale augmentera l'objectif de démolitions à 250 000 et doublera ceux de la réhabilitation et de la résidentialisation.

La loi n° du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales qui est une loi de décentralisation prévoit un dispositif original et unique pour le logement celui des délégations de compétences. La politique du logement reste une compétence d'État et les crédits finançant la construction de logements locatifs sociaux et la réhabilitation de logements privés via l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) restent inscrits sur le budget de l'État mais les départements et les agglomérations ont la possibilité de demander à l'État d'attribuer aux organismes sociaux ou aux propriétaires privés les aides sur les crédits qui leur sont délégués.

En 2004, Jean-Louis Borloo devient ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Ne conservant qu'un cabinet léger de coordination, il s'appuie sur cinq ministres délégués ou secrétaires d'Etat pour engager son vaste plan de cohésion sociale, portant sur l'emploi, le logement et l'égalité des chances. Ce plan donne lieu à une nouvelle loi, la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale qui prévoit le financement de la construction de 500 000 logements locatifs sociaux en cinq ans. Cet objectif sera atteint et même dépassé. Il est également prévu la réhabilitation de 200 000 logements privés à loyers conventionnés ou réglementés grâce aux aides de l'ANAH.

La crise des premières années 90 a fait disparaître de nombreuses ZAC. Il apparaît donc que la relance de la construction de logements, notamment sociaux, prévue par la loi de cohésion sociale, suppose de mobiliser du foncier. C'est pour cette raison que sont créés de nouveaux établissements publics fonciers, notamment en Ile-de-France, ayant pour priorité le logement, à l'instar du premier EPF de ce type créé dans la région PACA en 2001. Dans le même temps de nouvelles opérations d'intérêt national sont engagées notamment en Ile-de-France. Par ailleurs, parmi les très nombreuses dispositions, souvent d'ordre technique de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, il faut signaler l'affirmation, dès l'article 1^{er}, du rôle du foncier public pour la réalisation de logements. Cette même loi donne un caractère obligatoire aux programmes locaux de l'habitat dans les plus grosses intercommunalités et les plus grandes communes.

LA MISE EN ŒUVRE DU DALO

Enfin, toujours sous la présidence Chirac, est votée en un temps record la loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable (DALO). Ce nouveau dispositif était réclamé depuis quelques années par le Haut-comité pour le logement des personnes défavorisées (HLPD) qui mettait en avant le précédent d'une loi écossaise. L'objectif du Haut-comité était d'encourager les communes à promouvoir la construction de logements locatifs sociaux en permettant à des candidats à un logement HLM n'ayant pas obtenu satisfaction dans un certain délai de saisir la juridiction administrative. Mais, en définitive, le Gouvernement choisit de rendre le droit opposable à l'État et non aux collectivités territoriales.

Il a souvent été dit que cette loi n'était pas efficace, voire n'était pas appliquée. Mais il faut distinguer entre les zones tendues, et en premier lieu, la région parisienne, où la demande de logements HLM est très supérieure à l'offre, et le reste du territoire où la loi vise essentiellement à éviter que les priorités entre les candidats ne soient pas respectées par les commissions d'attribution.

L'INFLUENCE DE LA CRISE DE 2008 SUR LA POLITIQUE DE LOGEMENT

Sous la présidence Sarkozy, la conjoncture immobilière est au départ extrêmement favorable avec un niveau record de mises en chantier mais ne durera guère avec le contre-coup en France de la crise des sub-primes.

Aussi un plan de relance est engagé en septembre 2008 pour encourager la construction de logements et aussi sauver la profession de la promotion immobilière. Les organismes sociaux sont encouragés à discuter avec les promoteurs pour envisager l'achat de logements dans les programmes immobiliers qui pourraient être lancés rapidement.

L'APPLICATION DE LA RGGP DANS LE POLITIQUE DE LOGEMENT

Une nouvelle loi sur le logement est votée en 2009; il s'agit de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion dite aussi loi Boutin qui traduit les décisions prises dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), notamment sur la réforme du 1 % logement et de sa gouvernance et sur la mobilité dans le parc HLM par

des dispositions portant sur la sous-occupation, la remise en cause du droit au maintien des lieux au-delà d'un niveau de ressources largement supérieure au plafond de ressources. Cette loi crée, par ailleurs, les conventions d'utilité sociale (CUS) liant l'État et chaque organisme social et portant sur ses objectifs et des indicateurs y afférents. La loi crée aussi le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés géré conjointement par l'ANRU et l'ANAH. Même si l'ANRU avait déjà financé quelques opérations dans des quartiers de centre-ville, cela restait l'exception et même si le nouveau programme reste modeste, il permet de financer des opérations de requalification de centres villes ou de faubourgs.

Par ailleurs, le dispositif fiscal pour l'investissement locatif privé est de nouveau modifié : le "Scellier" du nom du député qui a porté le texte remplace le

"Robien". Il ne s'agit plus d'un amortissement fiscal réduisant le revenu imposable, mais d'une réduction d'impôt. Il est, au moins, en théorie, plus intéressant pour des investisseurs qui ont des revenus moyens, mais il permet surtout d'inclure l'avantage fiscal dans le plafonnement des niches fiscales. Ce dispositif exceptionnellement favorable sera modifié ultérieurement pour le rendre moins coûteux.

LA PRISE EN COMPTE PAR JEAN-LOUIS BORLOO DE L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Deux lois successives votées à la suite du Grenelle de l'environnement organisé par Jean-Louis Borloo ont un impact direct sur l'habitat. La première du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement fixe un objectif général de la réduction de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre dans les bâtiments et des objectifs particuliers, tels le renforcement de la réglementation thermique, la réduction de la consommation d'énergie du parc existant de 38 % d'ici 2020, la rénovation thermique du parc de logements sociaux. La seconde du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement donne les bases législatives pour la réglementation qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par l'État.

Les objectifs en matière d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre s'inscrivent de plus en plus dans l'approche globale de la "ville durable" encouragée par différentes initiatives de l'État, tels que les Éco-Cités et les ÉcoQuartiers.



LA PRIORITÉ AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Sous la présidence Hollande, la priorité donnée à la production de logements locatifs sociaux sous la forme d'un objectif annuel de 150 000 se traduit dans la loi du 18 janvier 2013 sous deux formes. La mobilisation du foncier public, à l'ordre du jour depuis plusieurs années, prend une nouvelle dimension puisque la décote peut être de 100 % de la valeur vénale du terrain et que, sous certaines conditions, la décote peut être de droit, et non plus facultative. L'article 55 de la loi SRU est fortement renforcée d'une part par l'augmentation du taux minimal de 20 à 25 % de logements locatifs sociaux là où un effort de production supplémentaire apparaît nécessaire, d'autre part, par la possibilité de multiplier jusqu'à cinq fois le prélèvement en cas de carence de la commune. Par ailleurs, la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 crée pour la période 2014-2024 le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU) qui succède au programme national de rénovation urbaine (PNRU).

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové comprend, parmi de très nombreuses dispositions, trois qui méritent d'être particulièrement signalées. La première porte sur l'encadrement des loyers fondé sur la fixation de loyers de référence dans les agglomérations à forte tension locative et la création d'observatoires locaux des loyers. La seconde innovation porte sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui sont généralisés sauf opposition, dans les intercommunalités existantes,

de 25 % des communes représentant 20 % de la population. Enfin, sur un sujet qui faisait depuis longtemps débat, est instituée à compter du 1^{er} janvier 2016 la garantie universelle des loyers (la GRL) pour couvrir les bailleurs contre les impayés de loyers et favoriser l'accès au logement des ménages les moins favorisés; toutefois, la GRL n'a pas été mise en œuvre à la date prévue par la loi.

L'aide fiscale à l'investissement locatif privé est maintenue mais modifiée deux fois.

La loi du 27 janvier 2017 égalité et citoyenneté comprend de nombreuses dispositions essentiellement techniques sur le logement et l'urbanisme, notamment pour favoriser la mixité sociale.

Ce rapide tour d'horizon de l'évolution législative et réglementaire fait apparaître que la loi a souvent changé, portant aussi sur des adaptations successives, plus ou moins techniques, dans des domaines autres que ceux qui ont été évoqués ci-dessus, comme le statut des organismes HLM, le régime des copropriétés privées, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre l'habitat indigne très complexe dans son application, les règles en matière de construction et de sécurité, etc...

La nouvelle présidence Macron ouvre un nouveau chapitre de la politique du logement. Le paysage du logement que l'on connaît et qui n'a pas, dans ses grandes lignes, autant évolué qu'on pourrait le penser en sera-t-il bouleversé? Il est évidemment trop tôt pour en juger.

LE RÔLE DU FONCIER DANS LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

JEAN-NOËL HERMAN

Le poids du foncier dans une opération d'aménagement (ZAC ou opération de moindre importance si elle nécessite une modification du PLU) est très variable.

Il peut être très important, notamment dans les grandes agglomérations, même en banlieue, au point de rendre impossibles certaines opérations, lorsque le prix de revient du terrain à bâtir dépasse le prix du marché.

Cette aporie est particulièrement pernicieuse lorsqu'elle frappe des projets de construction de logements sociaux, car elle survient en général sur les zones "tendues" en matière de logements...

Tout le monde s'accorde pour souhaiter la maîtrise de la valeur du foncier dans de tels cas, mais les moyens d'y parvenir font souvent défaut ou présentent parfois d'autres inconvénients.

Il existe cependant diverses sortes d'établissements publics fonciers (principalement régionaux ou départementaux) créés en vue de permettre la maîtrise des coûts du foncier, mais cet objectif n'est pas facile à atteindre : Ces établissements publics ont souvent des ressources insuffisantes (dotations des collectivités locales ou emprunts, mais il n'est pas possible d'emprunter indéfiniment). Si ce n'est pas le cas, il risque d'advenir un effet paradoxal : de trop nombreuses acquisitions (par voie de préemption, ou à l'amiable)

peuvent faire monter les prix en rendant indisponibles à court terme des terrains érigés en réserve foncière...

D'autres phénomènes paradoxaux ont été observés. En particulier, la "volatilité" des POS puis des PLU, découlant de la tendance de certains maires à multiplier les modifications ponctuelles, pour favoriser la réalisation d'un projet déterminé (ce qui est de manière flagrante en contradiction avec les dispositions générales du Code de l'Urbanisme relatives aux documents d'urbanisme).

Cette volatilité a eu des effets, dans certains cas, importants, notamment la théorie des terrains "en zone privilégiée" qui peut conduire à évaluer des terrains non constructibles au POS ou PLU au même prix que des terrains constructibles mitoyens (arrêt de la Cour de Cassation "consorts Vigoureux - 1^{er} décembre 1993").

Il conviendrait d'essayer d'amender cette jurisprudence un tantinet perverse, ce qui n'est pas facile.

La question avait été évoquée dès janvier 1992 par le Conseil d'État dans son rapport "L'urbanisme, pour un droit plus efficace" qui formulait un ensemble cohérent de propositions.

Il y a là un vaste champ d'action pour tous les acteurs ou observateurs du droit de l'urbanisme, dans lequel la Cofhuat pourrait avoir un rôle à jouer.

A photograph of a modern university campus. In the foreground, a wide, paved walkway leads towards the background. To the left, there are trees and a few people walking. To the right, there is a grassy area with a set of stairs leading up to a building. The building has a distinctive glass facade with a grid pattern. The sky is clear and blue.

PARTIE 7

**LA COFHUAT
AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

LA COFHUAT, HÉRITIÈRE D'UNE TRADITION D'HUMANISME ŒUVRE DANS L'ACTUALITÉ ELLE EST FIDÈLE À SON HISTOIRE

Les personnalités qui l'ont créée avaient été le plus souvent des résistants face à l'occupant et mettaient, depuis la Libération, leur cœur à répandre des valeurs qu'ils considéraient comme essentielles pour le redressement du pays : la réponse aux besoins des plus démunis : le logement considéré comme la priorité des priorités, mais aussi des villes où riches et pauvres vivent bien ensemble et un territoire national qui se développe de manière plus équilibrée. Toutes leurs actions devaient concourir à ces objectifs, ce sont les nôtres.

Nous donnons comme nos aînés, la parole aux personnes les plus compétentes sans référence aux opinions politiques et aux intérêts particuliers. Les hommes, dont nous avons dessiné le portrait dans les pages qui précèdent, nous ont appris que rien de bon ne peut être accompli si le débat n'intègre pas tous ceux de qui dépend le résultat. C'est ce qui fait notre spécificité, nous ne sommes pas, comme d'autres, un groupe de pression

Nous faisons se rencontrer des hommes et des femmes de toutes origines afin qu'ils nous aident à mieux comprendre les populations pour qui nous travaillons : le logement ne doit pas être seulement

esthétique, il doit être adapté aux besoins de ceux qui l'habitent, l'urbanisme n'est pas la chasse gardée des urbanistes, il doit faire une place, à côté de ceux-ci, aux populations concernées dans toute leur diversité, l'aménagement du territoire ne peut être traité que si toutes les professions intéressées sont impliquées dans les réflexions conduites et d'abord les acteurs privés de l'économie dont dépend le maintien et le développement de l'emploi

C'est pour toutes ces raisons que la Cofhuat recrute ses membres dans des professions, dans des fonctions auxquelles on ne pense pas toujours : les fonctionnaires en charge de la préparation et de l'exécution des lois doivent naturellement être entendus pour la qualité de leur travail mais il faut aussi associer les membres d'organismes sur qui reposent les résultats sur le terrain, les professionnels qui exécutent les programmes de construction et de travaux publics, les entreprises privées qui proposent à partir de leurs études, de nouveaux produits ou de nouveaux services, les collectivités locales sur qui repose l'équilibre de la ville et qui ont aujourd'hui beaucoup amélioré leur savoir-faire. Pour chacun des sujets étudiés, nous sommes à la recherche de tous ceux qui peuvent avoir leur mot à dire, la palette s'élargit sans cesse.

Prenons quelques sujets traités au cours des dernières années à partir de cette ligne de conduite et de ceux qui sont aujourd'hui à notre programme pour les années qui viennent. Leur étude repose, le plus souvent, sur une conférence d'une personnalité reconnue. A partir de là, se rassemblent ceux que nous avons été chercher pour la réputation qu'ils ont acquise dans le domaine concerné, mais aussi d'autres membres de la Cofhuat non spécialisés qui se joignent aux réunions que nous organisons et interviennent à partir de leur culture propre. Si le travail en salle n'est pas suffisant pour percevoir ce qui se passe vraiment

sur le terrain, nous organisons un déplacement. Nous essayons d'associer des étudiants à ce type de démarche, nous avons ainsi noué à cet effet des liens avec une institution privée, l'École Spéciale d'Architecture qui a toujours considéré la pluridisciplinarité comme une base de réussite. *Ainsi les réunions de la Cofhuat ne ressemblent en rien à celles d'organismes défenseurs de tel ou tel intérêt : pas de questions de protocole, une parole libre, un souci de faire bouger les lignes sur des sujets qui ont besoin d'être élargis pour progresser.*



© Bernard AUBERT
Paysage urbain en petite couronne de Paris

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Cofhuat s'est penchée sur le sujet à plusieurs reprises au cours des dix dernières années, elle a publié deux numéros de sa revue, en janvier 2009 et en avril 2010. Elle poursuit ce travail en donnant la parole à tous ceux qui peuvent concourir à des progrès dans l'insertion des quartiers difficiles : les administrations publiques sous l'autorité des préfets, les élus des villes concernées, des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur, des chefs d'entreprise vivant dans ces quartiers et engagés socialement, des animateurs sportifs, des architectes, des artistes...

La Cofhuat propose aujourd'hui aux pouvoirs publics de poursuivre ce dialogue, d'une part avec ceux qui se sont déjà exprimés dans la revue et qui ont participé à des groupes de travail de notre association, d'autre part à d'autres acteurs présents sur les sites recensés à ce titre qui ont pris, depuis, des initiatives. Nous les ferons participer à de nouveaux groupes de travail, nous adresserons aux pouvoirs publics leurs propositions et nous rédigerons un nouveau numéro de notre revue à ce titre en 2018.

La situation a évolué depuis la sortie des deux numéros de notre revue. Le terrorisme a trouvé, en certains lieux, un terrain favorable, les conceptions de l'urbanisme en l'honneur dans les années cinquante, ont pu être accusées à cet égard. Nous aborderons ce sujet avec des représentants de la Préfecture de Police de Paris préoccupés par une situation qui vient s'ajou-

ter à la lutte contre crimes et délits dont elle a la charge. Nous proposerons de diffuser leurs messages auprès de tous les acteurs concernés, notamment les architectes en charge de la rénovation urbaine. Nous organiserons des débats sur ce thème en y associant les différentes parties concernées au fur et à mesure des contacts en cours pris sur le terrain, notamment dans le département de la Seine Saint Denis.

Référence n° 12 de notre revue,
novembre 2006 :
"Les politiques de la ville
comparées en Europe"

N° 19, janvier 2009 :
"Politique de la ville :
ils s'engagent"



LA DÉMARCHE RÊVE DE SCÈNES URBAINES

La participation de la Cofhuat à la démarche “Rêve de scènes urbaines”, sa volonté de participer à cette action expérimentale soutenue par les pouvoirs publics et associant de nombreux acteurs.

La Cofhuat a adhéré à l’association créée à cet effet parce que celle-ci propose une démarche originale entre acteurs publics et privés de la ville pour expérimenter et produire des solutions urbaines innovantes et parce que cette action a d’abord pour théâtre un territoire d’avenir, celui de la Plaine Saint Denis où doit être construit le village olympique des jeux 2024.

Ce sont les valeurs que défend la Cofhuat depuis 70 ans qui sous-tendent les projets innovants proposés aux élus de Plaine Commune : des propositions qui rassemblent les entreprises concernées au lieu d’une intervention en ordre dispersé, la participation des populations à la décision en matière de logement et d’urbanisme. Il s’y ajoute la prise en compte d’un élément de l’intérêt général d’aujourd’hui, la lutte contre le réchauffement climatique.

En matière de management, cette coopération d’entreprises appelle le développement de la notion d’agilité venant se substituer aux méthodes classiques de gestion de l’entreprise. La participation à “Rêves de scènes urbaines” doit faire progresser ce concept chez l’ensemble des partenaires du projet.

Dans le cadre de ces objectifs, la Cofhuat entend

apporter ses conseils, chaque fois qu’ils peuvent être utiles à la mise au point de projets innovants présentés aux élus. Elle facilitera ainsi la dimension humaine du dialogue attendu entre les entreprises et les représentants des populations. Elle s’appuie sur les réseaux dont elle fait partie dans le domaine de l’urbanisme au niveau international avec la FIHUAT dont elle est la branche française, elle s’intéresse notamment aux principes qui ont servi de base à la conception du Grand Londres

Rêve de scènes urbaines a pour ambition de développer ses méthodes et ses propositions d’action en France et à l’étranger. La Cofhuat participera à l’effort de diffusion des initiatives dans les villes de province. Sa participation rejoindra l’action qu’elle va conduire pour soutenir les villes moyennes. Elle pourra ainsi approfondir les types d’initiatives à retenir pour soutenir leur avenir.



© Plaine Saint-Denis

DE LA RÉNOVATION URBAINE AU RENOUVELLEMENT URBAIN

La politique ambitieuse de rénovation urbaine conduite en France depuis les années 2000 avec la création de l'Agence nationale de la rénovation urbaine a porté ses fruits mais a surtout concerné les grands quartiers d'habitat social. Une nouvelle étape doit être franchie.

Le changement de terminologie entre le programme national de rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) a été une évolution significative de la volonté d'inclure dans le programme les quartiers anciens ou les faubourgs dégradés dont la population vit souvent dans des conditions qui souvent ne sont pas meilleures que celles des habitants des grands ensembles, sauf en matière de mobilité urbaine.



Mais au-delà du problème social commun à ces habitats, il convient de valoriser l'habitat existant pour plusieurs raisons. La première est d'utiliser le foncier urbain constructible pour enrayer, autant que possible, la tendance naturelle à l'étalement urbain. La seconde est de mettre en valeur

des centres anciens qui conditionnent en partie l'avenir de nombreuses villes moyennes. Cela suppose que les habitants puissent bénéficier de conditions de vie confortables et que les villes aient vocation, comme les métropoles, à devenir des "villes durables".

La Cofhuat a également abordé ces problèmes en les faisant présenter par les différents acteurs ; certaines visites ont donné des exemples. Il s'agit aujourd'hui d'examiner et de visiter de nouveaux sites à rénover : zones commerciales désuètes, friches de toute nature. La ville peut-elle se renouveler dans ses propres tissus, trouver des ressources dans ses valeurs anciennes ? Et comment faire participer les habitants.



Rénovation du Fort d'Issy-les-Moulineaux
Plan - Exposition Issy-les-Moulineaux



Rénovation du Fort d'Issy-les-Moulineaux
Maquette - Exposition Issy-les-Moulineaux

L'AVENIR DU LOGEMENT

La réponse aux besoins de logement

Le constat a été fait, à plusieurs reprises, d'une situation souvent incohérente de logements construits là où il n'y avait pas de besoin, dans des villes moyennes ou des petites métropoles qui "s'expriment" par de nouveaux quartiers dont les collectifs restent inoccupés. La situation est évidemment très différente dans les zones dites "tendues", au premier chef l'Île de France, mais aussi la Côte d'Azur et quelques grandes métropoles où les projets sont à la merci des aléas du foncier en termes de prix et de risque contentieux. Une troisième situation est celle de territoires ruraux, qui accueillent des "citadins" qui ne peuvent plus se loger dans les zones "tendues", voire qui ne veulent pas se loger dans des villes "détendues" mais au bâti dégradé.

La réponse à ces problèmes est d'abord locale. Il appartient aux intercommunalités, via les programmes locaux de l'habitat (PLH) et les plans locaux d'urbanisme (PLU), d'évaluer les besoins en type d'opérations (construction ou réhabilitation), en catégories de logements (collectif ou individuel) et en statuts d'occupation (logement locatif social, logement privé, accession à la propriété) et de se donner les moyens correspondants en termes d'aides locales et surtout de droit des sols.

La Cofhuat a souvent abordé ces sujets. Il faut

aujourd'hui rechercher les raisons de ces choix locaux et montrer comment conduire une politique plus cohérente: des exemples de bonne conduite sont à montrer. Le débat est ouvert.

L'affectation des crédits publics

La prise en compte des besoins locaux de construction renvoie directement au problème de l'affectation des crédits publics.

Ce que l'on appelle traditionnellement le "parcours résidentiel" passe souvent d'abord par une location dans le privé, puis, plus ou moins rapidement selon les territoires, par une entrée dans le parc locatif social ou par une accession à la propriété selon le niveau de revenu des ménages.

Pour les raisons indiqués plus haut, il est illusoire de fixer à priori une répartition nationale à priori entre ces trois grands statuts d'occupation qui répondent chacun à des besoins à évaluer localement.

Mais aucun de ces trois statuts d'occupation ne peut se passer d'une aide publique nationale. Même si les subventions de l'État ont fortement décliné, les organismes de logement social bénéficient des prêts à taux très faible financés sur les ressources du livret A, ainsi que d'avantages fiscaux. L'accession à la propriété dans le neuf est facilitée par les prêts à taux zéro (PTZ) dont bénéficient des ménages à revenus moyens. Pour

les ménages plus aisés, l'accession passe plus souvent par l'achat d'un appartement bien situé en ville ou d'une maison ancienne, sans crédits publics. Enfin, la construction de logements privés destinés à être loués serait bien faible, en l'absence d'une aide fiscale sans cesse reconduite, faute d'une rentabilité suffisante compte tenu du coût d'un logement neuf bien situé.

La nécessité d'aides publiques ne veut pas dire qu'elles doivent avoir la même intensité sur tout le territoire. Par ailleurs, elles doivent faire l'objet d'évaluations régulières pour à la fois mieux répondre aux besoins et éviter les "effets d'aubaine". En particulier, des sujets comme la péréquation entre organismes d'HLM, l'engagement des investisseurs institutionnels dans locatif intermédiaire, le rôle du 1 % logement sont l'objet de débats récurrents.

La Cofhuat pourrait lancer un débat et montrer comment rendre la politique du logement plus attentive aux besoins réels et moins onéreuse.

Un logement adapté à l'évolution de la vie.

L'âge des habitants et leur niveau de santé, leur occupation professionnelle, leur situation familiale, leur niveau de revenus, leur mode de vie sont autant de facteurs qui peuvent conduire à des besoins différents en termes de logement.

On ne peut plus concevoir techniquement un logement "standardisé" qui serait esclave des règles et des normes. Une réflexion prospective, sachant que l'on construit des logements qui doivent rester en service pendant plusieurs décennies. La question est bien de savoir quels seront les logements les plus appropriés pour le quatrième âge, les handicapés, les étudiants, les cadres en mission, etc...

Il faut aussi passer d'une conception patrimoniale du logement, bien ancré dans la tradition française à une approche en termes de service du logement. Il est vrai que les différentes formules d'accession progressive à la propriété du logement ou à son seul bâti ont été loin d'avoir le succès escompté, en particulier pour des raisons de complexité juridique et financière. Il reste qu'il existe des exemples étrangers intéressants.

Enfin, un logement adapté à l'évolution de la vie, c'est aussi un logement qui n'est pas le même pendant toute la vie, ce qui pose le problème de la mobilité, freinée par la faible rotation dans le parc social, le niveau en France des droits de mutation et surtout par des différences de prix des logements et des loyers entre zones déprimées économiquement et zones d'emploi.

La Cofhuat a déjà étudié ces sujets, notamment au cours de visites lors des dernières années. Le sujet est assez important pour ouvrir un débat à l'échelon national en y intéressant les différents acteurs, architectes, promoteurs, propriétaires et bien sûr élus locaux, et montrer les responsabilités de chacun.



TRANSPORTS DES MARCHANDISES ET MOYENS DE DÉPLACEMENT DES POPULATIONS

Dans le domaine du transport de marchandises, le groupe de travail de la Cofhuat créé à cet effet, agit depuis plusieurs années pour soutenir une part suffisante du fer par rapport à la route. Il s'est penché notamment sur la gestion de l'infrastructure ferroviaire. Ses propositions d'une autonomie nécessaire à un développement harmonieux de la concurrence n'ont été que partiellement retenues. La Cofhuat se rapprochera des nouveaux responsables ministériels à ce sujet.

La Cofhuat s'intéresse particulièrement aux offres régionales de proximité (OFP) qui sont faites dans les extrémités du réseau pour favoriser un maintien de ligne de chemin de fer nécessaire pour le transport de certaines marchandises comme les céréales, avec des prix de revient d'entretien de la ligne très inférieurs à ceux de SNCF réseau.

Les déplacements des populations tant au quotidien entre domicile et travail notamment que pour les voyages à plus longue distance, constituent des sujets majeurs.

Pour le quotidien, l'important, notamment en Ile de France, est de marier harmonieusement les différents types de moyens de transport nécessaires aux populations : transports publics par fer avec les nouvelles infrastructures du Grand Paris, ou par route, gestion de la voirie routière de manière à limiter les bouchons.

La Cofhuat avec son adhérent l'ASFA, fait des propositions à cet effet.

Pour les distances plus longues, il importe de trouver un bon équilibre entre l'usage des autoroutes par des cars, aujourd'hui favorisé, et un réseau de chemins de fer qui ne peut se contenter des TGV créés dans les dernières décennies. *La Cofhuat invitera les autorités régionales aux réunions de travail qu'elle organisera à cet effet. Elle étudiera notamment l'extension de la notion d'OFP au transport des voyageurs dans des régions de France aujourd'hui mal desservies par le chemin de fer, les Alpes notamment.*

Voir numéros du courrier de la Cofhuat.



L'AVENIR DES VILLES MOYENNES

Entre les 15 métropoles qui comprennent un quart de la population nationale et les territoires ruraux qui font l'objet d'une attention particulière du Gouvernement, les villes moyennes semblent avoir été quelque peu délaissés. Elles bénéficient, toutefois, d'un nouveau regard de la part du Gouvernement qui envisage un programme en leur faveur.

La définition des villes moyennes n'est pas normalisée, mais si l'on retient celles qui ont entre 20 000 et 100 000 habitants, elles représentent environ un cinquième de la population nationale.

Malgré une grande diversité de situations, beaucoup d'entre elles se trouvent confrontées à des phénomènes communs : pertes d'activités et d'emplois



© Bernard AUBERT
Centre ancien d'Annecy

dues au déclin des industries traditionnelles, à la baisse de l'emploi public (y compris militaire) et à l'attrait des métropoles, modification de leur composition sociale et générationnelle sous l'effet d'un appauvrissement et d'un vieillissement de leur population, absence ou insuffisance d'établissements d'enseignement supérieur, dépérissement des centres villes et de leurs commerces au profit souvent d'un étalement urbain en périphérie, dégradation du patrimoine bâti.

Ce tableau ne doit pas masquer le fait que des villes moyennes bénéficiant d'un attrait touristique lié à leur littoral ou à leur patrimoine tirent leur épingle du jeu, le fait aussi que de nombreux maires font preuve d'inventivité pour dynamiser leur ville.

Il n'en reste pas moins que les villes moyennes ne disposent pas comme les grandes villes des mêmes ressources financières, ni de la même ingénierie.

Mais ces villes ont des atouts par le réseau qu'elles constituent et qui offrent activités et services à une grande partie du territoire national, hors des zones

d'influence des métropoles, par leur relation avec l'histoire et ses témoignages, la richesse des centres anciens, souvent la qualité des sites naturels qui les entourent, le faible coût du foncier.

La question se pose donc de trouver les moyens de tirer partie des éléments de valeur, en investissant sur de nouveaux concepts, sur des innovations, sur la révolution numérique qui facilite la délocalisation de services hors des grandes villes. Il s'agit aussi de revitaliser le commerce de centre ville et de mettre en oeuvre une politique de l'habitat qui privilégie la réhabilitation du bâti existant.

La Cofhuat a une bonne expérience de ces villes (témoignages, écrits, visites...). Il s'agit de prendre quelques exemples, ne pas s'arrêter à un bilan négatif, mais montrer les recherches, les réussites, l'avenir de ce réseau responsable de l'avenir de grands territoires et, pourquoi pas? constituer, en accord avec la fédération Villes de France un panel d'une demi-douzaine de villes qu'il s'agirait de suivre dans le temps via des indicateurs partagés.

LA PRISE EN COMPTE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le sujet est naturellement aujourd'hui fondamental, la Cofhuat a été présente dans deux ateliers de la COP 21.

Nous appliquons les principes d'action qui ont fait la valeur de la Cofhuat au cours des 70 dernières années : un sujet ne peut être étudié que si toutes les parties intéressées sont autour de la table. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui, des considérations idéologiques interviennent parfois dans le débat sans possibilité de réponse.

L'augmentation de la part de l'électricité par rapport aux énergies fossiles est une nécessité mais cela implique de la cohérence dans les décisions, le nu-

cléaire reste la source première, même si sa place diminue dans le futur la Cofhuat se réjouit de l'infléchissement récente du discours. Elle avait organisé une conférence sur ce thème il y a un an dont le compte rendu est sur notre site internet

Les économies d'énergie dans le bâtiment progressent chez les particuliers grâce aux techniques nouvelles et leur mise en œuvre est accélérée grâce aux avantages fiscaux, tout cela doit être décrit et mesuré. La Cofhuat étudiera les mesures qui seraient souhaitables pour mieux diffuser l'ensemble de ces messages.



© Ville de La Rochelle

SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES TECHNIQUES, FINANCIÈRES ET ÉCOLOGIQUES DE NOS ADHÉRENTS

GESTION DU LOGEMENT SOCIAL :

Les questions posées par le regroupement d'organismes : offices publics d'HLM, sociétés d'HLM, Propositions à l'USH de présenter devant nos membres des opérations de regroupement réussies.

La mise en œuvre d'amélioration des performances financières en se servant des travaux réalisés pour l'Etat dans le cadre de la RGPP qui a fait l'objet d'un numéro de notre revue.

Usage de la DATA pour mieux connaître la population concernée, notamment les étudiants et les personnes âgées afin d'adapter l'offre de logement aux besoins.

Amélioration des performances énergétiques, efficacité énergétique passive et active.

TECHNIQUES NOUVELLES DANS LE BÂTIMENT ET LES TRANSPORTS

L'usage du numérique : BIM, Building Information Model.

L'usage du numérique permet, notamment, de visualiser des projets en trois dimensions, ce qui est fondamental pour le maître d'ouvrage, pour se prononcer en connaissance de cause lors des appels à projets ou des appels d'offre.

UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Soutien de la Cofhuat aux initiatives prises par les sociétés d'autoroutes rassemblées au sein de l'ASFA.

En faveur d'une conduite faisant baisser le nombre d'accidents.

Une gestion du trafic dans les agglomérations qui limite les bouchons.

La recherche d'économies d'énergie notamment par une automatisation de la gestion des péages.

La défense de la biodiversité.

Des numéros de notre revue existent sur ces sujets.



Chaudière biomasse

LA COFHUAT ET L'ARCHITECTURE

Notre institution, nous l'avons vu, a toujours voulu établir des relations entre tous ceux qui concourent à l'acte de bâtir. Nous nous sommes préoccupés prioritairement d'urbanisme, il est aujourd'hui nécessaire de nous pencher davantage sur l'architecture, les pages qui précèdent y invitent. La Cofhuat a eu jusqu'ici davantage de relations avec le Ministère de l'Équipement qu'avec celui de la Culture dont dépendent les architectes. Nous devons recentrer notre réflexion. Les chapitres précédents sur l'histoire des 70 dernières années rappellent les écoles qui se sont succédées à cet égard, ils doivent être prolongés en tenant compte des changements techniques intervenus depuis.

Nous avons pris contact avec la Direction de l'Architecture du Ministère de la Culture ainsi qu'avec plusieurs écoles d'architecture, principalement l'École Spéciale d'Architecture

Ces rencontres nous ont convaincu du malaise qui sévit dans cette profession parce que les architectes ne sont pas suffisamment utilisés. La profession connaît un chômage inquiétant alors que la présence du beau doit faire partie des projets, qu'ils soient modestes avec la maison individuelle ou très importants. Les techniques mises en oeuvre privilégient probablement trop exclusivement les contraintes nécessaires dues au réchauffement climatique.

Nous nous proposons de créer un groupe de travail comprenant des représentants de l'État appartenant aux ministères concernés, des maîtres d'ouvrage, des experts comme ceux qui sont rassemblés dans Domo-lab de Saint Gobain, des membres de l'ordre des architectes, de la profession et des écoles.

L'objectif n'est pas nécessairement de proposer des modifications législatives, il est plutôt de contribuer à l'amélioration des pratiques actuelles et de valoriser des techniques de mieux en mieux maîtrisées par les élèves des écoles, comme le building information modèle : BIM, qui peuvent inscrire davantage leur présence dans le processus de décision.

Nous engagerons un dialogue avec les Architectes des Bâtiments de France qui possèdent, notamment grâce à leur rôle dans les secteurs sauvegardés, une expérience à diffuser.





“Trente-cinq ans d'urbanisme”
paru en 1981,
à l'occasion des 35 ans de la COFHUAT

REMERCIEMENTS

À Jean Lasry qui nous a fait connaître le livre qui avait été publié pour les 35 ans de la Cofhuat, il nous a permis de concevoir notre ouvrage en nous inspirant du précédent.

Aux membres du bureau et du conseil de la Cofhuat qui ont donné leur point de vue à toutes les phases de l'élaboration du texte et qui ont comblé ses lacunes.

À Alexandra Litchman et à Margo Beucich, qui ont ensemble rassemblé tous les éléments contenus dans le livre et ont veillé à une présentation exemplaire.

À Gui Salmon Legagneur, ancien collaborateur de Paul Delouvrier, qui a beaucoup contribué au portrait fait de cette personnalité.

À tous ceux qui ont bien voulu écrire et signer des articles.



Directeur de publication

François Leblond

Président de la Cofhuat, Ancien préfet de Région

Nos auteurs

Bernard Aubert

Urbaniste DIUUP - SFU - ISOCARP -
Professeur er. École Centrale de Paris -
École Nationale Supérieure des Beaux-Arts

Christophe Boutin

Délégué général, Association
Professionnelle Autoroutes et Ouvrages
routiers (ASFA)

Hervé Dupont

Ingénieur général honoraires des Ponts,
des Eaux et des Forêts, architecte

Pierre Graff

Ingénieur général des Ponts et Chaussées
honnaire

Jean Herman

Ingénieur général des Ponts et Chaussées
honnaire

Robert Lafont

Président d'Honneur de la Cofhuat,
Ingénieur général des Ponts et Chaussées
honnaire

François Leblond

Président, Cofhuat

Alain Lecomte

Ancien Président d'une section, Conseil général
de l'environnement et du développement
durable (CGEDD)

Georges Mercadal

Vice-Président du Conseil Général des Ponts
et Chaussées honoraire

Jean Mesqui

Président d'Honneur, Association des Sociétés
Françaises d'Autoroutes (ASFA)

Georges Vauzeilles

Président de l'Institut du Patrimoine Sino-
Culturel (Paris - New York)

LISTE DES ADHÉRENTS ET PARTENAIRES DE LA COFHUAT

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ÀAARSCET

Amicale des Anciens du Réseau SCET

Immeuble "Rive de France"

S.N.I. - SCET

102, avenue de France - 75 013 Paris

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE AUTOROUTES ET OUVRAGES ROUTIERS (A.S.F.A.)

3 rue Edmond Valentin - 75007 Paris

UNION ATRIUM

56 rue de Lille - 75007 Paris

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

52 place André Mignot - 78012 Versailles Cedex

BATIGERE

47 rue Haute Seille - 57000 Metz

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

72 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE

2/16 boulevard Soufflot - 92015 Nanterre Cedex

DOMAXIS

44 rue Saint-Charles - 75015 Paris

EDF

Tour EDF - 20 place de la Défense

92050 Paris La Défense Cedex

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT (F.F.B.)

33 avenue Kléber - 75116 Paris

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (F.N.A.U.)

1 rue de Narbonne - 75007 Paris

FÉDÉRATION NATIONALE DES OPHLM ET OPAC

14 rue Lord Byron - 75008 Paris

FÉDÉRATION DES PROMOTEURS-IMMOBI- LIER (F.P.I.)

106 rue de l'Université - 75007 Paris

GROUPE HERVE

14 rue Denis Papin - 37300 Joué-lès-Tours

GTM BÂTIMENT

61, avenue Jules Quentin - 92 730 Nanterre Cedex

**INSTITUT D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME
DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE
(I.A.U. Ile-de-France)**

15 rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15

NOVIGERE

18/26 rue Goubet - 75019 Paris

ORANGE

78, rue Olivier de Serres, 75 015 Paris

POUR UNE VILLE DE NOUVELLE MESURE

7 rue Crespin du Gast - 75011 Paris

RAZEL-BEC

3, rue René-Razel - 91892 Orsay Cedex

SCHNEIDER ELECTRIC

HIVE

35 rue Joseph Monier

CS 30323 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES**UNION SOCIALE POUR L'HABITAT**

14 rue Lord Byron - 75008 Paris

VEOLIA

36-38 avenue Kleber 75799 Paris

VINCI

1 cours Ferdinand-de-Lesseps

92851 Rueil-Malmaison Cedex

VILLE DE GISORS

Hôtel de Ville - 27140 Gisors

LA COFHUAT ET SES AMIS



Comment travaillons-nous ?

La Cofhuat est administrée par un conseil présidé par François Leblond, préfet de région honoraire.

Ce conseil se réunit trois fois par an et fixe les grandes orientations.

Il est assisté d'un Comité Exécutif, dont font partie

François Leblond,

Robert Lafont, président honoraire

François Dubertret, trésorier

Bernard Aubert

Fouad Awada

Christophe Boucaux

Jean-Claude Bordigoni

Anne-Marie Chavanon

José-Michaël Chenu

Bernard Courtois

Bernard Devert

Yves Egal

Laurent Forestier

Claude Gressier

Robert Henaff

Laurence Henriot

Jean Herman

Bernard Jacquinot

Jean-Marc Julien

Jean Lasry

Jean-Pierre Lauwereins

Alain Lecomte

Lionelle Maschino

Jean Mesqui

Malika Seddi

Les membres de ce Conseil Exécutif animent les réunions, organisent les déplacements sur le terrain, en fonction de leurs compétences respectives.



ROBERT BATAILLY

Robert Batailly, vice-président de la Cofhuat, vient de nous quitter à l'âge de 83 ans.

Cette figure de la Ville de Lyon apportait à notre association, outre ses innombrables relations- il a beaucoup œuvré pour notre reconnaissance d'utilité publique- le bon sens lyonnais, la délicatesse de ses sentiments, la gentillesse de tous les instants. Il aimait sa ville, veillait à ce qu'elle soit dirigée par des personnes compétentes quelle que soit leur sensibilité politique. Il avait été l'ami de Raymond Barre comme il l'était de Gérard Collomb. Il était très attentif à la qualité des relations entre l'autorité préfectorale représentée par le Préfet et l'ensemble des communautés existant dans cette grande ville

Robert Batailly qui avait un culte pour la personne d'Edouard Herriot, rappelait l'attachement de celui-ci aux questions de logement et d'urbanisme. C'est ainsi qu'il organisa pour nous un voyage à Lyon pour visiter l'avenue des États Unis qu'Edouard Herriot et l'architecte Tony Garnier avaient conçue au retour du voyage qu'ils avaient fait ensemble dans ce pays. Robert Batailly était notre guide et nous montrait combien les bâtiments érigés à l'époque -l'entre deux guerres- étaient modernes dans leur conception : pas encore de salle de bains mais un espace laissé libre pour son installation le moment venu.

La Cofhuat perd beaucoup avec son décès, elle a longtemps eu plusieurs membres de son Conseil d'Administration habitant Lyon qui comme lui sont décédés. Ceux-ci y apportaient le bon sens de cette grande ville, l'humour des lyonnais se conjuguant avec le sérieux de leurs actes.

CLAUDE GRESSIER

Nous apprenons avec une grande tristesse le décès de Claude Gressier, Ingénieur Général des Ponts, Vice-Président de la Cofhuat, à l'âge de 74 ans.

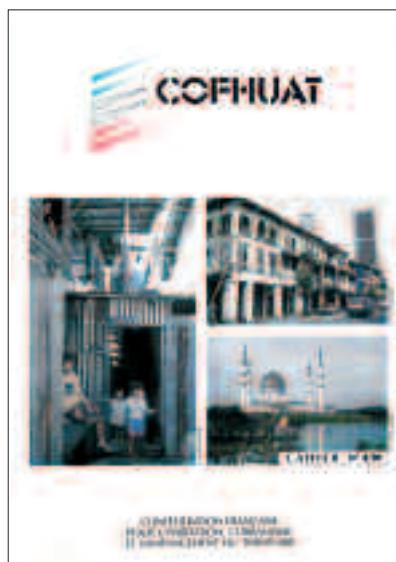
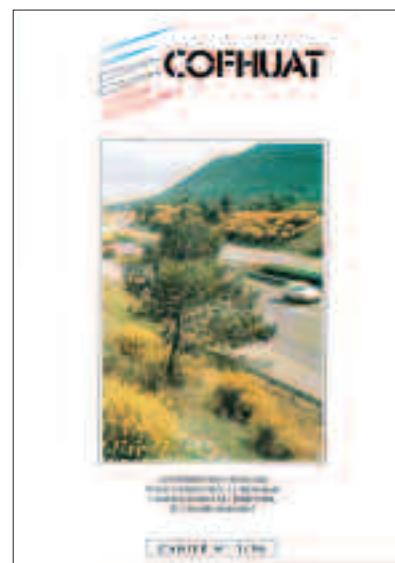
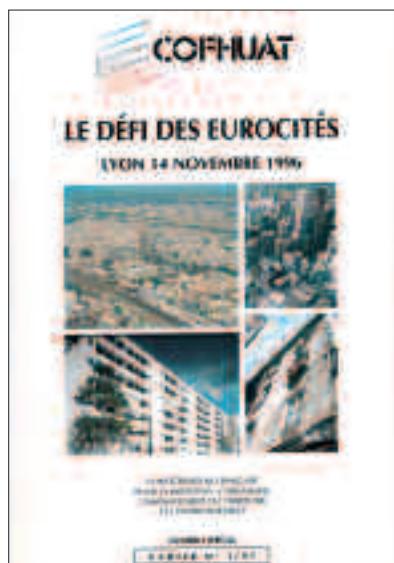


Notre association perd un homme qui a consacré toute sa vie au service de l'État et a occupé plusieurs postes éminents. Il a, notamment, au cours de sa longue carrière, eu des fonctions essentielles dans le domaine des transports et a participé activement à la commission que nous avons créée pour proposer des mesures positives de nature à soutenir le fret ferroviaire.

Claude Gressier a apporté une contribution essentielle dans les domaines variés abordés par la Cofhuat. Il était un humaniste, participant régulièrement aux Semaines Sociales de France. Au sein de notre Conseil, il représentait ce que l'administration a de meilleur : de la rigueur dans l'analyse, des propositions réalistes.

Avec lui, la cofhuat perd beaucoup. Nous adressons à son épouse et à ses enfants toutes nos condoléances.

LES CAHIERS DE LA COFHUAT



COFHUAT

COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT

COFHUAT

COFHUAT

COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT

COFHUAT

COFHUAT

COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT

COFHUAT

COFHUAT

COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT

COFHUAT

COFHUAT

COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT

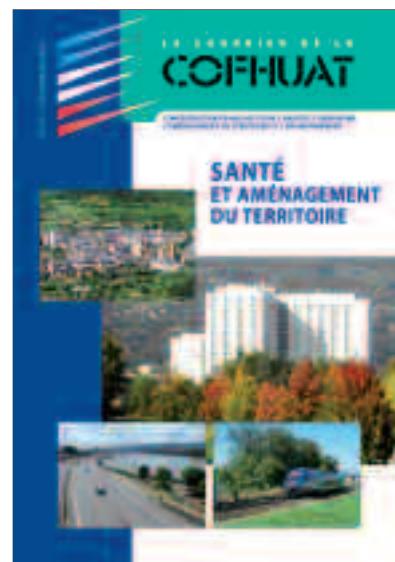
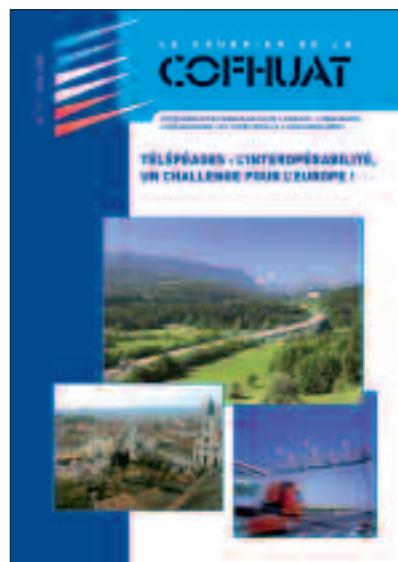
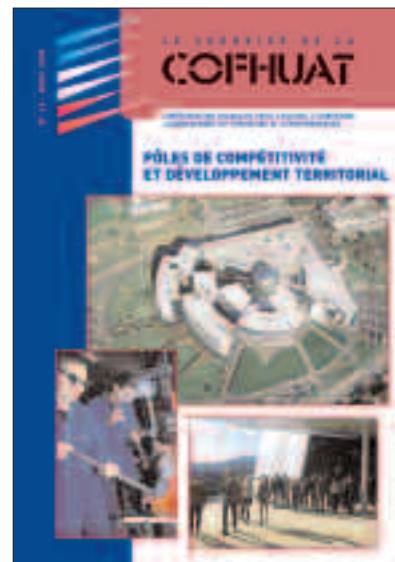
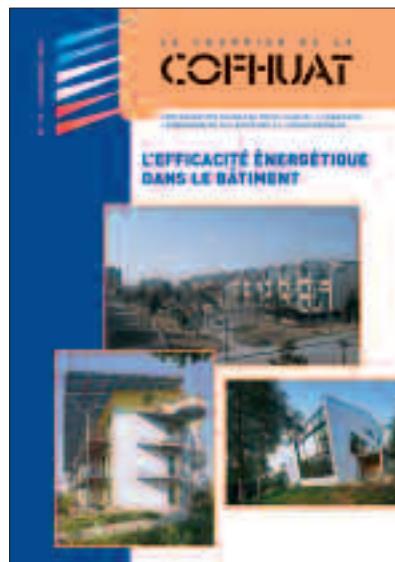
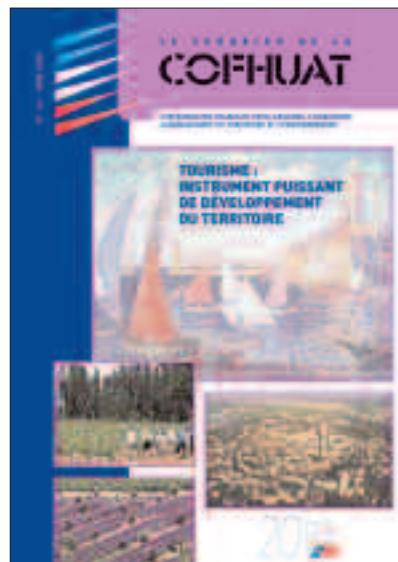
COFHUAT

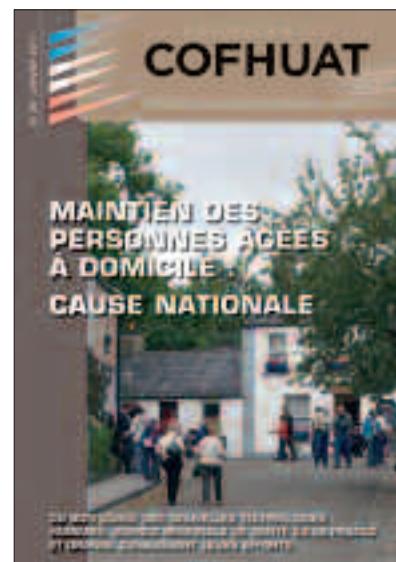
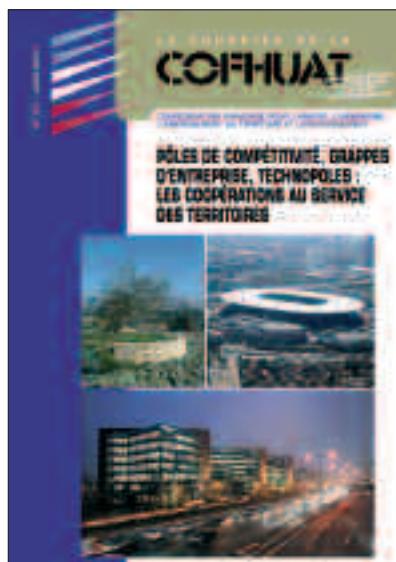
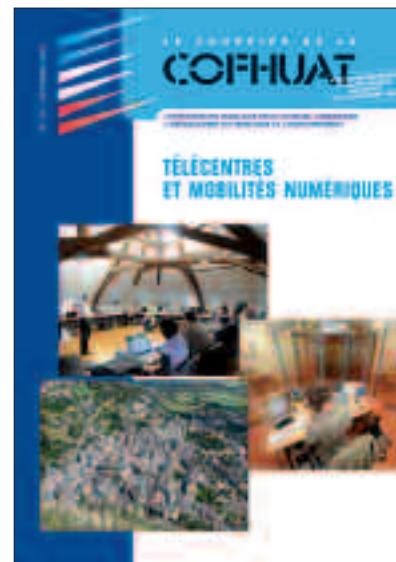
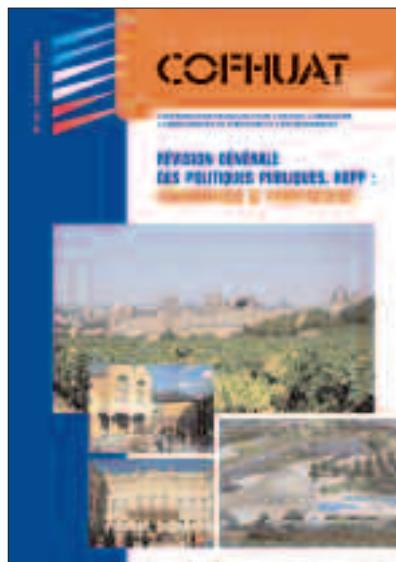
COFHUAT

COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT
 LE DÉPARTEMENT DE COFHUAT

COFHUAT

ET AUSSI LE COURRIER DE LA COFHUAT





BIBLIOGRAPHIE

Sur la chronologie

Martine Caillaud et Bernard Aubert
Les projets d'urbanisme en 80 questions
Éditions Le Moniteur - 2007

Sur Henri Sellier

Henri Sellier
Une cité pour tous
Éditions du Linteau - 1998

Roger Henri Guerrand et Christian Moissina
Henri Sellier Urbaniste et réformateur social
Éditions La Découverte - 2005

Stéphane Frioux
Henri Sellier - Un maire au service de la circulation
des savoirs sur et pour la ville
in Histoire Urbaine - 2013/2 N° 37

Bernard Aubert
Conférence donnée dans le cadre de la Société
Française des Urbanistes
Colloque du 28 novembre 2009 pour le 90^e
anniversaire de l'accession d'Henri Sellier
à la Mairie de Suresnes

Sur Henri Prost

Jean-Pierre Frey
Henri Prost, parcours d'un urbaniste discret
in Urbanisme - Mai-juin 2004 N° 336

L'œuvre d'Henri Prost
Architecture et urbanisme
Éditions Académie d'architecture 1960

Gérard Monnier
L'architecture moderne France - tome 3 -
1967 - 1999
Éditions Picard - 2000

Sur la période antérieure à la Cofhuat

François Leblond
Sciences Po et la question sociale, rôle de Jules
Siegfried, Maire du Havre
Éditions Librinova 2017

François Leblond
Ces Saint Simonien qui ont construit la France
moderne Éditions Mémoires et Documents 2017

Stephen D. Carles
Louis Loucheur, ingénieur, homme d'État,
modernisateur de la France
Éditions septentrion 2000

Sur Eugène Claudius-Petit

Bernard Pouvreau
un politique en architecture, Eugène Claudius-Petit
1907-1989
Éditions le Moniteur, 2004

Débats sur le logement, interventions à l'Assemblée
Nationale comme ministre de 1948 à 1953, comme
parlementaire ensuite

Sur François Bloch-Lainé

François Bloch-Lainé et Claude Gruson
Hauts fonctionnaires sous l'Occupation
Éditions Odile Jacob 1996

Journées d'études tenues à Bercy le 25 février
2003, François - Lainé, fonctionnaire, financier,
citoyen

Sophie Coignard, Romain Gubert
La Caisse, enquête sur le coffre-fort des Français
Éditions Le Seuil Janvier 2017

Sur Paul Delouvrier

Roselyne Chenu
Paul Delouvrier ou la passion d'agir
Éditions Le Seuil 1994

Alexandro Giacone
Paul Delouvrier, un demi-siècle au service
de la France et de l'Europe, témoignages de ceux
qui l'ont connu
Éditions Descartes 2004

Sébastien Laurent et Jean Eudes Roulier
Paul Delouvrier, un grand commis de l'État 2005

Alexandro Giacone :
Le Grand Paris de Delouvrier
Éditions Descartes 2010

Sur Pierre Méhaignerie

Pierre Méhaignerie :
Aux Français qui ne veulent plus être gouvernés
d'en haut

Sur Christian Blanc

Paris, Ville Monde, par Christian Blanc
Éditions Odile Jacob 2015

Sur Jean-Louis Borloo

Jean-Louis Borloo
Un homme en colère,
Éditions Michel Lafont 2004

Vincent Quity
L'impossible Monsieur Borloo
Éditions l'Archipel 2006

Jean Louis Borloo :
L'architecte et l'horloger
Éditions du moment 2007

Jean Louis Borloo
Libre et Engagé
Éditions Plon 2011

Sur l'histoire de la Cofhuat

Livre publié en 1982
pour les 35 ans de l'association

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
L'AVANT-COFHUAT LES PROGRÈS DE L'HYGIÉNISME PUIS DE L'URBANISME DEPUIS LE XIX ^E SIÈCLE	11
PARTIE 1 EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT : TROUBLÉ PAR LA MISÈRE	29
PARTIE 2 LA CAISSE DES DÉPÔTS DE FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ	47
PARTIE 3 PAUL DELOUVRIER HAUSSMANN DU XX ^E SIÈCLE	67
PARTIE 4 PIERRE MÉHAIGNERIE LE DÉFENSEUR DES RÉGIONS	87
PARTIE 5 CHRISTIAN BLANC : LE GRAND PARIS	101
PARTIE 6 JEAN LOUIS BORLOO : LA VILLE DE DEMAIN	107
PARTIE 7 LA COFHUAT AUJOURD'HUI ET DEMAIN	129
BIBLIOGRAPHIE	156

*Achévé d'imprimer en janvier 2018
par les soins de Navis Imprimeur Conseil*

*Numéro d'imprimeur : 6433
Dépôt légal : Janvier 2018
Imprimé en France*

La Cofhuat, Confédération Française pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement du territoire, a aujourd'hui 70 ans. Elle est née, au lendemain de la guerre, du besoin qu'avaient les gouvernements de l'époque de rechercher la meilleure façon de reconstruire le pays. Le concours de toutes les professions concernées était nécessaire et notre association devait jouer un rôle fédérateur.

Les hommes qu'elle a mobilisés et qui, pour beaucoup avaient déjà servi la France auparavant, ont continué par la suite à soutenir l'action des pouvoirs publics dans une actualité sans cesse renouvelée.

La cofhuat a été témoin de tout ce qui s'est passé au cours des soixante-dix ans dans les domaines du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en France et à l'étranger. Elle a approché des hommes exceptionnels sans lesquels les résultats obtenus n'auraient pas eu l'ampleur nécessaire. Ce livre leur rend hommage. Chacun a écrit une page de notre histoire et la chronologie des événements doit en tenir compte.

La rédaction de l'ouvrage a représenté un travail collectif important, les informations qu'il apporte forment une somme de connaissances jamais rassemblées de la sorte.

En 70 ans, la France s'est profondément transformée, le confort a atteint des catégories de population qui en étaient jusque-là dépourvues. Les initiatives que nous décrivons ont été la source de progrès majeurs

Ce qu'il exprime nous paraît utile pour déterminer la façon de répondre aux enjeux d'aujourd'hui. Les difficultés qui ont été éprouvées dans le passé pour trouver de bonnes réponses aux situations les plus complexes, nous montrent combien la défense de l'intérêt général impose de culture et de subtilité dans la démarche.